CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2008





BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 40 États membres, elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 40 États membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs : éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel, et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'Institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2008 d'un capital souscrit de 3,3 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, 28 milliards d'euros de prêts.

NOTATION

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

GOUVERNANCE

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. Son Président est M. Lars KOLTE, réélu le 14 juin 2008.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. Rainer STECKHAN, réélu le 28 mars 2008.
- Le Gouverneur, M. Raphaël ALOMAR, réélu le 15 septembre 2005. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué, M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu le 10 décembre 2004, et deux Vice-Gouverneurs, M. Apolonio RUIZ-LIGERO, réélu le 15 septembre 2005 et M. Imre TARAFÁS, élu le 30 mars 2007.
- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.

Le Comité exécutif est composé de 14 membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration.

Chiffres-clés

en millions d'euros

	2008	2007	2006
Prêts décaissés dans l'année	1 505	1 590	1 640
Projets approuvés dans l'année	1 861	2 414	2 460
Engagements signés dans l'année	1 958	2 621	1 564
Encours de prêts	12 423	12 007	11 965
Fonds propres (après affectation du résultat)	4 718	4 754	4 692
Capitaux propres (après affectation du résultat)	1 785	1 821	1 767
Total du bilan	21 403	18 509	18 232
Bénéfices	95,8	93,3	88,1
Compte Fiduciaire Sélectif Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS	93,4	93,4	88,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	26,4	26,1	23,2

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

Exercice 2008



États membres de la Banque (année d'adhésion)

Albanie	1999
Allemagne	1956
Belgique	1956
Bosnie-Herzégovine	2003
Bulgarie	1994
Chypre	1962
Croatie	1997
Danemark	1978
Espagne	1978
Estonie	1998
Finlande	1991
France	1956
Géorgie	2007
Grèce	1956
Hongrie	1998
Irlande	2004
Islande	1956
Italie	1956
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	1997
Lettonie	1998
Liechtenstein	1976
Lituanie	1996
Luxembourg	1956
Malte	1973
Moldova	1998
Monténégro	2007
Norvège	1978
Pays-Bas	1978
Pologne	1998
Portugal	1976
République slovaque	1998
République tchèque	1999
Roumanie	1996
Saint-Marin	1989
Saint-Siège	1973
Serbie et Monténégro	*2004*
Serbie	2004
Slovénie	1994
Suède	1977
Suisse	1974
Turquie	1956



Sommaire

Composition des organes de la CEB 4
Organigramme 8
Revue stratégique 10

MESSAGE DU GOUVERNEUR 11
La communication de la CEB 14

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2008 17
PROJETS ET PRÊTS **17**
I. Faits marquants en 2008 **17**
II. Modalités d'intervention 18
1. Lignes d'action sectorielle 18
2. Modalités de financement et de suivi 18
III. Activités projets et prêts en 2008 **19**
1. Renforcement de l'intégration sociale 20
2. Gestion de l'environnement 31
3. Développement du capital humain 35

ÉVALUATION EX POST **41**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES **42**
I. L'environnement économique en 2008 **42**
II. Portefeuilles obligataires **43**
III. Produits dérivés **43**
IV. Financement de l'activité en 2008 45
1. Opérations d'emprunt 45
2. Évolution de la dette 46
V. Résultat et bilan **47**
1. Évolution du résultat 47
2. Évolution du bilan 47

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES **49**
I. Une fonction structurée et dynamique **49**
II. Situation au 31 décembre 2008 **51**
1. Risque de crédit 51
2. Risque de marché 52
3. Risque opérationnel 53
III. Dispositif prudentiel **54**

CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ **54**

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES **55**

ÉTATS FINANCIERS 57
États financiers 59
Notes aux états financiers 65
Rapport de l'audit externe 99
Rapport du Comité de surveillance 101
Approbation des comptes par le Conseil d'administration 102
Approbation des comptes par le Conseil de direction 103
Bilan après affectation du résultat 104

NOTES AU LECTEUR 3ème couverture

Composition des organes de la Banque

au 31 décembre 2008*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Lars KOLTE Économiste, Copenhague	**Présidents**	**Rainer STECKHAN** Ancien Directeur de la Banque mondiale
Meta BOLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Vice-Présidents**	**Inta VASARAUDZE** Secrétaire d'État Adjoint, Ministère des Finances, Riga
Margarita GEGA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Albanie**	**Sherefedin SHEHU** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana
Eberhard KÖLSCH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Allemagne**	**Holger FABIG** Chef de Division, Banques Multilatérales de Développement, Ministère des Finances, Berlin
Jan DEVADDER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Belgique**	**Franciscus GODTS** Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Borislav MARIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bosnie-Herzégovine**	**Ljerka MARIĆ** Directrice, Direction de la Planification Économique, Conseil des Ministres, Sarajevo
Ivan PETKOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bulgarie**	**Latchezar STEFANOV** Directeur des Finances Extérieures, Ministère des Finances, Sofia
Euripides EVRIVIADES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Chypre**	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Daniel BUČAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Croatie**	**Zdravko MARIĆ** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Zagreb
Christian OLDENBURG Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Danemark**	**Peter Brix KJELGAARD** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague **Thomas BØRNER** *(depuis le 19 janvier 2009)* Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague
Marta VILARDELL COMA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Espagne**	**Carmen LAÍN** Sous-Directrice pour les Institutions Financières Européennes, Ministère de l'Économie et des Finances, Madrid

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.
Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par le "Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement", au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI**, Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Sulev KANNIKE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Estonie**	**Martin PÕDER** Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Irma ERTMAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Finlande**	**Kristina SARJO** Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Bruno GAIN Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**France**	**Sandrine GAUDIN** Responsable du Bureau Coordination et stratégie européenne, Direction générale du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Paris
Zurab TCHIABERASHVILI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Géorgie**	**Dimitri GVINDADZE** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi
Athanasios DENDOULIS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Grèce**	**Gerassimos FLOROS** Directeur, Direction des Organisations Économiques Internationales, Ministère de l'Économie et des Finances, Athènes
Judit JÓZSEF Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hongrie**	**László ÖRLŐS** Directeur Général Adjoint, Département des Relations Internationales, Ministère des Finances, Budapest
Margaret HENNESSY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Irlande**	**Dermot KEANE** Conseiller Principal, Division Banque, Finance et International, Département des Finances, Dublin **Brendan RYAN** *(depuis le 1er janvier 2009)* Directeur, Direction Financière, Département des Finances, Dublin
Elín FLYGENRING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Islande**	**Árni GUNNARSSON** Conseiller Spécial auprès du Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
Sergio BUSETTO Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Italie**	**Antimo PROSPERI** Directeur Général, Direction VI du Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Eleonora PETROVA-MITEVSKA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**	**Maja PARNARDZIEVA** Conseiller d'État, Ministère des Finances, Skopje
Pēteris Kārlis ELFERTS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lettonie**	**Inta VASARAUDZE** Secrétaire d'État Adjoint, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein
Daniel OSPELT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gediminas ŠERKŠNYS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	**Rolandas KRIŠCIUNAS** Sous-Secrétaire du Ministère, Ministère des Finances, Vilnius
Ronald MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	**Georges HEINRICH** Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances, Luxembourg
	Malte	**Joseph LICARI** Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Andrei NEGUTA Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Eugenia KISTRUGA** *(depuis le 23 janvier 2009)* Ambassadeur, Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldova**	**Ion CHICU** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Chişinău
Zoran JANKOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Monténégro**	**Milorad KATNIĆ** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Podgorica
Petter F. WILLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	**Evan C. KITTELSEN** Conseiller Principal, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
Jacobus Van Der VELDEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	**Jos de VRIES** Conseiller auprès du Ministère des Affaires Étrangères, La Haye
Piotr ŚWITALSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pologne**	**Jacek DOMINIK** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie
Américo MADEIRA BÁRBARA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	**José FERNANDO MORENO** Directeur Général Adjoint du Cabinet de Planification Stratégique, Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
Emil KUCHÁR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République slovaque**	**František PALKO** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Bratislava
Pavel SVOBODA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Pavel HRNČÍŘ** *(depuis le 19 février 2009)* Chargé d'Affaires, Représentation Permanente de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République tchèque**	**Petr PAVELEK** Directeur Adjoint, Département de Gestion des Actifs et de la Dette, Ministère des Finances, Prague

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Stelian STOIAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Roumanie**	**Eugen Orlando TEODOROVICI** Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest **Bogdan Alexandru DRĂGOI** *(depuis le 9 janvier 2009)* Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Marin**	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin
Mgr Aldo GIORDANO Envoyé Spécial du Saint-Siège, Observateur Permanent auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Siège**	**Abbé Florian KOLFHAUS** Observateur Permanent Adjoint du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Sladjana PRICA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Dragana FILIPOVIĆ** *(depuis le 24 mars 2009)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Serbie**	**Zoran ĆIROVIĆ** Vice-Ministre, Département pour les Relations Financières Internationales, Ministère des Finances, Belgrade
Meta BOLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Slovénie**	**Andrej KAVČIČ** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Ljubljana
Per SJÖGREN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suède**	**Björn FRITJOFSSON** Directeur, Institutions Financières Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Paul WIDMER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suisse**	**Raymund FURRER** Chef de Division, Coopération Multilatérale, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Daryal BATIBAY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Turquie**	**Memduh Aslan AKÇAY** Directeur Général, Direction Générale des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Raphaël ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

Nunzio GUGLIELMINO (Vice-Gouverneur Délégué)

Apolonio RUIZ-LIGERO

Imre TARAFÁS

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Finlande : Aunus SALMI, Ancien Membre de la Cour des Comptes européenne, Expert-comptable, Helsinki

Roumanie : Horia NEAMTU, Vice-Président de la Chambre Roumaine des Auditeurs Financiers, Bucarest

Saint-Marin : Nicola CECCAROLI, Directeur Général, Fin-Alternative Investments SA, Dogana



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Au premier plan, **Raphaël ALOMAR**, Gouverneur
Au deuxième rang, à gauche, **Apolonio RUIZ-LIGERO**, Vice-Gouverneur ; *à droite,* **Nunzio GUGLIELMINO**, Vice-Gouverneur Délégué ; **Imre TARAFÁS**, Vice-Gouverneur
Au troisième rang, de gauche à droite, **Thierry POIREL**, Directeur Général des Prêts ; **Roberto CACCIOLA**, Directeur des Conseillers Techniques ; **Jacques MIRANTE-PÉRÉ**, Directeur Financier ; **Martin WEIGAND**, Directeur de la Gestion des Risques ; **Arnaud VIOLETTE**, Directeur Central des Systèmes d'Information et du Contrôle ; **Bernd FRIEDRICH**, Directeur de l'Audit Interne ; **Luigi LA MARCA**, Directeur du Contrôle de la Conformité ; **Rachel MEGHIR**, Directeur de l'Évaluation Ex Post ; **Richard VENEAU**, Directeur de l'Administration Générale ; **Michael ROESKAU**, Directeur Central des Affaires Juridiques et de la Prospective ; **Jan DE BEL**, *General Counsel*

DIRECTION GÉNÉRALE DES PRÊTS
Thierry Poirel
Stephan Sellen, adj.

SUPPORT AUX OPÉRATIONS
Melanie Wieschollek-Lacroix

PROJETS
Théodore Ivanov

RESPONSABLES DE PAYS

Sylvie Anagnostopoulos : Croatie, Grèce, Roumanie

Laszlo Lengyel : Chypre, Hongrie

Michael Lixenfeld : Allemagne, Liechtenstein, Luxembourg, Suisse

Rainer Lovato : Italie, Portugal, Saint-Marin, Saint-Siège

Christophe Mroz : Pologne

Javier de la Peña : Espagne

Vitomir Miles Raguz : Bosnie-Herzégovine, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Monténégro, Pays-Bas, Slovénie

Eva Schwebel : Bulgarie, Géorgie, République slovaque, République tchèque

Holger Seifert : Belgique, Irlande, France

Marja Seppälä : Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Suède

Cristian Tabacaru : Albanie, Moldova, Serbie

Elif Timur : Turquie

DIRECTION DES CONSEILLERS TECHNIQUES
Roberto Cacciola

CONSEILLERS TECHNIQUES

LOGEMENTS ET RÉNOVATION URBAINE
Dorota Blazejewicz

SANTÉ
Karina Quintar Ferrer

INFRASTRUCTURES
Baris Trak

ENVIRONNEMENT
Anton Spierenburg

ÉCONOMISTE DE PROJETS
Victor Agius

ÉDUCATION
Yaël Duthilleul

PASSATION DES MARCHÉS
Kitty Villani-Haman

DIRECTION FINANCIÈRE
Jacques Mirante-Péré

TRÉSORERIE
Michel Semertzidis

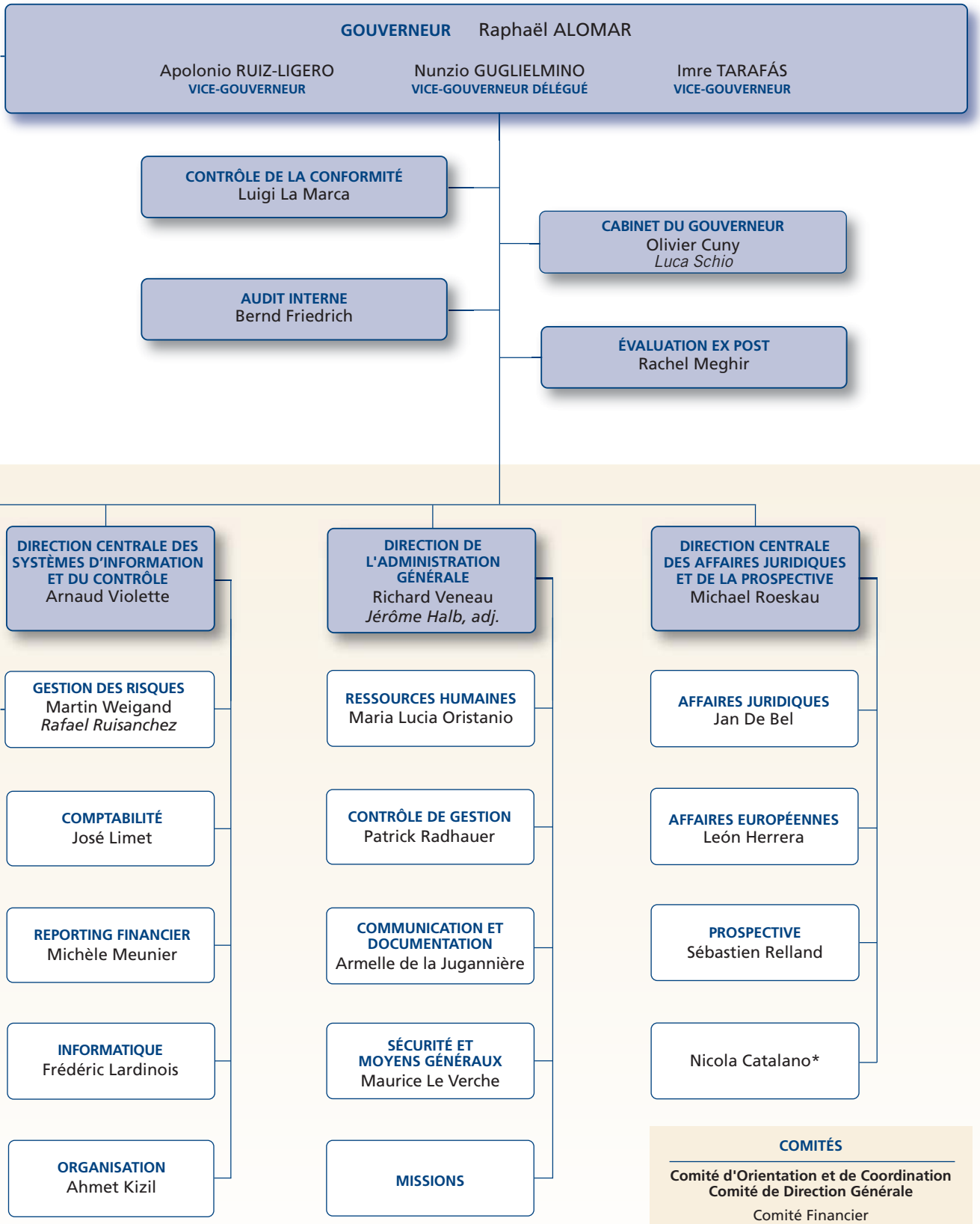
FINANCEMENT
Arturo Seco Presencio

GESTION ACTIF-PASSIF
Isabelle Damez

MIDDLE-OFFICE
Alain Sayagh

BACK-OFFICE
Ioannis Velvitsanos

Organigramme



* Détaché au Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe, Strasbourg

Février 2009

Revue stratégique

Lancée en juin 2007, à Prague, par le Conseil de direction sur proposition du Gouverneur, la revue stratégique de la CEB a conduit, en mars 2008, le Conseil de direction à nommer un "Comité de Personnes Éminentes" conformément aux bonnes pratiques employées au cours d'exercices similaires dans d'autres organisations internationales.

Composé de M. Enrique Iglesias, ancien Président de la Banque Interaméricaine de Développement, et de M. Jón Sigurðsson, ancien Président de la Banque nordique d'investissement, et conseillé par M. Jacques de Larosière, ancien Directeur général du Fonds monétaire international et ancien Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, en tant que *Special Advisor*, le Comité de Personnes Éminentes s'est vu confier par le Conseil de direction la mission d'éclairer, avec recul et indépendance, les questions de mandat, de positionnement international et de gouvernance de la CEB. Le Comité a remis son rapport au Président du Conseil de direction, en présence du Gouverneur, à Paris, le 20 octobre 2008. Le rapport souligne notamment que la Banque fonctionne bien et formule quelques recommandations portant en particulier sur le champ de son mandat, sur son action dans les pays du groupe cible, sur sa coopération internationale, sur son lien étroit avec le Conseil de l'Europe ainsi que sur sa gouvernance.

Comme le recommandait le Comité, le Conseil de direction, lors de sa réunion du 28 novembre 2008, a chargé le Gouverneur de "préparer un plan d'action proposant différentes options et un calendrier pour la mise en œuvre des propositions du Comité de Personnes Éminentes, ainsi qu'une analyse des coûts des mesures proposées". L'enjeu, tel qu'il est souligné dans le rapport du Comité, est de moderniser la structure de la Banque afin de lui permettre de remplir son mandat plus efficacement. Les récents événements ayant affecté l'économie mondiale et les marchés financiers ont en effet mis au premier plan le besoin de financement du développement social au bénéfice des États membres.

Cet exercice, qui sera mené en parallèle et qui est naturellement complémentaire de la préparation du prochain Plan de Développement 2010-2014, contribuera assurément à mieux dessiner le visage de l'Institution et sa feuille de route sur la durée. Comme le relève le rapport, c'est en effet en s'appuyant sur une gouvernance simplifiée et renforcée, en ligne avec les recommandations du Comité de Bâle et les pratiques qui ont évolué ces dernières années dans les autres banques multilatérales de développement, que la CEB sera la plus à même d'apporter une réponse efficace aux nouveaux défis découlant de la crise financière. Cette réponse s'appuiera également, entre autres, sur l'accroissement des financements et le déploiement de nouveaux outils mis au service du développement social dans chacun des États membres, et en particulier dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est.

Remise du rapport du Comité de Personnes Éminentes
Paris, 20 octobre 2008

De gauche à droite :
M. Raphaël Alomar,
Gouverneur,
M. Enrique Iglesias,
ancien Président de la Banque Interaméricaine de Développement,
M. Lars Kolte,
Président du Conseil de direction,
M. Jón Sigurðsson,
ancien Président de la Banque nordique d'investissement,
M. Jacques de Larosière,
ancien Directeur général du Fonds monétaire international et ancien Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Special Advisor du Comité de Personnes Éminentes



BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Message du Gouverneur



Au cours de l'exercice 2008, soit deux ans après son 50ème anniversaire et dans un environnement particulièrement volatile et difficile lié aux conséquences de la crise actuelle, la CEB a souhaité renforcer encore sa mission de levier financier au service de la cohésion sociale en Europe.

- Ceci s'est d'abord traduit par la poursuite et l'accélération très nette en 2008 du **redéploiement géographique des interventions de la Banque en faveur d'un groupe cible** de 21 pays d'Europe centrale et du Sud-Est, conformément aux orientations stratégiques du Plan de Développement 2005-2009.

 Malgré la crise, le **montant des décaissements** a été maintenu, en légère baisse toutefois sur la fin de l'année, à 1,5 milliard d'euros, ce qui a permis dans le même temps à l'encours de prêts de continuer à croître pour franchir la barre des 12,4 milliards d'euros fin 2008, soit un niveau record depuis la création de la CEB. Au total, ce sont environ 30 milliards d'investissements sociaux en Europe que la Banque, à raison d'une contribution moyenne de 40% par projet, permet ainsi de financer. Le total du bilan de la Banque atteint, quant à lui, pour la première fois, un niveau de 21,4 milliards d'euros.

 Dans ce cadre, et compte tenu de l'accroissement des besoins sociaux dans les pays du groupe cible, la CEB a considérablement augmenté en 2008 (+ 58%) les décaissements en faveur de ces pays : leur montant s'élève ainsi à 1,1 milliard d'euros, soit 70% du total des prêts décaissés cette année. De surcroît, 65% des projets approuvés en 2008 l'ont été dans ces pays du groupe cible et 81% des projets en stock leur sont destinés. Enfin, sur la période 2005-2008, les opérations dans ce groupe de pays représentent 53% des prêts décaissés et 62% des projets approuvés, chiffres qui dépassent sensiblement, à ce stade, les objectifs affichés par le Plan de Développement 2005-2009.

- La structure de l'activité projets et prêts reflète **l'engagement de la CEB au service du développement socialement durable**. Comme en 2007 et dans des proportions comparables, les nouveaux projets et programmes ont été distribués selon **trois grandes lignes d'action sectorielle** : l'intégration sociale, à raison de 66% du total approuvé en 2008, la gestion de l'environnement (17%) et l'appui au capital humain (17%). Parmi les **initiatives à très haute intensité sociale**, on peut relever le financement des travaux de rénovation de l'Hôpital de Chişinău, le plus grand hôpital de Moldova ; le soutien à la création d'emplois dans des micro-entreprises en Espagne au moyen de microcrédits ; ou encore trois programmes en Hongrie, dans les régions des Grandes Plaines du Nord et du Sud et de Transdanubie méridionale.

Malgré la crise, le montant des décaissements a été maintenu et l'encours des prêts a franchi la barre des 12,4 milliards d'euros, soit un niveau record depuis la création de la CEB.

Parallèlement, la CEB a considérablement augmenté (+ 58%) ses décaissements en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale et du Sud-Est...

...tout en approfondissant son engagement au service de l'intégration sociale et du développement durable.

L'intensification de la contribution sociale de la Banque est rendue possible...

...par la solidité financière de l'Institution, que traduit sa signature AAA,...

...par le jugement positif sur la gestion, le fonctionnement et la stratégie de la Banque, porté par le Comité de Personnes Éminentes dans son rapport sur la revue stratégique,...

...par le renforcement de sa politique de partenariats internationaux...

- L'intensification de la contribution sociale de la Banque est rendue possible par la **solidité financière de l'Institution et l'adaptation continue de ses moyens d'intervention, ceci en dépit d'un contexte économique international qui continue à se dégrader et d'une crise financière grave depuis l'été 2007**, crise dont les conséquences ne sont pas encore totalement connues.

 Le **bénéfice net, qui ressort à 95,8 millions d'euros en 2008**, demeure à un niveau élevé et enregistre une hausse sensible (+ 2,7%) par rapport à 2007. Les fonds propres atteignent ainsi cette année environ 4,7 milliards d'euros. L'assise financière de la CEB se trouve également confortée par la **qualité de ses contreparties**, dont plus de 80% sont notées A ou plus au 31 décembre 2008. Dans ces conditions, les ratios du dispositif prudentiel mis en place dans le cadre du Plan de Développement à moyen terme continuent à afficher une situation très favorable. Ainsi, le *risk asset coverage ratio*, qui limite notamment l'encours noté *below investment grade*, s'établit à 33% alors que le plafond autorisé par les Conseils s'élève à 66%.

 La **notation AAA**, confirmée par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings au plus fort de la tempête financière en octobre 2008, traduit cette excellente appréciation de la signature de la CEB sur les marchés financiers internationaux.

 Ces résultats témoignent de la solidité financière de notre Institution, de la rigueur de son système de contrôle, et de la confiance qu'elle inspire. Ils sont également le fruit de la mobilisation des agents de la Banque au service du développement social et des efforts constants déployés afin de renforcer encore l'efficacité opérationnelle de la CEB.

 L'ampleur de la crise mondiale, financière et économique, appelle une capacité accrue de réaction et d'adaptation. La dégradation des notations de plusieurs pays d'intervention de la Banque et les réticences manifestées par des partenaires bancaires traditionnels fragilisés face à la prise de tout nouveau risque constituent autant de défis à relever par notre Institution qui cherche à maximiser sa valeur ajoutée notamment dans les pays du groupe cible comme rappelé *supra*.

 Plus largement, la crise est également l'occasion d'une réflexion approfondie quant aux missions prioritaires de la Banque : c'est précisément à cette tâche que s'est attelée sans tarder la CEB sur la base du **rapport remis le 20 octobre dernier par le Comité de Personnes Éminentes dans le cadre de la revue stratégique**, puis examiné par les deux Conseils de novembre 2008 (voir page 10). **Plan d'action sur la gouvernance** inspiré des recommandations de ce rapport d'un côté, **préparation du prochain Plan de Développement 2010-2014** tout au long de l'exercice à venir de l'autre, contribueront à dessiner le visage de la CEB et sa feuille de route sur la durée. Les conditions sont ainsi réunies pour faire de 2009 une année charnière dans l'évolution de notre Banque.

- Dans ce contexte, la Banque s'est attachée à **renforcer encore sa coopération avec les autres acteurs du développement social en Europe**. La CEB a ainsi approuvé le financement de plusieurs projets en partenariat avec l'Union européenne dans le cadre des programmes *Western Balkans Investment Framework* et *Neighbourhood Investment Facility*. Une déclaration conjointe de coopération a également été signée avec la BEI le 2 juin 2008. Par ailleurs, la Banque a renouvelé un accord cadre de coopération avec le HCR et accordé, en liaison avec cette organisation ainsi qu'avec l'UNICEF et le PNUD, un don significatif en faveur des populations géorgiennes.

- Au cours de cette année, la CEB a également mis en œuvre une **série d'actions de communication spécifiques**. Ainsi, le site Internet a été intégralement refondu et substantiellement augmenté (notamment à travers la mise en ligne d'un film institutionnel novateur). La Banque a naturellement participé aux temps forts de la communication européenne correspondant à son mandat : portes ouvertes du Conseil de l'Europe, *Open Days* de l'Union européenne, atelier sur les migrations sous l'égide de l'OCDE, etc.

- Enfin, la **politique de financement** se caractérise par le respect des objectifs définis depuis plusieurs années et l'ajustement au volume d'activité.

 En 2008, les émissions de la Banque d'une durée supérieure ou égale à 1 an se sont établies à 3,3 milliards d'euros. Ces emprunts ont été libellés à 67% en dollars des États-Unis (contre 87% en 2007). Les émissions en dollars australiens ont quant à elles représenté 9% du volume des émissions.

*

Au total, l'exercice 2008, année de retour au premier plan du rôle des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement, a, à mon sens, pleinement répondu, comme en 2005, 2006 et 2007, à l'objectif prioritaire fixé par le Plan de Développement à moyen terme : redéployer l'activité de prêts et de projets en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale et du Sud-Est, sur la base d'une structure financière continûment consolidée et d'un pilotage des risques toujours plus performant.

La CEB a également pris toute sa place dans la situation de crise actuelle, en s'appuyant sur son mandat et ses qualités spécifiques. Bien entendu, la Banque n'a pas vocation à prendre part au plan de renflouement des banques pas plus qu'à mettre en place des programmes de soutien à l'image de ceux développés par les États, les banques centrales ou le FMI. Ceci ne correspondrait d'ailleurs ni à son mandat, ni à ce que son bilan lui permet.

Dans le contexte de la crise, la CEB s'emploie toutefois à continuer à jouer un rôle spécifique mais fondamental de financement des infrastructures à vocation sociale. L'appui au financement de ces infrastructures a en effet un impact économique et social qui se révèle déterminant dans cette période de crise, la CEB assurant, de façon complémentaire et à des coûts compétitifs, un financement de long terme qui se révèle aujourd'hui difficile à mettre en place ou à des coûts prohibitifs pour les États.

Grâce à toutes ces actions et à la solidité de ses résultats, forte également d'une coopération toujours plus étroite avec le Conseil de l'Europe et inspirée par ses valeurs, la CEB est ainsi en bonne position pour jouer tout son rôle au service de la cohésion sociale et du développement durable. Bien entendu, la discussion, en cours au sein des organes collégiaux, des conclusions du rapport du Comité de Personnes Éminentes sur la revue stratégique de la Banque doit être l'occasion de simplifier et d'alléger notre gouvernance, tout en améliorant l'efficacité de nos actions et de nos instruments au service prioritairement des États membres du groupe des pays cible.

Paris, le 6 février 2009



Raphaël ALOMAR

...et par le soutien d'une politique de financement dynamique.

Ces résultats, en croissance dans un environnement difficile, respectent pleinement les orientations stratégiques du Plan de Développement 2005-2009...

...tout en répondant aux enjeux sociaux de la crise par l'apport de financements à long terme de projets à vocation sociale dans les États membres.

La mise en œuvre des recommandations de la Revue stratégique sera l'occasion de simplifier la gouvernance de la CEB afin d'améliorer encore l'efficacité des ses actions au service prioritairement des pays du groupe cible.

La communication de la CEB

La stratégie de communication de la CEB doit s'adapter à la spécificité de l'Institution, aux attentes de ses publics cibles comme à l'évolution de son environnement. Priorité est ainsi donnée :

- à la valorisation du positionnement original de la Banque au sein des IFI
- aux acteurs situés au cœur de son champ d'activité
- à la consolidation de la réputation de l'Institution.

Dans ce cadre, la Banque s'attache à renforcer la transparence, la lisibilité ainsi que la visibilité de son intervention au service du développement social en Europe. Les actions de communication déployées en 2008 se sont donc efforcées d'assurer une traduction opérationnelle à ces principes.

Les outils de la transparence

La politique d'information publique approuvée lors de la 43ème Réunion Commune qui s'est tenue à Bucarest, et figurant depuis sur le site Internet de l'Institution, représente le mouvement initié dans le cadre de la revue stratégique pour renforcer encore la transparence de la CEB dans son ensemble. Cette politique s'articule ainsi autour de trois principes directeurs : transparence, responsabilité, équilibre, qui répondent à un objectif prioritaire : favoriser l'accès le plus large à l'information sur la Banque, dans les conditions appropriées à la spécificité de l'Institution.

Au-delà de ces aspects de communication proprement dite, la démarche de transparence de la CEB s'est également appuyée sur l'adoption d'une charte anti-corruption en 2007, sur la mise en ligne récente du "Règlement sur le système de protection des données à caractère personnel à la CEB" et sur la mise en place de la fonction de Directeur du Contrôle de la Conformité *(Compliance)*.



Bruxelles, 6-9 octobre 2008
Comité des Régions
Participation de la CEB au stand des institutions financières aux *Open Days*, lors de *European Week of Regions and Cities*

Mise en ligne du nouveau site web



La CEB a mis en ligne son nouveau site web en septembre 2008. L'architecture du site demeure structurée autour de trois axes : la présentation de l'Institution (avec un accent plus particulièrement mis sur les questions de gouvernance et d'intégrité), des éléments complets et précis sur les activités (y compris sur les étapes concrètes, utiles pour obtenir un financement de la CEB) et enfin un "infocentre" permettant l'accès à l'ensemble des publications et supports de communication de la Banque.

Par ailleurs, l'ergonomie générale du site a été rendue plus attractive et la navigation plus facile autour d'un principe : permettre à tout visiteur d'accéder en trois clics à l'information qu'il souhaite obtenir. En outre, ce dernier a la faculté de consulter chaque page du site dans l'une ou l'autre des deux langues officielles de la CEB.



Paris, 18 septembre 2008
Séminaire d'information thématique sur le rôle particulier des prêts intermédiés et sur les implications des normes IFRS sur les comptes de la Banque

Le nouveau site se caractérise également par des options éditoriales plus affirmées. Ainsi, dès la page d'accueil, un bandeau déroulant met en évidence les éléments principaux de l'activité de la CEB. Ces éléments sont mis à jour au rythme des temps forts de l'actualité de la Banque. Les approbations de projets font l'objet de communiqués de presse à l'issue même des réunions du Comité exécutif et du Conseil d'administration.

Enfin, dans le cadre plus général de sa politique de responsabilité d'entreprise, la CEB a veillé à ce que son site soit accessible aux personnes souffrant d'un handicap visuel. Le site de la CEB bénéficie de ce fait du label AccessiWeb.



Film sur la CEB

Dans le cadre de sa démarche de visibilité accrue, la CEB a développé au cours des derniers mois un film institutionnel embrassant un panorama très large : histoire de la Banque sur plus d'un demi-siècle, diversité sectorielle et géographique de son activité, moyens de son action et fidélité à sa vocation sociale.

Des sites de tournage ont été soigneusement sélectionnés, en coopération avec les responsables de pays, de manière à refléter la réalité des interventions de la Banque sur le terrain. Au total, plus qu'un simple vecteur de communication, ce film se veut l'expression d'une culture d'entreprise et le reflet d'une identité dans laquelle se retrouve l'ensemble du personnel. Le film peut être visualisé sur le site Internet de la Banque, dans les deux langues officielles.

Participation de la CEB aux Journées Portes Ouvertes du Conseil de l'Europe

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le Conseil de l'Europe a ouvert les portes du nouveau bâtiment, l'Agora, qui a été inauguré en avril 2008. C'est dans ce cadre que, le 21 septembre 2008, ont été organisées à Strasbourg les Portes Ouvertes du Patrimoine Européen. La CEB a participé, comme elle l'avait fait l'an dernier, à cette manifestation qui a permis à plusieurs milliers de visiteurs de mieux connaître la réalité de l'espace européen.



Strasbourg, 21 septembre 2008
Portes Ouvertes du Patrimoine Européen au Conseil de l'Europe - Stand de la CEB



Les migrations en Europe : l'expérience de la CEB

La division de l'Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale et au début de la guerre froide, qui a conduit des millions de personnes à chercher refuge à l'ouest du continent, a été à l'origine de la création, en 1956, du **Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population**, renommé plus tard Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB).

Le Statut de la Banque mentionne ainsi spécifiquement, **parmi ses priorités statutaires, l'aide aux réfugiés, aux personnes déplacées ou aux migrants**. Depuis sa création, la CEB a joué un rôle important dans le financement de projets en faveur de la réinstallation durable et de l'intégration de ces groupes de population vulnérables. Fondée dans le contexte de l'après-guerre où les flux migratoires vers l'Europe occidentale étaient conséquents, la Banque a par la suite considérablement élargi le nombre de ses membres, particulièrement après la chute du mur de Berlin, ce qui a recentré son attention sur les flux migratoires en Europe centrale et du Sud-Est.

En 2008, la CEB a été invitée à partager sa longue expérience en participant, en tant que sponsor, à un atelier de l'OCDE intitulé **"L'avenir des migrations internationales vers les pays de l'OCDE"**. Cet atelier d'experts, qui s'est tenu les 1er et 2 décembre 2008 à Paris, a exploré les principaux facteurs qui façonneront le paysage migratoire mondial au cours des vingt-cinq prochaines années. Les participants ont envisagé divers scénarios visant à mieux appréhender les principaux problèmes auxquels seront confrontés les acteurs publics et privés.

Dans ce cadre, la CEB a présenté son étude *Migration in Europe: the CEB's experience* (**Les migrations en Europe : l'expérience de la CEB**). Cette étude offre une recension de l'expérience historique de la Banque dans le domaine des migrations. Elle examine les différents modes de financement de l'aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux migrants, à travers un large éventail, à la fois géographique et sectoriel, de projets financés au cours des cinquante dernières années.

En s'appuyant sur des exemples de projets, cette étude présente la **migration comme un enjeu intersectoriel**. Le mandat social de la Banque s'étant élargi au fil des années, l'étude tente de saisir les différentes approches sectorielles utilisées par la CEB pour résoudre les problèmes liés aux migrations. L'étude fournit également quelques pistes de réflexion pour les futures actions de la CEB en faveur des populations migrantes.

Au cours des cinquante dernières années, la CEB a consacré environ € 5 milliards, soit presque 20% de ses prêts décaissés, à des projets :

- spécifiquement dirigés vers les réfugiés et les personnes déplacées suite à des situations de crise
- en faveur de la construction ou la reconstruction de logements, d'infrastructures urbaines et sociales pour les migrants, à un niveau national et international
- en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle des jeunes migrants
- en faveur de la stabilisation des flux de populations dans les zones rurales, ou
- pour des programmes d'intégration sociale dans les pays de destination.

En vue de partager et d'accroître son expertise, et d'augmenter la valeur ajoutée de ses actions, **la CEB a développé un réseau de partenariats** avec d'autres organisations financières internationales, des agences spécialisées des Nations Unies telles que le HCR et l'UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et différentes initiatives régionales en faveur des réfugiés et autres migrants.

Forte de son expérience et fidèle à son mandat social, la CEB entend continuer à soutenir des projets liés aux réfugiés, personnes déplacées et migrants, en étroite coopération avec ses États membres et en coordination avec la communauté internationale.



Le texte complet de l'étude, sous forme de brochure *Migration in Europe: the CEB's experience* est disponible sur le site web de la CEB.

Projets et prêts



I - FAITS MARQUANTS EN 2008

L'exercice 2008 représente la quatrième année de mise en œuvre du Plan de Développement de la Banque pour la période 2005-2009. Ce plan vise notamment à renforcer l'action de la CEB dans un groupe de pays cibles d'Europe centrale et du Sud-Est*.

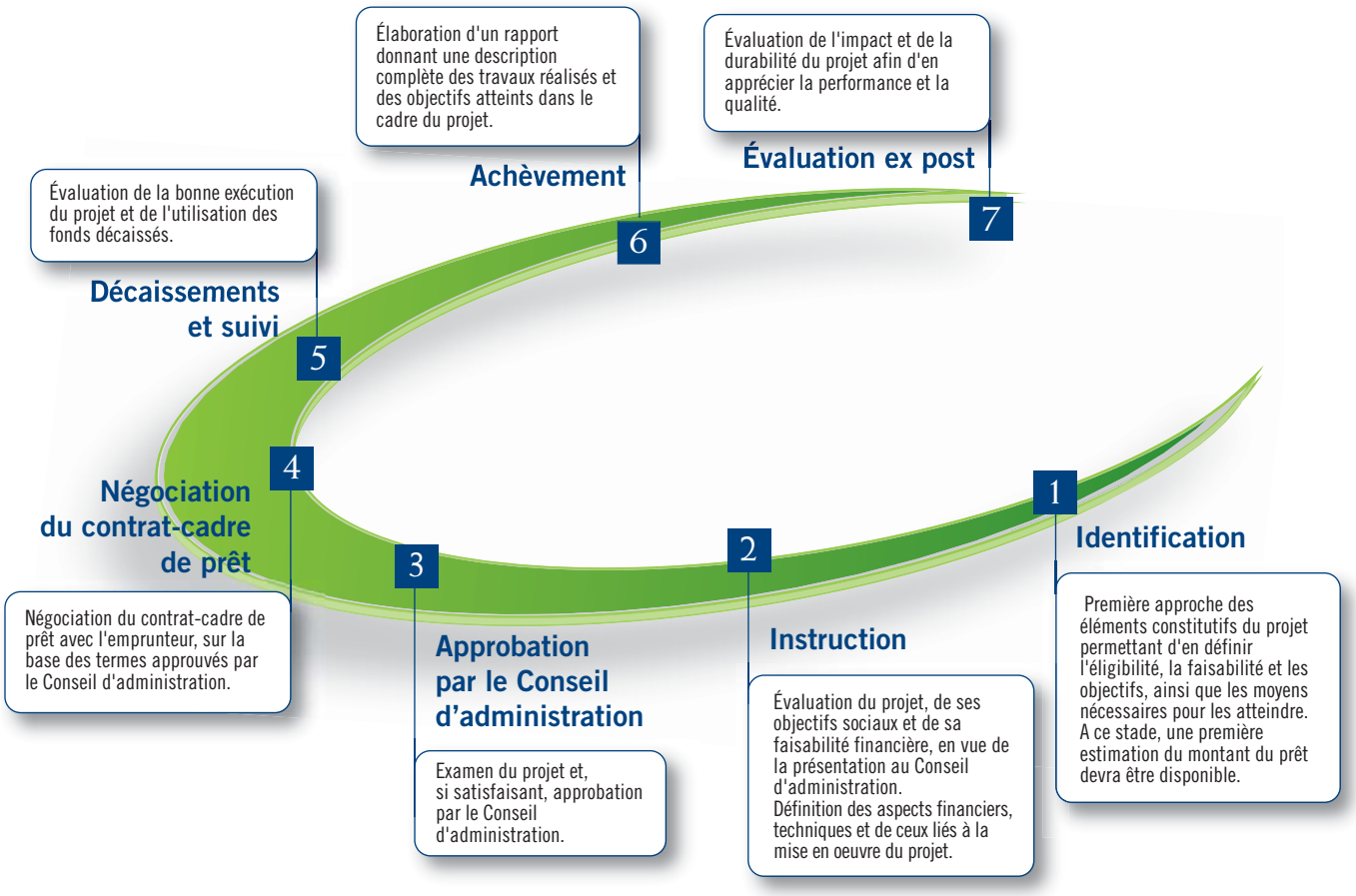
Sur un plan opérationnel, l'exercice 2008 se caractérise par :

- un renforcement de l'activité en termes d'approbations et de décaissements en faveur des pays du groupe cible, soit, respectivement, 65% et 70% de l'activité 2008 (€ 1 201 millions approuvés et € 1 059 millions décaissés), et ce en dépit d'un contexte économique difficile et qui continue à se dégrader.

** Selon les termes du Plan de Développement 2005-2009 de la CEB, les pays concernés sont : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.*

- une majorité de projets (près de 66%) en faveur du renforcement de l'intégration sociale. En particulier, les nouvelles opérations dans les secteurs de la *création et du maintien d'emplois viables* et de l'*amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural* ont représenté un total cumulé de € 1 146 millions. Par ailleurs, les projets pour la gestion de l'environnement ont atteint un total de € 323 millions. Enfin, la Banque a approuvé des projets en faveur du développement du capital humain, dans les secteurs de la *santé* et de l'*éducation*, pour un montant total de € 312 millions.
- le soutien continu de la Banque aux programmes sectoriels développés par ses États membres, tant dans le cadre de projets soutenus par l'Union européenne (y compris pour des "Programmes opérationnels") que pour des programmes d'investissements engagés directement par ses États membres (voir encadré page 24).

Dans ce contexte, la Banque a signé 36 contrats de prêts pour un montant cumulé de **€ 1 958 millions**, ce qui porte la part engagée du stock de projets à **€ 3 402 millions** au 31 décembre 2008.







LITUANIE
Logements pour d'anciens déportés

II - MODALITÉS D'INTERVENTION

Reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine du financement de projets à vocation sociale, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat.

1. Lignes d'action sectorielle

L'aide aux réfugiés et migrants, ainsi que les projets dans le secteur des catastrophes naturelles ou écologiques, sont statutairement prioritaires. De plus, afin d'assurer la promotion de la **cohésion sociale** en Europe, la capacité d'intervention de la CEB s'est progressivement élargie à d'autres secteurs d'intervention contribuant directement à promouvoir la cohésion sociale en Europe.

La structure de l'activité projets-prêts de la Banque s'articule autour de trois lignes d'action sectorielle, à savoir : le **renforcement de l'intégration sociale,** la **gestion de l'environnement** et le **développement du capital humain.**

Cette démarche répond à une *double exigence* : d'une part, assurer une meilleure lisibilité de l'activité de la Banque au moyen d'un regroupement homogène de ses secteurs éligibles, d'autre part, affirmer la mission de la CEB au service du développement social durable.

2. Modalités de financement et de suivi

La CEB intervient principalement sous forme de prêts afin de financer des projets économiquement et socialement viables (voir encadré page ci-contre). À cet effet, la Banque évalue la capacité d'endettement *(debt sustainability)* de l'emprunteur et, le cas échéant, du garant. Elle peut également intervenir sous forme de garanties ou à travers des comptes fiduciaires (voir encadré sur le Compte Fiduciaire Norvégien, page 28).

Les prêts de la CEB sont accordés sur des durées tenant compte de la nature du projet ; ils sont décaissés en plusieurs tranches et, le plus souvent, assortis d'une période de franchise. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	- Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées - Logement pour les personnes à bas revenus - Création et maintien d'emplois viables - Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural - Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires
Gestion de l'environnement	- Catastrophes naturelles ou écologiques - Protection de l'environnement - Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Développement du capital humain	- Santé - Éducation et formation professionnelle



Emprunter auprès de la CEB

La CEB peut octroyer des prêts au sein de ses 40 États membres afin de financer des projets répondant à un certain nombre de critères sectoriels, géographiques, sociaux et financiers.

Les critères d'éligibilité des projets financés par la CEB et les procédures générales sont présentés dans la "**Politique de prêt et de financement de projets**". Ce document* est la base de référence pour toutes les activités liées à l'instruction, l'approbation, le financement et le suivi des projets présentés à la Banque en vue de leur financement.

Les demandes de financement sont adaptées aux spécificités de chaque projet pour lequel un prêt est sollicité. Les emprunteurs potentiels** préparent les demandes de prêts en étroite relation avec les services de la Banque.

Après avoir fait l'objet d'une analyse par les équipes de la Banque, portant tant sur la solvabilité de l'emprunteur que sur la soutenabilité financière et technique du projet, les demandes de prêts sont soumises pour approbation au Conseil d'administration.

* *Document disponible sur le site web de la CEB*
** *Gouvernements, collectivités locales / régionales, institutions financières publiques / privées ou toute autre personne morale publique / privée agréée par un État membre de la CEB. Afin de déterminer l'éligibilité d'un emprunteur à un financement, une évaluation systématique de sa solvabilité est effectuée par la CEB*

crédit à long terme pour des projets générateurs d'externalités positives.

La CEB accorde une attention particulière à la qualité des projets qu'elle finance, en vue d'en optimiser l'impact social. À ce titre, l'assistance et le suivi tout au long du cycle de vie des projets (voir schéma page 17) constituent un facteur clé pour la mise en œuvre efficace de ces projets.

Sur la base de la demande de prêt formulée par l'emprunteur, la Banque évalue le projet et son plan de financement. Pour ce faire, elle analyse attentivement l'impact socio-économique, les aspects techniques, les coûts, la capacité institutionnelle et de gestion du projet, ainsi que les effets du projet sur l'environnement.

Suite à l'approbation du projet par le Conseil d'administration, un contrat-cadre de prêt est signé avec l'emprunteur.

Après le premier décaissement, les services de la Banque vérifient, par un suivi régulier et des missions sur sites, l'avancement physique des travaux, le respect des coûts, les procédures de passation des marchés ainsi que la réalisation des objectifs sociaux prévus. Un rapport d'achèvement est rédigé à la conclusion du projet.

La Banque continue par ailleurs d'enrichir sa contribution :

- en *amont* des projets, par la mise en place de cadres opérationnels élaborés en concertation avec les pays concernés. Ces plans définissent, sur la base des trois lignes d'action sectorielle de la Banque et dans un horizon de temps donné, les priorités d'intervention et d'investissement dans un pays en particulier
- ainsi qu'en *aval*, par l'accent mis sur l'évaluation ex post, qui mesure l'impact social à moyen terme des projets et des programmes achevés, et permet d'améliorer la qualité des projets en cours et à venir, par effet d'apprentissage.

III - ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2008

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé 39 projets, pour un montant total de **€ 1 861 millions**. 27 projets ont été approuvés pour des pays du groupe cible, pour un sous-total de € 1 201 millions, soit 65% du montant total approuvé dans l'année.

Le total des nouveaux engagements de financement au 31 décembre 2008 était de **€ 1 958 millions**, dont 65% en faveur de pays du groupe cible.

Les nouvelles opérations sont réparties entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque, à hauteur respectivement de :

- 66% pour le renforcement de l'intégration sociale
- 17% pour la gestion de l'environnement
- 17% pour le développement du capital humain.

Le détail des approbations par pays et par secteur figure dans le tableau page 38.

De plus, **dans le cadre de la collaboration entre la CEB et différentes agences spécialisées des Nations Unies**, la CEB a approuvé **6 dons** en 2008 en faveur de populations vulnérables, populations réfugiées et personnes déplacées dans différents pays, tous membres du groupe cible de la Banque.



Ces dons se répartissent ainsi :

Pays bénéficiaires	Organisations partenaires	Montants (en euros)
Bosnie-Herzégovine	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)	265 000
Géorgie		500 000
Serbie		265 000
Géorgie	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	250 000
Géorgie	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)	250 000
Moldova		200 000
	Total	**1 730 000**

A fin 2008, les décaissements s'élèvent à **€ 1 505 millions** (dont € 1 059 millions en faveur de pays du groupe cible, soit 70% des décaissements de l'année), répartis en 118 tranches de prêts et 75 projets.

Les décaissements sont répartis entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque, à hauteur respectivement de :

- 65% pour le renforcement de l'intégration sociale
- 17% pour la gestion de l'environnement
- 18% pour le développement du capital humain.

Au 31 décembre 2008, l'encours de prêts s'élevait à **€ 12 423 millions**, réparti sur 33 pays.

Le détail des prêts décaissés par pays et par secteur figure dans le tableau page 40.

La Banque entend par son intervention favoriser l'amélioration des conditions de vie et promouvoir la cohésion sociale. La distribution sectorielle des projets approuvés et des prêts décaissés en 2008 reflète cette volonté.

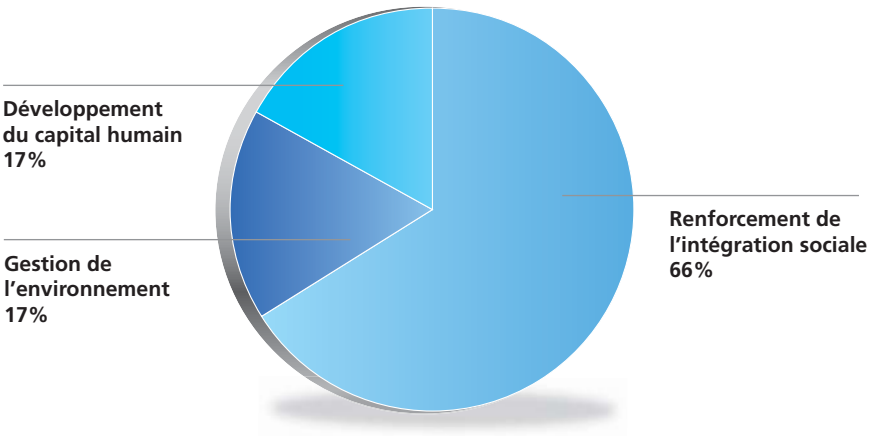
1. Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel : agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural et moderniser les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de **€ 6 125 millions** en termes de projets approuvés (soit 56% de l'ensemble des projets approuvés depuis 2004). Pour la seule année 2008, le montant des approbations de projets a été de **€ 1 226 millions** (soit 66% du total des projets approuvés).

Parallèlement, au cours des cinq dernières années, les prêts décaissés en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté un montant cumulé de **€ 4 704 millions**, soit 60% du total des décaissements réalisés depuis 2004. En 2008, la Banque a procédé au décaissement de **€ 985 millions**, dont € 722 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Projets approuvés en 2008 - Répartition par ligne d'action sectorielle





GÉORGIE

Contribution de la CEB au programme d'assistance internationale en Géorgie

La CEB a suivi avec préoccupation les événements survenus en Géorgie au cours du mois d'août 2008. La CEB est, du fait de son mandat et de sa vocation d'origine, tout particulièrement concernée par cette crise qui a engendré des destructions et d'importants mouvements de populations internes et externes sur le territoire de l'un de ses États membres.

Le Conseil d'administration a approuvé, dès septembre 2008, l'affectation d'une enveloppe de € 1 million en faveur de la Géorgie, au travers de trois agences des Nations Unies (HCR, UNICEF et PNUD). Cette enveloppe a permis d'engager le plus tôt possible des dons en faveur d'opérations sur le territoire géorgien, en étroite coopération avec les différentes agences onusiennes.

En octobre 2008, la CEB a participé à la Conférence des donateurs pour la Géorgie (Bruxelles), au cours de laquelle elle a souligné son intérêt à promouvoir de nouvelles opérations en Géorgie, en particulier pour des projets de reconstruction, dans le cadre de son mandat social en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées. Dans ce contexte, ces prêts pourraient bénéficier, au vu de leur impact social, de dons supplémentaires de la part de la CEB, sous forme de bonifications de taux d'intérêts à hauteur d'un maximum de € 2 millions par projet.

De plus, la CEB a participé en novembre 2008 à une mission d'évaluation réunissant les principaux donateurs, sous l'égide du HCR.

Projet de réhabilitation de centres collectifs avec le HCR

Un don de € 500 000 servira au financement partiel de la réhabilitation de centres collectifs et pour l'équipement contre l'hiver d'abris pour les populations déplacées, pour la plupart des centres collectifs situés dans les zones de déplacement dans lesquelles les commodités de base font défaut, l'alimentation en électricité est insuffisante et les systèmes de chauffage ne sont pas satisfaisants.

Projet de création d'un centre communautaire pour la lecture avec l'UNICEF

Un don de € 250 000 sera consacré au financement d'un projet destiné à créer et à équiper un centre communautaire pour la lecture. Ces centres permettent aux enfants touchés par le conflit et à leur famille d'avoir un accès adapté à l'apprentissage et à des possibilités de perfectionnement, dans un environnement sain et sûr, sans violence ni discrimination.

Projet de rétablissement des moyens de subsistance avec le PNUD

Un don de € 250 000 servira au financement partiel d'un projet destiné à faciliter le rétablissement des services de base et des moyens de subsistance dans la région de Shida Kartli, dans le cadre du programme *Foster* du PNUD.

L'initiative financée par la CEB permettra de :
- soutenir le gouvernement local pour faire face à la crise, notamment en termes de besoins et de priorités pour la remise en état des services de base
- rétablir les moyens de subsistance dans les zones urbaines et rurales prioritaires
- renforcer la sécurité communautaire, l'État de droit et la cohésion sociale.

Deux projets avec le Conseil de l'Europe

En janvier 2009, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi de deux dons supplémentaires en faveur de projets dont la mise en œuvre sera placée sous la responsabilité du Conseil de l'Europe. Ces projets concernent respectivement :
- la prise en charge psychologique d'enfants traumatisés par le conflit, pour un montant de € 98 000 destiné à la lutte contre l'augmentation de la violence en milieu scolaire
- le soutien aux populations déplacées en Géorgie, pour un montant de € 75 000 consacré à la formation du personnel des services sociaux et des administrations locales en matière de relations inter-communautés.



Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées

L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est une des priorités statutaires de la CEB. Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur :

- la reconstruction et la réparation de structures d'accueil (tels les centres d'accueil, les logements sociaux provisoires et permanents)
- les programmes de médecine préventive et curative, d'éducation et de formation professionnelle
- les infrastructures techniques et d'équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a répondu aux demandes de ses États membres pour la mise en œuvre de projets destinés aux réfugiés et personnes déplacées. La CEB a en effet approuvé un montant total de **€ 501 millions** depuis 2004 pour de nouvelles opérations dans ce secteur ; par ailleurs, les décaissements réalisés en 2008 se sont élevés à **€ 2 millions**.

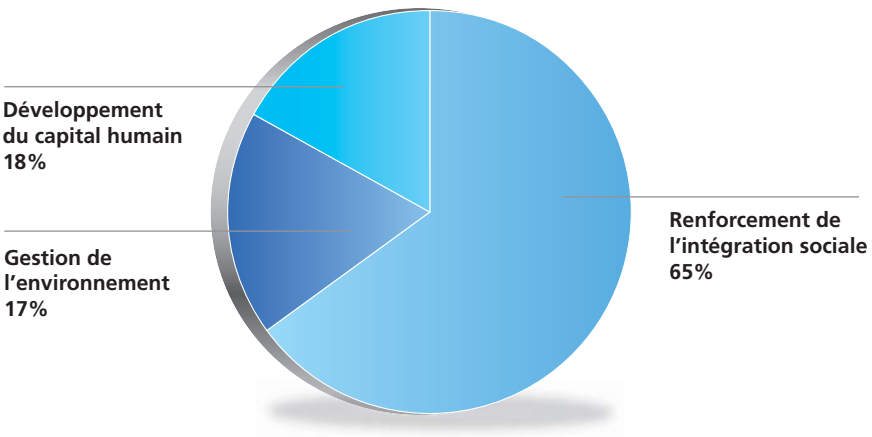
Dans ce cadre, la Banque s'applique à renforcer les relations de coopération opérationnelle qu'elle entretient avec plusieurs institutions internationale intervenant en faveur de populations réfugiées, de migrants et de personnes déplacées. En effet, ces relations de coopération permettent à la CEB d'accroître la valeur ajoutée de ses interventions dans ce secteur prioritaire d'intervention.

Ainsi, la CEB a signé le 31 octobre 2008, **un nouveau Memorandum of Understanding (MoU) avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)**, qui succède à celui qui avait été signé le 24 février 2005, arrivé à échéance. Ce nouvel accord permettra la mise en place d'une coopération financière à long terme et le financement de logements sociaux, de projets éducatifs et de santé pour des personnes déplacées relevant de la compétence du HCR ; un accent particulier sera mis sur les pays européens accueillant des populations déplacées importantes, comme la **Bosnie-Herzégovine**, la **Géorgie** et la **Serbie**. L'accord prévoit également que le HCR assistera la CEB et les gouvernements concernés pour identifier des projets pertinents pouvant bénéficier de prêts.

Par ailleurs, **deux dons d'un montant total de € 530 000 ont été approuvés cette année avec le HCR.** Le premier, en faveur de la **Bosnie-Herzégovine**, financera un projet permettant le retour de personnes déplacées, résidant toujours dans des centres collectifs. Le deuxième don sera consacré au financement d'un projet de microcrédits en **Serbie**, alloués à des personnes déplacées du Kosovo cherchant à s'intégrer localement dans le pays.

Enfin, la CEB a également approuvé **une enveloppe de € 1 million, destinée à soutenir le programme d'assistance internationale** en faveur de la **Géorgie**, au travers de trois agences des Nations Unies (HCR, UNICEF et PNUD). Cette enveloppe permettra d'effectuer rapidement des dons en faveur d'opérations identifiées sur le territoire géorgien, en étroite coopération avec les trois agences onusiennes partenaires (voir encadré page 21).

Prêts décaissés en 2008 - Répartition par ligne d'action sectorielle





FINLANDE

Financement d'un projet de logement en faveur de groupes de population vulnérables

Pohjola Bank et la CEB ont signé cette année un accord de prêt qui consacrera **€ 100 millions** au financement de projets de construction et de rénovation de logements en faveur de groupes de population vulnérables.

Cette opération a pour objectif de répondre aux besoins critiques de logements sociaux que connaît la Finlande. Elle fait suite aux quatre précédents programmes approuvés depuis 2000, dont la mise en œuvre a été jugée très satisfaisante, tant du point de vue de l'organisation institutionnelle que de celui de la mise en œuvre et des effets sociaux atteints.

Ce nouveau programme présente un grand intérêt social et une valeur ajoutée considérable. Son objectif est de contribuer au financement de :

- la rénovation et la construction de logements subventionnés en faveur de personnes à faibles revenus, ainsi que d'infrastructures techniques de base connexes
- et d'infrastructures sociales liées à la santé et à l'éducation, principalement le logement social pour personnes âgées, dépendantes ou handicapées, et les résidences pour étudiants.

Depuis 2000, c'est un total de plus de € 350 millions qui a été décaissé par la CEB pour financer le secteur du logement social finlandais (y compris les composantes liées à la santé et à l'éducation). Ces prêts ont jusqu'à présent financé partiellement 144 sous-projets, qui ont concerné la construction ou la rénovation de près de 7 000 logements.

Comme les précédentes opérations mises en œuvre avec succès, les fonds de la CEB contribueront à mettre des logements à la disposition de ménages à faibles revenus, de jeunes (étudiants) et de groupes de populations vulnérables ou de personnes ayant des besoins particuliers (personnes âgées, dépendantes ou handicapées).



DANEMARK
Logements pour personnes âgées

Logement pour les personnes à bas revenus

Le secteur du logement est un vecteur efficace de soutien à la mission de la Banque, visant à renforcer la cohésion sociale dans ses États membres et à contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

La CEB intervient à titre principal pour le financement de projets destinés à procurer un logement décent aux personnes à bas revenus, et les infrastructures associées telles que l'adduction d'eau, la collecte et le traitement des eaux usées. Afin d'encourager une approche multisectorielle et intégrée dans ses interventions, la Banque inclut également le logement dans le cadre de problématiques sectorielles plus larges comme, par exemple, dans le cas de la reconstruction de logements détruits par des catastrophes naturelles, la construction de logements médicalisés pour personnes âgées ou la rénovation de résidences étudiantes.

De plus, afin de valoriser ses interventions en matière de logement, la CEB a signé en 2006 un accord tripartite, avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), qui définit le cadre de coopération pour la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne en matière de développement urbain intégré pour la période 2007-2013 et la mise en œuvre de l'initiative JESSICA*. Cet accord place la problématique du logement au cœur des politiques européennes de rénovation urbaine.

** JESSICA : soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines*



L'appui de la CEB aux programmes sectoriels gouvernementaux

L'appui de la CEB aux programmes sectoriels gouvernementaux ne cesse d'augmenter, en particulier dans les pays du groupe cible. En effet, les actions au plan économique, social, environnemental et sur l'emploi se renforçant mutuellement, la CEB encourage une approche multisectorielle et intégrée.

La **Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement** (2005), dont la CEB est un des signataires, constitue une référence à cet égard. Elle recommande une meilleure gestion des résultats et une orientation des processus de développement pilotés par les pays vers des buts clairement définis et des modalités équilibrées de résultat. En cela, la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sectorielles permet à la Banque de favoriser, au niveau national, les politiques et les investissements répondant aux besoins réels de ses États membres.

Cette démarche se traduit notamment par :

- la mise en place d'instruments de cadrage opérationnel (les "cadres opérationnels")
- l'approbation d'opérations dans lesquelles la Banque complète le financement de projets mis en œuvre par l'État ou des collectivités locales et régionales
- la participation de la Banque à différents dispositifs de coordination répondant à une logique sectorielle ou géographique.

Mise en place d'instruments de cadrage opérationnel

Une bonne compréhension des besoins des pays est essentielle à l'établissement de rapports de longue durée.

Comme le montrent les cadres opérationnels établis par la CEB en 2007 pour la **Hongrie** et en 2008 pour la **Turquie**, ces documents constituent de véritables instruments de dialogue avec les autorités nationales.

Ils permettent :

- de dresser le cadre général des perspectives d'activité de la Banque dans le pays concerné
- d'identifier les besoins prioritaires en matière d'investissements et d'objectifs spécifiques pluriannuels de développement.

Ils posent également le principe de l'affectation de ressources financières et humaines dédiées à la préparation de projets dans ces pays, sur la base des avantages comparatifs et concurrentiels de la Banque.

Appui complémentaire pour le financement de projets mis en œuvre par l'État ou des collectivités locales et régionales

Au cours des dernières années, la CEB a approuvé un certain nombre d'opérations apportant des financements complémentaires à des projets mis en œuvre par l'État ou des collectivités locales et régionales, avec le soutien de l'Union européenne (UE). Depuis 1995, le montant des projets approuvés par la CEB dans le cadre de tels financements s'élève à € 824 millions.

Parmi les exemples récents, on peut citer le programme approuvé avec la région polonaise de Mazovie (€ 95 millions) ou celui en faveur de la région hongroise de Transdanubie méridionale (€ 70 millions). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de la Banque d'aide aux autorités locales et régionales et confirment son engagement à leurs côtés pour les aider à mieux s'intégrer et à renforcer leur attractivité dans le paysage régional européen.

Parallèlement, la Banque apporte des ressources financières complémentaires à des opérations spécifiques comme la rénovation de l'Hôpital Clinique Républicain de Chişinău, plus grand hôpital de **Moldova**, qui permettra de jeter les bases de la réforme du secteur hospitalier du pays (voir encadré page 34).

Participation à des dispositifs de coordination

La Banque participe également à plusieurs dispositifs de coordination permettant la préparation et le financement conjoints de projets, sous l'égide de l'UE.

Dans ce cadre, la CEB coopère avec l'UE en faveur de trois catégories de ses pays membres :

- pays membres susceptibles de rejoindre l'UE (pays candidats et candidats potentiels). Cette coopération s'inscrit dans le cadre de la Politique





ROUMANIE
Construction d'un centre culturel

dite de "préadhésion" et s'opère, en particulier, par l'intermédiaire de la **Facilité pour les Projets d'Infrastructures (IPF)** et **du Cadre d'Investissement pour les Balkans Occidentaux (WBIF)**

- pays membres éligibles à la politique européenne de voisinage. La coopération entre la CEB et l'UE s'effectue dans le cadre de la **Facilité d'Investissement pour le Voisinage (NIF)**, notamment pour des projets dans les secteurs sociaux
- pays membres appartenant à l'UE. La coopération avec l'UE s'inscrit notamment dans le cadre de la Politique européenne de renouveau urbain. La CEB coopère en premier lieu avec la Commission et la BEI en faveur de ces pays dans le cadre de l'**initiative JESSICA**.

Enfin, la CEB collabore depuis 2000 avec la Commission européenne et KfW Bankengruppe pour la mise en œuvre de **quatre Facilités tripartites de financement** (combinaison de prêts de la CEB et de KfW et de dons de la Commission) en faveur de pays du groupe cible de la Banque : Facilité de financement des PME ; Facilité de financement des municipalités ; Programme d'action préparatoire ; Facilité pour l'efficacité énergétique.

Les projets financés dans ce secteur concernent la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements ainsi que la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation afin de fournir un logement décent aux personnes à bas revenus. Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la propriété, le logement locatif ou les infrastructures connexes (telles que l'adduction d'eau, l'approvisionnement en gaz et en électricité, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets, les locaux commerciaux, les aires de jeux) ; l'habitat rural, limité à la résidence principale dans le cadre d'exploitations agricoles à caractère familial, est également éligible.

Au cours des cinq dernières années, la CEB est intervenue dans le secteur du logement social pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de **€ 1 347 millions**, soit 12% du total des approbations pour la période 2004-2008.

Pour la seule année 2008, la CEB a approuvé de nouvelles opérations dans ce secteur pour un montant total de **€ 76 millions** (soit 4% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements se sont élevés à **€ 164 millions**, soit 11% du total des décaissements de l'année.

En **Espagne**, la Banque a approuvé un programme mis en œuvre avec trois caisses d'épargne du Pays Basque espagnol (Bilbao Bizkaia Kutxa, Gipuzkoa Donostia Kutxa et Caja Vital Kutxa), pour un total de près de € 55 millions. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de renouveau urbain de la péninsule de Zorrozaurre (Bilbao) pour lequel la CEB finance l'achat et la préparation des terrains pour le volet "Logements protégés" (environ 3 000 logements prévus).

En **Hongrie**, la Banque a approuvé un programme avec le Gouvernement, permettant de consacrer € 1,4 million à la rénovation d'unités de logement social dans la région de la Grande Plaine du Nord du pays (Észak-Alföld).

En **Moldova**, la CEB a approuvé un projet (€ 3 millions) avec Agroind Bank, pour remédier à la carence d'offre de crédits hypothécaires assurant le financement de logements dans le pays. Pour la majorité des ménages nécessiteux, l'accès à la propriété reste inabordable en raison du manque de programmes de financement et de promoteurs. Quelque 250 familles devraient bénéficier de prêts immobiliers grâce à ce projet. Les fonds de la CEB contribueront au renforcement de la cohésion sociale en Moldova, en permettant aux personnes aux revenus proches de la moyenne nationale d'accéder au marché du logement et de ne pas venir grossir les groupes vulnérables.



Enfin, la CEB a approuvé un programme au **Portugal** avec Banco BPI, qui permettra de consacrer € 17 millions au financement de projets de construction ou rénovation d'immeubles de logements sociaux ; il permettra également de transformer des bâtiments en immeubles d'habitation afin de proposer des logements décents aux personnes à faibles revenus.

Création et maintien d'emplois viables

La CEB apporte son soutien à des projets d'investissements productifs permettant la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit. Ces projets s'adressent à des micro, petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des entités pratiquant une activité artisanale ou des entreprises familiales qui exercent régulièrement une activité économique.

Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 3 056 millions**, soit près de 28% du total des approbations pour la période 2004-2008.

Pour 2008, le montant des projets approuvés a représenté **€ 901 millions** (soit 48% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements réalisés dans ce secteur se sont élevés à **€ 651 millions**, soit 43% du total des décaissements de l'année.

Parmi ces projets, la Banque a approuvé un programme en **Albanie**, à hauteur de € 5 millions, avec Fondi BESA, pour le financement de projets d'investissements productifs dans des micro et petites entreprises du pays.

SLOVÉNIE
PME spécialisée dans la fabrique de verre



ESPAGNE

Projet avec MicroBank en faveur du soutien à l'emploi et du renforcement du tissu productif

La CEB a approuvé un programme en Espagne de **€ 30 millions** avec MicroBank-Banco Social de La Caixa, dont l'objectif est de favoriser l'exercice d'activités économiques à titre indépendant dans des micro-entreprises réparties sur l'ensemble du territoire espagnol.

Les fonds de la CEB seront distribués par MicroBank sous forme de microcrédits à une population cible qui n'a pas, ou très peu, accès aux circuits des prêts traditionnels. Ces microcrédits permettront d'atteindre les populations vulnérables visées au moyen de trois supports d'aide financière :

- *Microcrédits à but social* : prêts personnels limités à € 15 000, accordés à des personnes souhaitant s'établir à leur compte et qui ont besoin pour ce faire de l'assistance/mentorat de structures sociales telles que des conseils municipaux, des associations/ONG afin de concrétiser leurs idées et développer leurs projets de création d'entreprise
- *Microcrédits financiers* : prêts personnels limités à € 25 000 destinés aux petits entrepreneurs aux capacités financières limitées (revenus annuels limités à € 18 000) et qui connaissent des difficultés à obtenir un prêt bancaire pour asseoir leur autonomie
- *Prêts d'aide aux familles :* prêts visant à aider au regroupement familial, les femmes victimes d'actes de violence, les personnes handicapées, etc. Ces prêts sont un moyen d'accorder, au besoin, le soutien financier initial nécessaire pour permettre aux bénéficiaires de stabiliser leur situation avant de s'investir dans un projet d'activité indépendante.

Avec cette opération, la CEB contribuera au renforcement de la cohésion sociale et au développement du tissu productif en Espagne. De plus, l'accès à l'emploi et à des revenus stables pour des personnes menacées par l'exclusion sociale et la marginalisation sera facilité.



Le projet a pour principal objectif de fournir un soutien financier à des micro-entreprises et des petits entrepreneurs, généralement des travailleurs indépendants, afin de faciliter la création et le développement d'entreprises autonomes. De plus, les prêts à conditions avantageuses qui seront accordés aux entrepreneurs en zones urbaines donneront non seulement accès à des ressources financières qui font largement défaut, mais permettront aussi de prévenir les phénomènes de migration et de soutenir les efforts destinés à réduire le taux de chômage dans des régions touchées par une pauvreté chronique.

Toujours en Albanie, un programme avec le Gouvernement (€ 5 millions) sera consacré au financement de projets d'investissements productifs dans des micro, petites et moyennes entreprises (PME) du pays, en particulier dans les zones rurales. Cette opération a pour objectif principal de doter le Fonds de financement des régions montagneuses (MAFF) de moyens financiers qu'il pourra rétrocéder aux petits entrepreneurs des zones rurales afin de leur permettre d'acheter du bétail, des outils et des ressources agricoles et de financer de petits investissements ruraux (tels que les serres ou les fournils), des petits commerces et des services.

La CEB a également approuvé trois programmes en **Bosnie-Herzégovine** avec trois filiales locales du Groupe Hypo Alpe Adria (HAAB Banja Luka, HAAB Mostar et HAAB Leasing) pour un montant total de € 50 millions. Ces trois opérations visent à financer des projets d'investissements productifs en vue de la préservation et de la création d'emplois dans des PME locales.

Par ailleurs, un programme de € 50 millions a été approuvé en **Croatie** avec la Banque Croate pour la Reconstruction et le Développement (HBOR). L'objectif global de cette nouvelle opération est triple : contribuer au renforcement de la compétitivité de PME croates, favoriser la création d'emplois permanents et saisonniers et préserver les emplois existants. Les PME sont l'un des principaux moteurs de la croissance de l'économie croate. Les fonds de la CEB serviront à financer des projets d'investissements de ces entreprises, qui pourront porter sur des locaux de bureaux et de production, des machines et équipements, des véhicules et de l'équipement informatique et de bureau.

En **Espagne**, un nouveau programme de € 30 millions approuvé en faveur de MicroBank - Banco Social de La Caixa permettra le développement d'activités économiques à titre indépendant dans des micro-entreprises situées sur l'ensemble du territoire espagnol (voir encadré page ci-contre).



BOSNIE-HERZÉGOVINE
Manufacture de briques

Une autre opération en **France** avec OSEO Financement (€ 100 millions), permettra de financer partiellement des projets d'investissements productifs dans des PME. Les fonds de la CEB contribueront au renforcement des moyens financiers mis à la disposition des PME bénéficiaires du programme, leur permettant d'effectuer les investissements nécessaires au maintien et au développement de leurs activités, dans une conjoncture particulièrement difficile.

Un autre programme a été approuvé en faveur de **plusieurs pays du groupe cible** (€ 200 millions), mis en œuvre par l'intermédiaire du Groupe UniCredit (Italie). Cette opération vise à financer des projets d'investissements productifs dans des micro-entreprises et des PME situées en **Bulgarie**, **Hongrie**, **Lettonie**, **Roumanie** et **Turquie**. Les fonds de la CEB viendront avant tout en aide aux micro et petites entreprises et à celles en phase de démarrage, l'accent étant mis sur la promotion de l'entrepreneuriat, facteur déterminant d'une croissance et d'une modernisation économiques durables du secteur productif, éléments nécessaires pour parvenir à l'objectif de création et de maintien d'emplois.

En **Moldova**, un programme de € 2 millions approuvé avec Moldova Agroindbank (MAIB) permettra de financer des projets d'investissement de PME, notamment des micro-entreprises situées en zone urbaine, afin de faciliter la création et le développement d'entreprises autonomes. Les fonds de la CEB contribueront à réduire le manque de financements qui



Le Compte Fiduciaire Norvégien pour les Balkans occidentaux

La CEB gère depuis 2003 un mécanisme d'assistance original, le Compte Fiduciaire Norvégien (NTA), mis en place à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de permettre la mise en œuvre de diverses initiatives en faveur de pays des Balkans occidentaux.

À ce jour, les ressources du NTA ont permis de financer de nombreuses activités d'assistance technique et, par là même, d'amplifier la portée de l'action de la CEB. Il s'agit notamment de la préparation d'études de faisabilité et de l'assistance à la mise en place et au suivi de projets financés par la Banque. Le NTA favorise également le développement de la coopération interrégionale et de meilleures pratiques grâce à l'organisation de conférences et la publication de rapports.

Parmi les secteurs éligibles à un soutien du NTA figurent :

- l'aide au retour et à la réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et des minorités
- l'appui à la création d'emplois dans les PME et d'instruments de microcrédits
- les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité
- le renforcement des institutions et des capacités locales.

La contribution totale des Autorités norvégiennes au NTA depuis 2003 s'élève à **€ 3 millions**.

À fin 2008, le NTA a permis de soutenir, dans les différents secteurs éligibles, 29 initiatives, dont 11 pour le financement d'études de faisabilité ou d'une assistance technique en relation avec des prêts de la CEB et 6 pour le financement de programmes de formation professionnelle, de création d'emplois et d'accès au logement en faveur de populations vulnérables, parmi lesquelles les Roms, les femmes victimes de trafic humain et les réfugiés (22% du montant total de la contribution).

constitue l'un des principaux freins à la croissance des petites entreprises en Moldova. Les emplois créés et préservés dans les PME grâce à ce prêt permettront d'augmenter les ressources des foyers à faibles et moyens revenus et de renforcer ainsi la cohésion sociale dans le pays et réduire l'émigration économique.

La CEB a aussi approuvé deux programmes au **Portugal**. Le premier programme, mis en œuvre avec Banco Comercial Português, permettra de consacrer € 10 millions au financement de microcrédits proposés à de petits entrepreneurs. Ce programme vise spécifiquement les immigrants, les femmes au foyer, les personnes au chômage, les étudiants et les retraités, encourageant ainsi l'entrepreneuriat chez des citoyens qui n'ont traditionnellement pas accès aux financements. Parallèlement aux microcrédits, d'autres investissements productifs réalisés par des micro, petites et moyennes entreprises (PME) et limités à un investissement unique d'un maximum de € 1 million pourront également être financés par cette opération. Le second programme, avec Banco Espírito Santo, permettra de consacrer également € 10 millions au financement d'investissements productifs en faveur de micro, petites et moyennes entreprises réparties dans l'ensemble du pays.

Enfin, la Banque participera au financement de plusieurs programmes visant à soutenir les investissements productifs de PME situées dans plusieurs pays du groupe cible, afin de renforcer leur compétitivité et permettre le maintien ou la création d'emplois : en **Bulgarie** avec ProCredit Bank (€ 10 millions) et Raiffeisen Leasing Bulgaria (€ 20 millions) ; en **Hongrie** avec le Gouvernement (€ 54 millions répartis entre trois programmes) ; en **Lettonie** avec Hansabanka (€ 33 millions) ; dans "**l'ex-République yougoslave de Macédoine**" avec ProCredit Bank Skopje (€ 12 millions) ; en **Pologne** avec BZ WBK Leasing (€ 30 millions), Europejski Fundusz Leasingowy (€ 130 millions), PKO Bank Polski (€ 100 millions) et SG Equipment Leasing Polska (€ 50 millions).

Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB intervient en milieu urbain en faveur de quartiers dégradés ou de villes ayant un manque d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels. Parallèlement, en milieu rural, la Banque finance des projets situés dans des régions à faible densité de population ou des activités dans des domaines tels que l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche.



Les projets financés peuvent porter sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures en milieu urbain et rural en faveur d'entités publiques au niveau national ou local, telles que :

- l'aménagement de zones industrielles
- les services tels que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, les égouts, le traitement des déchets solides et liquides
- la voirie
- les réseaux de transports locaux en milieu rural
- les équipements éducatifs et médicaux de base
- les centres socioculturels ou sportifs tels que les aires de jeux, les espaces verts, les parcs d'expositions, les théâtres, les bibliothèques
- les réseaux d'irrigation en milieu rural.

Au cours de la période 2004-2008, la Banque est intervenue en faveur de l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural pour un montant total de projets approuvés de plus de **€ 1 156 millions**.

Pour le seul exercice 2008, un total de **€ 245 millions** a été approuvé pour des projets dans ce secteur. Les décaissements réalisés se sont élevés à **€ 138 millions**, soit 9% du total des décaissements de l'année.

Parmi les nouvelles opérations approuvées cette année, la Banque participera au financement d'un programme en **Espagne** (€ 50 millions) avec trois caisses d'épargne du Pays Basque espagnol (Bilbao Bizkaia Kutxa, Gipuzkoa Donostia Kutxa et Caja Vital Kutxa). Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de renouveau urbain de Zorrozaurre, entrepris conjointement par la Ville de Bilbao et les pouvoirs régionaux, avec le soutien du Gouvernement espagnol ; elle vise à élargir le parc de logements à loyer abordable à Bilbao en augmentant la superficie des zones constructibles et en construisant de nouvelles habitations.

En **Hongrie**, la Banque a également approuvé trois nouveaux programmes avec le Gouvernement, permettant d'allouer un total de € 93 millions au financement de projets mis en œuvre dans le cadre des Programmes opérationnels 2007-2013 pour les régions des Grandes Plaines du Nord et du Sud (Észak-Alföld, Dél-Alföld) et de Transdanubie méridionale (Dél-Dunántúl). Les fonds de la CEB contribueront à accroître la compétitivité des économies régionales, permettant ainsi de préserver des emplois et d'aider au rattrapage économique de ces régions.

Par ailleurs, un autre programme en **Pologne**, à hauteur de € 25 millions avec la Région de Małopolska,

POLOGNE

Projet avec la Ville de Cracovie pour la construction, l'agrandissement et la rénovation d'équipements publics

La CEB a approuvé le financement d'un programme de **€ 39 millions** en Pologne, avec la Ville de Cracovie, pour la construction, l'agrandissement et la rénovation d'équipements publics. Capitale de la région de Małopolska, Cracovie est la troisième ville du pays et compte environ 750 000 habitants. Elle constitue l'un des principaux centres économiques et culturels de Pologne.

Ce programme a pour finalité de créer de meilleures conditions pour un développement économique durable et pour améliorer la qualité de vie des habitants de Cracovie en facilitant l'accès au crédit pour la modernisation des infrastructures locales, notamment en matière de transports, d'éducation et de santé.

L'amélioration des infrastructures de transport urbain contribuera à la rapidité des liaisons intra-urbaines ainsi qu'à réduire les disparités entre Cracovie et sa périphérie et à mieux intégrer la ville, tant au niveau régional que national et européen.

Par ailleurs, les investissements dans l'éducation contribueront à l'amélioration des conditions d'enseignement et du niveau d'études ainsi qu'au renforcement de l'importance de la Ville de Cracovie parmi les principaux centres universitaires polonais.

Enfin, les investissements dans la santé visent à améliorer le niveau des soins et des services sociaux et l'accès à ces services.



contribuera à créer des conditions plus propices au développement économique durable et à améliorer la qualité de vie des habitants de la région en facilitant l'accès au crédit pour la modernisation des infrastructures locales et régionales.

Toujours en Pologne, un programme avec la Ville de Cracovie (€ 22 millions) sera consacré au financement de projets d'investissements en infrastructures sociales (voir encadré page 29). Cette opération est destinée à créer de meilleures conditions pour le développement économique de la ville et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants de la zone métropolitaine de Cracovie.

D'autre part, un programme au **Portugal** avec Banco Espírito Santo permettra de consacrer € 5 millions au financement d'investissements municipaux en infrastructures publiques répartis à travers le pays.

Un programme approuvé en **Slovénie** avec Nova Kreditna Banka Maribor consacrera € 11 millions au financement d'investissements entrepris par des communes et des prestataires publics et privés de services aux collectivités répartis sur l'ensemble du territoire. Les fonds de la CEB permettront d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites et moyennes communes de Slovénie, ce qui contribuera à renforcer la cohésion sociale à travers le pays.

Enfin, la Banque participera également au financement de plusieurs opérations dans ce secteur, situées en **Islande** avec Municipality Credit Iceland (€ 6 millions) et en **Lettonie** avec Hansabanka (€ 34 millions).

Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

À la suite du III^{ème} Sommet du Conseil de l'Europe de Varsovie (2005), la CEB a introduit dès 2006 un nouveau secteur d'intervention : le financement de projets de construction, réhabilitation ou transformation d'infrastructures ou de bâtiments destinés à abriter des services publics, afin de contribuer à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires de ses pays membres.

Les projets éligibles à un financement de la CEB dans ce secteur doivent nécessairement concerner des bâtiments destinés à être rattachés à l'administration nationale, régionale ou locale ou des agences techniques à participation majoritaire de ces administrations.

Dans cet esprit, le 13 mars 2008, la CEB, la Norvège et le Conseil de l'Europe ont signé à Oslo l'accord instituant le **Fonds fiduciaire pour les Droits de l'Homme**. La création de ce Fonds s'inscrit dans la lignée du Plan d'action adopté lors du III^{ème} Sommet, à l'issue duquel le Gouvernement norvégien s'est engagé fermement, dans le cadre de son aide au développement, à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme. Ainsi, le Fonds permettra au Conseil de l'Europe de promouvoir et mettre en œuvre des projets s'inscrivant dans la lignée du Plan d'Action de Varsovie. Il fournira également à la Banque des moyens supplémentaires lui permettant de soutenir des activités telles que le financement d'infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

Depuis 2007, la CEB a approuvé cinq opérations dans ce secteur d'intervention, pour un montant total de **€ 64 millions**. En 2008, un total de plus de **€ 4 millions** a été approuvé pour deux programmes qui seront mis en œuvre en **Hongrie** et en **Pologne**. Par ailleurs, les décaissements réalisés cette année dans ce secteur se sont élevés à près de **€ 30 millions**, soit 2% du total des décaissements.

Ainsi, la CEB a approuvé un programme en **Hongrie** qui consacrera € 1,5 million au financement d'investissements destinés à la rénovation de bâtiments de services administratifs ou judiciaires situés dans la région de la Grande Plaine du Nord du pays (Észak-Alföld).

Par ailleurs, dans le cadre d'un programme approuvé en **Pologne** avec la Ville de Cracovie, la Banque participera à hauteur de près de € 3 millions au financement de travaux de construction et de réhabilitation d'équipements et de bâtiments destinés à des activités de services publics administratifs et judiciaires.

ALLEMAGNE
Centrale de production d'énergie photovoltaïque





2. Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de **€ 3 367 millions** en termes de projets approuvés. Pour la seule année 2008, le montant des approbations de projets a été de **€ 323 millions** (soit 17% du total des projets approuvés).

Parallèlement, depuis 2004, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de plus de **€ 1 554 millions**, soit 20% du total des décaissements effectués au cours des cinq dernières années. En 2008, la Banque a procédé au décaissement de **€ 254 millions**, dont € 212 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Catastrophes naturelles ou écologiques

Les projets dans ce secteur sont éligibles dès lors qu'ils concernent la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées et, plus précisément, les infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'approvisionnement en électricité et en gaz. La fourniture de matériel et d'équipements d'intervention pourra également être éligible à un financement par la CEB.

Les interventions mises en œuvre ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées et, d'autre part, de développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques, notamment en cas d'inondations, d'incendies, d'avalanches, de tremblements de terre et de glissements de terrain.

En matière de prévention de catastrophes naturelles ou écologiques, les projets concernant la réalisation de digues de retenue des eaux sont éligibles, pour autant qu'ils n'impliquent pas un déplacement forcé de populations ou un déplacement de populations sans mesures compensatoires adéquates, et lorsque des mesures de contrôle environnemental sont prévues.

Au cours de la période 2004-2008, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 889 millions**.



TURQUIE
Systèmes d'irrigation

En 2008, le montant total des approbations de projets dans ce secteur a été de **€ 34 millions** et les décaissements se sont élevés à **€ 82 millions**, soit plus de 5% du total des décaissements de l'année.

Ainsi, la Banque a approuvé cette année un programme en **Hongrie** avec le Gouvernement, destiné à prévenir les inondations et à protéger les ressources en eau du pays (voir encadré page 33). S'agissant du volet prévention des inondations de ce programme, les fonds de la CEB serviront à financer à hauteur de € 34 millions des travaux de construction et de reconstruction de réservoirs d'écrêtement des inondations, de digues et d'autres infrastructures de prévention des inondations ; la mise au point de moyens de communication et de systèmes informatiques de prévention des inondations ; la remise en état des voies d'accès et des bâtiments destinés à la surveillance des digues, ainsi que l'acquisition de matériel.

Protection de l'environnement

La CEB finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et par là même à l'amélioration du cadre de vie, s'agissant notamment de :

- réduction et traitement des déchets solides et liquides
- assainissement et protection des eaux superficielles et souterraines
- protection contre les nuisances sonores





HONGRIE
Travaux de prévention des inondations

- production d'énergie renouvelable et réduction de la pollution atmosphérique
- protection et développement de la biodiversité
- moyens et réseaux de transport moins polluants.

Parallèlement à son action spécifique, la CEB tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit, quel que soit le secteur d'intervention concerné.

Les initiatives mises en œuvre dans ce secteur présentent aujourd'hui une large diversité géographique. Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de **€ 2 273 millions**.

En 2008, le montant total des approbations de projets en faveur de la protection de l'environnement a représenté un montant total de **€ 277 millions**, soit 15% du total des projets approuvés, et les décaissements se sont élevés à **€ 153 millions**, soit 10% du total des décaissements de l'année.

Ainsi, la Banque a approuvé l'extension d'un programme mis en œuvre avec l'Union européenne par l'intermédiaire de KfW Bankengruppe (Allemagne). Cette opération (€ 15,4 millions) en faveur d'entreprises et de municipalités situées dans plusieurs pays du groupe cible de la CEB (**Albanie**, **Bosnie-Herzégovine**, **Croatie**, **"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**, **Monténégro**, **Serbie** et **Turquie**) vise à permettre aux pays concernés d'augmenter leurs investissements dans le domaine de l'économie d'énergie afin d'améliorer le rendement énergétique des immeubles (commerciaux, publics ou privés) et du secteur industriel. L'impact attendu se traduira par des économies d'énergie, une réduction des émissions de CO_2 et une amélioration du rendement calorifique des immeubles.

La Banque a également approuvé un programme en **Estonie** pour le financement d'investissements d'efficacité énergétique dans des immeubles d'habitation. Cette opération (€ 35 millions) sera mise en œuvre avec KredEx, organe chargé de la gestion du Plan estonien de développement du logement pour la période 2007-2013. Elle prévoit le financement de travaux de rénovation qui devraient améliorer considérablement l'efficacité énergétique des immeubles concernés et entraîner une diminution de la consommation d'énergie et, par conséquent, de l'impact négatif sur l'environnement.

De même, la CEB a approuvé un programme (€ 63 millions) en **Hongrie** avec le Gouvernement, destiné à prévenir les inondations et à protéger les ressources en eau du pays (voir encadré page ci-contre). Dans le volet "Protection des eaux de surface et des nappes phréatiques" de ce programme, les fonds de la CEB serviront à financer des investissements en faveur de la protection complexe des eaux dans les zones de priorité absolue (lacs et affluents) ; la mise en place de mécanismes de suivi des eaux de surface et des nappes phréatiques ; la protection des nappes d'eau potable ; la remise en culture des décharges municipales comportant des déchets solides ; la dépollution des sites et la mise en place de plans de gestion des bassins versants.

La Banque participera également au financement de plusieurs programmes dans ce secteur, situés dans différents pays membres : en **Hongrie** (€ 6 millions) avec le Gouvernement ; en **Irlande** avec Housing Finance Agency (€ 25 millions) ; en **Islande** avec Hitaveita Suðurnesja (€ 20 millions) et Municipality Credit Iceland (€ 6 millions) ; en **Lettonie** avec Hansabanka (€ 33 millions) ; en **Pologne** avec la Région de Małopolska (€ 5 millions) et en **Slovénie** avec Nova Kreditna Banka Maribor (€ 9 millions).

Enfin, la CEB a approuvé deux programmes au **Portugal** en matière de protection de l'environnement. La première opération, mise en œuvre avec Banco BPI, permettra de consacrer € 68 millions à la promotion des sources d'énergie renouvelable. L'accent sera mis en particulier sur la production d'énergie à partir de l'énergie éolienne, ce qui diminuera les besoins en combustibles fossiles et contribuera à la réduction des émissions toxiques. La seconde opération, approuvée avec Banco Espírito Santo, consacrera € 25 millions au financement d'investissements en faveur de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.



HONGRIE

Prévention des inondations et protection des ressources en eau

La CEB a approuvé un programme de **€ 63 millions** en Hongrie pour le financement d'investissements en faveur de la prévention des inondations et de la gestion de l'eau, dans le cadre du Programme opérationnel "environnement et énergie", en partie financé par l'Union européenne.

Cette opération vise à financer des investissements en faveur de la gestion sûre et durable des ressources en eau du pays. Il comportera deux volets : la prévention des inondations et la protection des eaux de surface et des nappes phréatiques.

■ Volets du projet

Prévention des inondations

La Hongrie est composée de plaines pour plus de la moitié du pays. Les régions menacées par les inondations couvrent 23% du territoire national. Outre les crues, les inondations dues à la saturation des sols sont fréquentes et surviennent presque chaque année depuis 1950. L'évolution du climat et l'activité humaine (déforestation, régulation des eaux, etc.) enregistrées depuis le XIX^{ème} siècle ont bouleversé le bilan hydrique. Dès lors, pluies et sécheresse peuvent se produire parallèlement, comme ce fut le cas en 2002 lorsque la crue du Danube a coïncidé avec une très forte pénurie d'eau dans la Grande Plaine. Après dix ans de sécheresse, la vallée de la Tisza a connu en vingt-huit mois, de novembre 1998 à mars 2001, quatre inondations exceptionnelles.

Outre les investissements actuels destinés à renforcer les digues le long des principaux cours d'eau, le Gouvernement hongrois a lancé en 2003 le plan Vásárhelyi, afin d'aménager six réservoirs d'écrêtement des crues sur le cours de la Tisza et de réguler le débit des eaux dans le lit du fleuve. Ce dernier a fait l'objet, à ce jour, d'interventions de grande envergure, tandis que la construction du premier réservoir d'écrêtement des crues (réservoir de Cigánd) s'est achevée en novembre 2008.

Les travaux financés par le prêt de la CEB engloberont la construction et la reconstruction de réservoirs d'écrêtement des inondations, de digues et d'autres infrastructures de prévention des inondations ; la mise au point de systèmes de communication et de systèmes informatiques de prévention des inondations ; la remise en état des voies d'accès et des bâtiments destinés à la surveillance des digues, ainsi que l'acquisition de matériel.

Protection des eaux de surface et des nappes phréatiques

A l'heure actuelle, 97% de l'approvisionnement en eau de la Hongrie provient des nappes phréatiques. Outre les 1 600 nappes utilisées, la situation se présente favorablement dans 75 zones (nappes potentielles), qui pourraient être exploitées et servir de réserves stratégiques. 600 de ces nappes phréatiques actuellement en fonction et l'ensemble des nappes potentielles se situent dans des zones vulnérables sur le plan écologique et géographique. Le nombre d'éventuelles sources de pollution qui menacent les eaux souterraines est estimé à près de 40 000. En outre, plus de 700 zones doivent être remises en culture à travers le pays.

Selon la Directive-cadre de l'Union européenne dans le domaine de l'eau, la situation des plans d'eau et cours d'eau hongrois devra être "satisfaisante" d'ici à 2015. Les investissements prévus par ce volet contribueront à la réalisation de cet objectif.

■ Résultats escomptés

Parmi les résultats escomptés de ce programme figurent notamment la sécurité accrue des populations vivant dans les zones sujettes aux inondations, l'augmentation du nombre de nappes d'eau potable sûres, une plus grande propreté des eaux de surface et la diminution du nombre des sites de stockage de déchets toxiques et d'autres sources possibles de pollution.

*

Rappelons que, depuis 1999, la CEB a approuvé plusieurs projets en faveur de la Hongrie pour le financement de la construction et la remise en état d'ouvrages de protection contre les inondations sur la Tisza et le Danube.



MOLDOVA

Reconstruction et rénovation de l'Hôpital de Chişinău

La CEB a approuvé cette année un prêt de **€ 9 millions** en Moldova pour le financement des deux premières phases du projet hautement prioritaire de rénovation de l'Hôpital Clinique Républicain de Chişinău, la capitale du pays. L'objectif est de moderniser et d'améliorer la qualité des services, d'optimiser les moyens mis à la disposition de l'hôpital au bénéfice des 25 000 patients hospitalisés et des quelque 100 000 patients externes qui le fréquentent chaque année.

Construit en 1977, l'hôpital est l'établissement de soins de santé tertiaires le plus important du pays. C'est également un centre d'enseignement de la Faculté Nationale de Médecine et de Pharmacie "Nicolae Testemiţanu". Les investissements et les opérations de maintenance mis en œuvre au cours des quinze dernières années ont été très limités, en raison de sévères contraintes budgétaires. La modernisation de l'hôpital s'inscrit dans le cadre d'un programme gouvernemental plus large, élaboré en coopération avec la Banque mondiale, le "Projet de services de santé et d'assistance sociale", qui vise à améliorer l'efficacité des services de santé et du système de protection sociale en Moldova.

Les fonds de la CEB contribueront à mener à bien un processus complexe de refonte de ce grand hôpital et permettront de jeter les bases de la réforme du secteur hospitalier en Moldova.

La participation de la CEB devrait également apporter une valeur ajoutée au projet grâce :

- à son expertise en matière d'évaluation et de montage de projets dans le secteur de la santé, et plus particulièrement pour la modernisation d'hôpitaux
- à l'offre d'un financement à long terme à des conditions souples et adaptées à ce type d'infrastructure, qui fait défaut en Moldova et empêche le développement du secteur de la santé.



ALBANIE
Construction de l'hôpital de Tirana

Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel

La CEB peut financer la restructuration et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel, classé comme tel par l'UNESCO ou par l'État membre concerné.

Sur la période 2004-2008, la Banque a approuvé un montant total de **€ 204 millions** en faveur de la protection et de la réhabilitation d'éléments de patrimoine historique et culturel.

En 2008, la Banque a approuvé deux opérations en **Pologne** dans ce secteur, pour un total de € 12 millions, et les décaissements se sont élevés à € 20 millions.

Ainsi, la Banque a approuvé un programme avec la Région de Małopolska, qui consacrera € 8 millions à la réhabilitation d'éléments du patrimoine historique et culturel. Riche d'un important patrimoine culturel, cette région compte environ 50 000 sites et édifices, dont 3 080 sont inscrits à l'inventaire régional des monuments historiques. Il s'agit notamment de villes, de villages, d'églises, de monastères, de châteaux, de fortifications et de systèmes de défense, de palais, d'hôtels particuliers et de manoirs ou encore de sites industriels et d'édifices publics. Huit monuments de la région figurent au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui fait de la Małopolska la première région du pays et l'une des plus importantes en Europe en matière de patrimoine.



Par ailleurs, dans le cadre d'un programme approuvé avec la Ville de Cracovie, la Banque participera à hauteur de près de € 4 millions au financement de travaux de préservation du patrimoine culturel et historique de la ville.

3. Développement du capital humain

Soutenir le développement du capital humain, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

On rappellera que ces deux secteurs jouent un rôle primordial dans la recherche d'un développement équilibré et d'une meilleure cohésion sociale en Europe. De fait, des services modernes de santé et d'éducation sont essentiels pour promouvoir la croissance économique, le développement, tant régional que national, de l'Europe et la réduction des inégalités.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de **€ 1 510 millions** en termes de projets approuvés. En 2008, le montant des approbations s'est élevé à **€ 312 millions** (soit 17% du total des projets approuvés).

Parallèlement, les prêts décaissés en faveur du développement du capital humain ont représenté un montant cumulé de **€ 1 567 millions**, soit 20% du total des décaissements réalisés au cours des cinq dernières années. Pour la seule année 2008, la Banque a procédé au décaissement de **€ 267 millions**, dont € 125 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Santé

Dans le secteur de la santé, la CEB participe notamment au financement de projets de construction, rénovation et modernisation d'infrastructures de santé, comme des hôpitaux, des centres de soins de proximité (y compris ceux spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables), des centres hospitaliers universitaires ou des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de plus de **€ 767 millions**.

En 2008, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur, pour un total de **€ 111 millions**, et les décaissements se sont élevés à **€ 91 millions**, soit 6% du total des décaissements de l'année.



MOLDOVA
Centre de transfusion sanguine

Parmi les opérations approuvées cette année, un projet en **Moldova** (€ 9 millions) permettra de financer les deux premières phases du projet hautement prioritaire de reconstruction et de rénovation de l'Hôpital Clinique Républicain de Chişinău, au bénéfice des 25 000 patients hospitalisés et des 100 000 patients externes qui le fréquentent chaque année (voir encadré page ci-contre).

Dans le cadre de la coopération entre la CEB et l'UNICEF en faveur des enfants vulnérables ou en difficulté, la CEB a également approuvé **un don en Moldova** pour un montant de € 200 000. Cette somme sera allouée à un programme de l'UNICEF d'amélioration de la survie, de la croissance et du développement des nouveau-nés prématurés ayant un très faible poids. Les fonds de la CEB permettront notamment de fournir aux maternités l'équipement et la formation nécessaires pour développer l'utilisation de techniques de soins périnatals et néonatals modernes, ce qui contribuera à protéger la vie des enfants.

De même, en **Pologne**, un programme approuvé avec la Région de Małopolska consacrera € 7 millions au financement de la modernisation et du développement des infrastructures de santé de la région. L'objectif final de cette opération est la construction et la modernisation d'hôpitaux et d'autres éléments de l'infrastructure de santé, ainsi que l'acquisition de dispositifs et matériels médicaux et l'équipement des établissements. La qualité des services médicaux est le souci majeur des autorités régionales dans le secteur de la santé. La Région de Małopolska finance 24 unités de soins.





POLOGNE
École de formation professionnelle

Un autre programme en Pologne, approuvé avec la Ville de Cracovie, permettra de financer, à hauteur de € 4 millions, des travaux de construction, d'extension et de rénovation d'infrastructures de santé.

Par ailleurs, deux programmes ont été approuvés cette année au **Portugal**. Le premier programme, avec Banco Comercial Português, consacrera € 10 millions au financement d'investissements destinés à faciliter l'accès aux services de santé aux personnes les plus défavorisées. Au cours des deux dernières décennies, l'évolution démographique du pays met en évidence le vieillissement de la population. Combinée à la concentration urbaine, au dépeuplement des zones rurales et aux flux migratoires, cette situation constitue un défi important pour les politiques publiques et génère une demande accrue de services de soins de santé. Le système de santé portugais, composé du Service national de santé, du secteur privé et des organismes caritatifs, se doit de répondre à l'évolution et à l'accroissement de la demande. La seconde opération, avec Banco Espírito Santo, financera, à hauteur de € 5 millions, des équipements municipaux de santé afin d'améliorer la qualité des services proposés aux habitants des communes concernées. Avec ce programme, la CEB contribuera au développement social local, les municipalités et autres fournisseurs de services publics locaux étant les principaux bénéficiaires des investissements mis en œuvre dans le secteur de la santé.

Enfin, la Banque participera également au financement de plusieurs opérations destinées à améliorer la qualité

PORTUGAL

Appui de la Banque à la politique sectorielle gouvernementale en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle

La Banque a approuvé un programme de **€ 100 millions** au Portugal avec Caixa Geral de Depósitos, pour la construction et la rénovation d'établissements scolaires et universitaires, y compris les équipements sportifs et culturels. Ce programme concerne notamment les régions du nord et du centre du pays, ainsi que l'Alentejo, les Açores et Madère.

Bien que le secteur de l'éducation tertiaire se soit sensiblement développé au Portugal ces vingt dernières années, la fréquentation et le niveau global d'études dans de nombreuses écoles du pays, des travaux de rénovation ou de remise en état sont nécessaires et les équipements doivent être améliorés.

Le Cadre de référence stratégique national (CRSN) du Portugal pour la période 2007-2013 insiste sur la priorité que constitue la lutte contre l'échec scolaire à tous les niveaux du système éducatif, afin de prévenir la déscolarisation précoce. L'une des priorités stratégiques du CRSN est de "*promouvoir la qualification de la population portugaise en développant et stimulant le savoir, la science, la technologie, l'innovation, l'éducation et la culture comme principaux moyens de développer le pays et d'accroître sa compétitivité*". Cette stratégie inclut la formation professionnelle, l'apprentissage et l'enseignement technologique.

La participation de la CEB au financement de ce programme devrait contribuer à promouvoir l'accès à des possibilités durables d'éducation et de formation et favoriser ainsi l'intégration sociale des plus démunis.



des infrastructures et services de santé dans différents pays : en **Allemagne** (€ 50 millions) avec DEPFA Bank-Irlande ; en **Hongrie**, avec le Gouvernement (€ 21 millions répartis entre trois programmes) et en **Slovénie** avec Nova Kreditna Banka Maribor (€ 5 millions).

Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient aux différents niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction et la modernisation d'infrastructures scolaires, universitaires et de formation professionnelle ainsi que la fourniture d'équipements pédagogiques.

S'agissant de la formation professionnelle, l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de ceux et celles qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail. Dans ce cadre, la CEB finance notamment des programmes d'assistance à la formation de personnels spécialisés, dans les secteurs sociaux et de l'éducation ainsi que des programmes de reconversion professionnelle dans des secteurs économiques en déclin.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de plus de **€ 743 millions**.

En 2008, de nouveaux projets ont été approuvés dans ce secteur, pour un montant total de **€ 201 millions** et les décaissements se sont élevés à **€ 176 millions**, soit près de 12% du total des décaissements de l'année.

Parmi les opérations approuvées cette année, la Banque participera au financement (€ 1,4 million) d'un programme en **Pologne** avec la Région de Małopolska. La région est l'autorité compétente pour les écoles post-secondaires régionales, les centres de formation et les bibliothèques pour enseignants, les centres d'éducation des jeunes et les écoles des établissements de santé. Ce programme porte principalement sur des investissements pour la construction, la modernisation, l'agrandissement et l'équipement d'établissements d'éducation afin de contribuer à l'amélioration de la qualité et du niveau d'éducation dans la région.

La CEB a également approuvé un programme au **Portugal** (€ 100 millions) avec Caixa Geral de Depósitos pour le financement de la construction ou rénovation d'établissements scolaires et universitaires, y compris des équipements sportifs et culturels répartis à travers le pays (voir encadré page ci-contre).



FINLANDE
École primaire

Enfin, la Banque participera au financement de plusieurs opérations destinées à financer la construction, la rénovation et la modernisation d'infrastructures d'éducation et de formation professionnelle dans plusieurs pays membres : en **Hongrie** avec le Gouvernement (€ 20 millions répartis entre trois programmes) ; en **Irlande** avec DEPFA Bank (€ 35 millions) ; en **Islande** avec Municipality Credit Iceland (€ 18 millions) ; en **Pologne** avec la Ville de Cracovie (€ 7 millions) ; au **Portugal** avec Banco Comercial Português (€ 10 millions) et Banco Espírito Santo (€ 5 millions) et en **Slovénie** avec Nova Kreditna Banka Maribor (€ 5 millions).

– – –

En 2008, la répartition, tant des approbations de projets que des décaissements, témoigne de la fidélité de la CEB à ces trois grandes lignes d'action que sont l'*intégration sociale*, la *gestion de l'environnement* et le *développement du capital humain*.

Les financements réalisés cette année ont permis de porter l'encours de prêts à **€ 12 423 millions** et le stock de projets en attente de financement à **€ 4 459 millions** (dont € 3 610 millions pour les pays du groupe cible). Cette dernière donnée constitue naturellement pour la CEB une solide réserve d'intervention en faveur de ses États membres pour les exercices à venir.



PROJETS APPROUVÉS

par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2004 à 2008

en milliers d'euros

PAYS	2008		Total cumulé 2004-2008	
	Montants	%	Montants	%
Albanie	10 000	0,6	78 169	0,7
Allemagne*	15 400	0,8	872 400	7,9
Bosnie-Herzégovine	50 000	2,7	129 834	1,2
Bulgarie	30 000	1,6	85 000	0,8
Chypre			139 577	1,3
Croatie	50 000	2,7	197 260	1,8
Danemark			300 000	2,7
Espagne	135 000	7,3	957 500	8,7
Estonie	35 000	1,9	35 000	0,3
Finlande			650 000	5,9
France	100 000	5,4	450 000	4,1
Hongrie	259 000	13,9	1 193 222	10,8
Irlande	110 000	5,9	210 000	1,9
Islande	50 000	2,7	264 000	2,4
Italie*	200 000	10,7	1 317 200	12,0
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 000	0,6	34 500	0,3
Lettonie	100 000	5,4	226 000	2,1
Lituanie			12 500	0,1
Moldova	14 000	0,8	18 900	0,2
Norvège			119 000	1,1
Pologne	395 400	21,2	1 196 100	10,9
Portugal	265 000	14,2	542 825	4,9
République tchèque			85 000	0,8
Roumanie			1 052 300	9,5
Serbie			89 600	0,8
Slovénie	30 000	1,6	120 000	1,1
Suède			209 000	1,9
Turquie			417 000	3,8
TOTAL	**1 860 800**	**100,0**	**11 001 887**	**100,0**

** en faveur des pays du groupe cible (2008)*

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE **	2008		Total cumulé 2004-2008	
	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**1 226 062**	**65,9**	**6 124 810**	**55,7**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées			501 044	4,6
Logement pour les personnes à bas revenus	76 020	4,1	1 347 420	12,2
Création et maintien d'emplois viables	900 920	48,4	3 055 920	27,8
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	244 972	13,2	1 156 276	10,5
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	4 150	0,2	64 150	0,6
Gestion de l'environnement	**322 592**	**17,3**	**3 366 846**	**30,6**
Catastrophes naturelles ou écologiques	34 000	1,8	889 222	8,1
Protection de l'environnement	276 804	14,9	2 273 308	20,6
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	11 788	0,6	204 316	1,9
Développement du capital humain	**312 146**	**16,8**	**1 510 231**	**13,7**
Santé	111 274	6,0	767 056	7,0
Éducation et formation professionnelle	200 872	10,8	743 175	6,7
TOTAL	**1 860 800**	**100,0**	**11 001 887**	**100,0**

*** montants tels qu'estimés lors de l'approbation des projets*



PROJETS APPROUVÉS

par contrepartie, en 2008

en milliers d'euros

PAYS	EMPRUNTEURS	SECTEUR	MONTANTS
Albanie	Fondi BESA	Création et maintien d'emplois viables	5 000
	Gouvernement	Création et maintien d'emplois viables	5 000
Allemagne	KfW Bankengruppe *	Protection de l'environnement	15 400
Bosnie-Herzégovine	Hypo Alpe Adria Bank Banja Luka a.d.	Création et maintien d'emplois viables	20 000
	Hypo Alpe Adria Bank Mostar d.d.	Création et maintien d'emplois viables	20 000
	Hypo Alpe Adria Leasing d.o.o.	Création et maintien d'emplois viables	10 000
Bulgarie	ProCredit Bank	Création et maintien d'emplois viables	10 000
	Raiffeisen Leasing Bulgaria	Création et maintien d'emplois viables	20 000
Croatie	Croatian Bank for Reconstruction and Development (HBOR)	Création et maintien d'emplois viables	50 000
Espagne	Bilbao Bizkaia Kutxa	Modernisation urbaine et rurale, logement pour les personnes à bas revenus	60 000
	Caja Vital Kutxa	Modernisation urbaine et rurale, logement pour les personnes à bas revenus	15 000
	Gipuzkoa Donostia Kutxa	Modernisation urbaine et rurale, logement pour les personnes à bas revenus	30 000
	MicroBank	Création et maintien d'emplois viables	30 000
Estonie	KredEx	Protection de l'environnement	35 000
France	OSEO Financement	Création et maintien d'emplois viables	100 000
Hongrie	Gouvernement	Multisectoriel	196 000
	Gouvernement	Protection de l'environnement, catastrophes naturelles	63 000
Irlande	DEPFA Bank	Éducation, santé	85 000
	Housing Finance Agency	Protection de l'environnement	25 000
Islande	Hitaveita Suðurnesja	Protection de l'environnement	20 000
	Municipality Credit Iceland	Éducation, protection de l'environnement, modernisation urbaine et rurale	30 000
Italie	UniCredit S.p.A.*	Création et maintien d'emplois viables	200 000
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	ProCredit Bank	Création et maintien d'emplois viables	12 000
Lettonie	Hansabanka Latvia	Protection de l'environnement, modernisation urbaine et rurale, création et maintien d'emplois viables	100 000
Moldova	Gouvernement	Santé	9 000
	Moldova Agroindbank	Création et maintien d'emplois viables, logement pour les personnes à bas revenus	5 000
Pologne	BZ WBK Leasing	Création et maintien d'emplois viables	30 000
	Europejski Fundusz Leasingowy	Création et maintien d'emplois viables	130 000
	PKO Bank Polski	Création et maintien d'emplois viables	100 000
	Région de Małopolska	Multisectoriel	46 400
	SG Equipment Leasing Polska	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	Ville de Cracovie	Multisectoriel	39 000
Portugal	Banco BPI	Protection de l'environnement, logement pour les personnes à bas revenus	85 000
	Banco Comercial Português	Éducation, santé, création et maintien d'emplois viables	30 000
	Banco Espírito Santo	Multisectoriel	50 000
	Caixa Geral de Depósitos	Éducation et formation professionnelle	100 000
Slovénie	Nova Kreditna Banka Maribor	Multisectoriel	30 000
TOTAL			**1 860 800**

** en faveur des pays du groupe cible*



PRÊTS DÉCAISSÉS

par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2004 à 2008

en milliers d'euros

PAYS	2008		Total cumulé 2004-2008	
	Montants	%	Montants	%
Albanie	15 409	1,0	32 815	0,4
Allemagne*	75 000	5,0	715 130	9,1
Belgique			80 000	1,0
Bosnie-Herzégovine	68 542	4,6	97 971	1,3
Bulgarie	2 140	0,2	72 678	0,9
Chypre	64 000	4,3	244 001	3,1
Croatie	38 300	2,6	156 943	2,0
Danemark			350 000	4,5
Espagne	88 700	5,9	803 450	10,3
Finlande	137 500	9,1	642 500	8,2
France	125 000	8,3	450 000	5,8
Grèce			52 718	0,7
Hongrie	161 600	10,7	739 633	9,5
Irlande	19 770	1,3	69 770	0,9
Islande	25 777	1,7	158 932	2,0
Italie*	116 000	7,7	894 761	11,4
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	5 730	0,4	15 430	0,2
Lettonie	50 000	3,3	155 013	2,0
Lituanie			22 887	0,3
Moldova	3 203	0,2	6 203	0,1
Norvège			126 500	1,6
Pologne	90 252	6,0	400 322	5,1
Portugal	50 000	3,3	362 326	4,6
République slovaque			14 382	0,2
République tchèque	15 000	1,0	50 000	0,6
Roumanie	119 170	7,9	371 545	4,7
Serbie	25 222	1,7	43 122	0,6
Slovénie	35 000	2,3	79 658	1,0
Suède*	100 000	6,6	197 152	2,5
Turquie	74 057	4,9	418 750	5,4
TOTAL	**1 505 372**	**100,0**	**7 824 592**	**100,0**

** en faveur des pays du groupe cible (2008)*

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	2008		Total cumulé 2004-2008	
	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**984 565**	**65,4**	**4 703 744**	**60,1**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	2 050	0,1	521 016	6,7
Logement pour les personnes à bas revenus	163 596	10,9	1 287 384	16,4
Création et maintien d'emplois viables	651 034	43,2	2 008 534	25,7
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	138 121	9,2	828 159	10,6
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	29 764	2,0	58 651	0,7
Gestion de l'environnement	**254 303**	**16,9**	**1 553 788**	**19,9**
Catastrophes naturelles ou écologiques	81 840	5,4	419 091	5,4
Protection de l'environnement	152 760	10,2	1 021 656	13,1
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	19 703	1,3	113 041	1,4
Développement du capital humain	**266 504**	**17,7**	**1 567 060**	**20,0**
Santé	90 915	6,0	673 528	8,6
Éducation et formation professionnelle	175 589	11,7	893 532	11,4
TOTAL	**1 505 372**	**100,0**	**7 824 592**	**100,0**

Évaluation ex post



Après la revue à mi-parcours de son plan d'activité pour 2005-2009, le Département Évaluation Ex Post (DEP) a lancé deux nouveaux programmes d'évaluation en plus de ceux déjà en cours dans les secteurs du logement social et de la création d'emplois. Six évaluations se sont achevées en 2008. Le DEP a également participé à plusieurs forums internationaux.

Lancement de deux nouveaux programmes d'évaluation

Protection de l'environnement

Le cadre analytique établi pour définir l'approche et les méthodes d'évaluation à adopter indique que, de 1996 à mai 2008, une centaine de projets ont été financés dans le secteur *Protection de l'environnement*, pour lequel les décaissements s'élèvent à € 1,7 milliard. Ce vaste secteur, qui englobe l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la production et les économies d'énergie, ainsi que la gestion des déchets, compte plus de 700 sous-projets. En conséquence, l'approche évaluative et les méthodologies ont été soigneusement définies. Un échantillon de projets répartis dans dix pays a été défini ; les évaluations débuteront en 2009.

Dons de la CEB

Jusqu'en 2008, la CEB a financé 19 projets par des dons dans 10 pays, pour un montant total de € 11,4 millions. Un programme d'évaluation a été lancé pour analyser leur impact sur le développement ainsi que les modalités de mise en œuvre associées à cet instrument politique spécifique. Conformément au cadre analytique établi pour les dons, le DEP a retenu cinq projets à évaluer.

Résultats des évaluations

Dons de la CEB

Quatre des cinq projets retenus par le DEP, financés par des dons, ont été évalués en 2008. Ceux-ci avaient été mis en œuvre par différents partenaires de la CEB, à savoir une ONG et plusieurs organisations internationales. Deux dons concernaient des projets d'éducation au bénéfice des Roms et les deux autres des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement destinés à des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les problèmes soulevés se rapportent à l'importance de la supervision de la CEB, la qualité des indicateurs, la visibilité de la CEB, l'adaptabilité et la reproductibilité des projets, ainsi qu'à la maintenance. Une synthèse est prévue pour 2009, après l'évaluation du cinquième don.

Création d'emplois

Dans le cadre d'une série de quatre évaluations commencées en 2008 et à finaliser début 2009, deux évaluations portant sur des programmes de création d'emplois ont été achevées. La première concernait une ligne de crédit accordée à une société de crédit-bail, et la seconde un prêt à un fonds de développement régional destiné à rétablir l'activité économique après une catastrophe naturelle. Les deux prêts ont été mis en place dans des pays du groupe cible.

Les programmes ayant été efficaces et gérés avec efficience, ils sont notés *satisfaisants*. Les recommandations portent, entre autres, sur une définition plus précise des critères d'éligibilité des PME et des effets sur la création d'emplois. Des accords plus clairs sur l'utilisation des bonifications des taux d'intérêt sont nécessaires.

Le Département d'Évaluation Ex Post et ses pairs

Avec un corpus de travaux d'évaluation toujours plus important, le DEP assied progressivement sa réputation auprès de ses pairs.

Le DEP a présenté ses travaux à l'occasion de l'Atelier international d'évaluation du changement climatique et du développement, organisé par le Fonds pour l'environnement mondial, et lors de la conférence biennale de la Société européenne d'évaluation. À la suite de la conférence organisée par la CEB en novembre 2006, le DEP s'est associé à la Banque mondiale et à ProVention Consortium pour organiser un atelier d'évaluation des projets relatifs aux catastrophes naturelles dans le cadre de la conférence IDRC Davos 2008 (*International Disaster and Risk Conference*). Enfin, le DEP est devenu membre observateur du Groupe de coopération pour l'évaluation (*Evaluation Cooperation Group*), qui harmonise les travaux d'évaluation des banques multilatérales de développement.

I - L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2008

Après l'expansion-inflation du crédit, la contraction du crédit et la récession.

2008 a été une année dramatique pour l'économie mondiale. Après l'éclatement de la bulle immobilière, les pertes liées directement et indirectement aux emprunts immobiliers s'élèvent fin 2008 à 732 milliards de dollars US ; le FMI estimait en fin d'année qu'elles pourraient atteindre jusqu'à 1,4 trillion de dollars US et ces prévisions ont été revues à la hausse (2,2 trillions de dollars US) depuis lors.

La forte baisse des cours du pétrole (début 2008, baril à 100, juillet 2008 à 148 et fin 2008 à 40 dollars US) et des matières premières (- 30%) a affecté les pays émergents qui sont en grande partie des fournisseurs de matières premières. Par conséquent, les marchés actions ont été très touchés dans ces pays.

Les marchés actions mondiales ont particulièrement souffert (krach comparable à celui de 1929), plusieurs affaires ou scandales ont éclaté (Société Générale, Northern Rock, Madoff) et une grande banque d'investissement, Lehman Brothers, a fait faillite. Ceci a radicalement changé les règles du jeu puisque les investisseurs ont compris que des acteurs très importants pouvaient désormais se trouver en liquidation.

Parallèlement, cette année a vu une vague de concentrations bancaires sans précédent afin d'éviter d'autres faillites.

Les marchés boursiers ont évolué de manière très volatile en 2008 (l'indice VIX de volatilité du *Chicago Board Options Exchange* a atteint le record de 90) : aux États-Unis (- 35%), en Europe (- 40%), au Japon (- 40%) et dans les pays émergents comme la Chine (- 65%), la Russie (- 70%), l'Inde (- 50%) et le Brésil (- 30%). Depuis octobre 2007, la valeur des actions a baissé mondialement de 55%, soit 33 trillions de dollars US.

Par ailleurs, l'encours des *hedge funds* a été divisé par deux en un an et ne représente plus qu'1 trillion de dollars US fin 2008.

Les banques centrales, avec la Réserve fédérale des États-Unis (FED) dans un premier temps et ensuite de manière coordonnée avec la Banque d'Angleterre (BoE) et la Banque centrale européenne (BCE), ont baissé leurs taux directeurs durant toute l'année 2008 afin de lutter contre la dégradation de la conjoncture. Elles ont montré qu'elles pouvaient également adopter d'autres mesures extraordinaires visant à lutter contre une éventuelle déflation, comme la vente de leurs devises ou bien le rachat de leurs obligations ou d'autres actifs. Durant la même période, les taux à long terme en Europe ont baissé de 80 pb pendant que les taux à long terme aux États-Unis ont baissé de 200 pb.

Néanmoins le *spread* entre le taux Euribor 3 mois et les taux d'obligations européennes souveraines 3 mois, sans risque, est passé brutalement en septembre 2007 de presque 0 à 300 pb. On peut observer la même aversion au risque aux États-Unis mais avec un *spread* de 450 pb. Ces *spreads* continuent à être significatifs fin 2008 (100 pb et 130 pb respectivement) : cela indique que les liquidités massivement injectées dans les marchés profitent encore peu au marché interbancaire et que les banques ne veulent toujours pas se prêter entre elles.

Le *spread* moyen des obligations à moyen terme des grandes entreprises contre les obligations américaines souveraines (le risque de l'État américain) est passé de 30 pb à 600 pb en 2008 (le même niveau que celui de la

Grande Dépression de 1930), ce qui témoigne de l'aversion généralisée au risque de la plupart des intervenants du marché.

Dans cet esprit, l'encours des CDS (*Credit Default Swaps*, contrats de protection contre la défaillance d'un emprunt d'une société) est passé d'un total de 6,4 trillions de dollars US en 2004 à 63 trillions en 2007 et à 43 trillions en 2008 (pour un sous-jacent de titres obligataires *corporate* de seulement 2 trillions de dollars US). Cet encours actuel de CDS de 43 trillions de dollars US peut potentiellement provoquer des pertes de 250 milliards de dollars US au sein de banques ou d'autres acteurs ayant vendu l'assurance contre le défaut de crédit.

Affecté par la crise aux États-Unis, le dollar américain a continué de se déprécier substantiellement vis-à-vis de l'euro. Le cours de ce dernier, par rapport au dollar américain, est ainsi passé de 1,45 à 1,60 au mois de juin 2008, s'est ensuite apprécié jusqu'au mois de novembre à 1,25 et a fini l'année 2008 pratiquement au cours du début de l'année à 1,40.

II - PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

■ Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans.

Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture (*asset swap*). Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP (*Euro Commercial Paper*). Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à l'achat. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2008, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élève à € 1,995 milliard.

■ Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe *plain vanilla*, libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans.

Les titres éligibles à ce portefeuille doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à l'achat.

L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2008, l'encours total de ce portefeuille s'élève à € 1,933 milliard.

III - PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par le Conseil d'administration. La Banque, en tant qu'utilisateur final (*end-user*), ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2008, la distribution des produits dérivés par type de couverture est de 81,8% pour les emprunts, 13,6% pour les prêts et 4,6% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans la partie "Gestion intégrée des risques", page 49.

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec la quasi-totalité de ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2008, la presque totalité (99,9%) de l'encours de swaps de la CEB est collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

Emprunts lancés en 2008

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
16/01/2008	22/04/2013	USD	5 ans et 3 mois*	200	Royal Bank of Canada
23/01/2008	07/03/2012	GBP	4 ans et 2 mois	200	BNP Paribas
31/01/2008	15/11/2011	NZD	3 ans et 10 mois	375	Toronto Dominion Bank / Australia & New Zealand Bank
20/02/2008	18/01/2012	AUD	3 ans et 11 mois*	100	Toronto Dominion Bank
26/02/2008	15/04/2015	USD	7 ans et 2 mois	1 000	BNP Paribas / Credit Suisse / Royal Bank of Canada
28/02/2008	23/01/2012	AUD	3 ans et 11 mois*	100	Commonwealth Bank of Australia
27/03/2008	23/01/2012	AUD	3 ans et 10 mois*	100	Commonwealth Bank of Australia
30/04/2008	30/04/2018	NZD	10 ans	100	Australia & New Zealand Bank
06/05/2008	06/11/2020	CHF	12 ans et 6 mois	175	Credit Suisse
16/06/2008	18/06/2018	JPY	10 ans	5 000	Dresdner
15/07/2008	07/03/2012	GBP	3 ans et 8 mois*	100	HSBC
18/07/2008	15/09/2011	USD	3 ans et 2 mois	1 000	JP Morgan
23/07/2008	23/01/2012	AUD	3 ans et 6 mois*	200	Toronto Dominion Bank
22/10/2008	30/04/2018	NZD	9 ans et 6 mois*	50	Australia & New Zealand Bank
24/10/2008	15/12/2011	USD	3 ans et 2 mois	1 000	JP Morgan / BNP Paribas / Nomura

** opérations d'abondement de souche existante*

IV - FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2008

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB contracte des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2008, la Banque a emprunté un montant total de € 3,3 milliards, réparti en 15 opérations de financement dont 7 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant, supérieur au volume de financement atteint en 2007 (€ 2,9 milliards), a répondu à deux principaux objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts
- honorer les échéances de remboursement de dettes de la Banque

Le volume de ressources levées en 2008 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient disponibles en liquidité. Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans.

Afin de s'assurer durablement des ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise, ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2008, 66,5% des fonds levés par la Banque ont été libellés en dollars US, contre 86,7% en 2007. Les 33,5% restants ont été levés en livres sterling (11,9%), dollars australiens (9,2%), dollars néo-zélandais (8,2%), francs suisses (3,3%) et en yens japonais (0,9%).

La place prépondérante du dollar américain, swapé en euros flottants, s'explique par les conditions de financement attractives sur ce marché, malgré la forte volatilité des marchés financiers pendant l'année.

A ce sujet, il faut souligner que la CEB a lancé trois émissions benchmark, libellées en dollars US. La première transaction, à sept ans de maturité et de 1 milliard, a permis d'émettre sur ce marché une des rares transactions de l'année 2008 sur la partie longue de la courbe. Deux émissions à trois ans de maturité, chacune d'une taille de 1 milliard de dollars US, ont été lancées. A noter qu'une caractéristique de l'année 2008 a été la concentration de la demande sur les émissions à court terme de la part des investisseurs.

La CEB a lancé également une nouvelle tranche, de 200 millions de dollars US sur l'émission benchmark de maturité 2013, ce qui amène la taille de cette ligne à 2,15 milliards de dollars US.

Il convient de noter tout particulièrement que l'émission de référence de maturité 7 ans a permis de rajouter à la courbe benchmark de la CEB en dollars US une nouvelle échéance 2015. Au 31 décembre 2008, la CEB présente une courbe benchmark en dollars US constituée de 12 émissions distinctes, de tailles comprises entre 1 et 2,15 milliards, sur 7 maturités.

La CEB a réalisé en janvier une nouvelle opération sur le marché de la livre sterling, de 200 millions et à 3 ans de maturité, permettant de diversifier les marchés sur lesquels elle se finance et d'augmenter sa base d'investisseurs. Cette émission a été portée à 300 millions au cours de l'année. Ces opérations ont fait de la livre sterling la deuxième devise en termes de volume de financement en 2008.

Concernant le marché du dollar australien, la ligne de janvier 2012 sous le programme EMTN a été augmentée de 100 millions, pour atteindre un montant global de 750 millions.

Via son programme domestique australien *kangaroo*, la CEB a réalisé trois augmentations de sa ligne 2012 en dollars australiens, les deux premières de 100 millions chacune, la troisième de 200 millions. Ces transactions portent la taille de cette ligne à 900 millions de dollars australiens. Sur ce marché, la CEB compte deux lignes avec des volumes suffisants pour pouvoir être considérés comme des émissions de référence. Ces opérations contribuent à la construction de la courbe benchmark de la CEB sur ce marché domestique et ont fait du dollar australien, en 2008, la troisième devise en termes de volume de financement et deuxième devise sur l'encours de dette total de la CEB.

Avec une documentation adaptée à partir de son programme domestique australien, la CEB a effectué trois émissions en dollars néo-zélandais. Une première transaction de 375 millions a été lancée avec une

maturité 2011. Une deuxième transaction de maturité 2018 a été également lancée avec un montant de 100 millions, augmenté ultérieurement de 50 millions.

La CEB est intervenue sur le marché du yen avec une opération de 5 milliards à 10 ans de maturité. Sur le marché du franc suisse une transaction de 175 millions à 12 ans et six mois de maturité a été effectuée. Ces dernières émissions, avec l'émission à long terme effectuée en dollars néo-zélandais, ont permis de réaliser une partie du programme de financement 2008 de la CEB dans la partie longue de la courbe.

Toutes les opérations de financement effectuées au cours de 2008 ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2008 a été de 5 ans, contre 7 ans pour 2007. Le tableau page 44 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Malgré la forte concentration de la demande des investisseurs sur la partie courte de la courbe pendant l'exercice 2008, 32% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale supérieure ou égale à cinq ans, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gap de trésorerie sur les exercices à venir.

Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en novembre 2008 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux évolutions réglementaires des marchés financiers. Le programme AMTN (programme domestique australien) a été mis à jour en juin 2007.

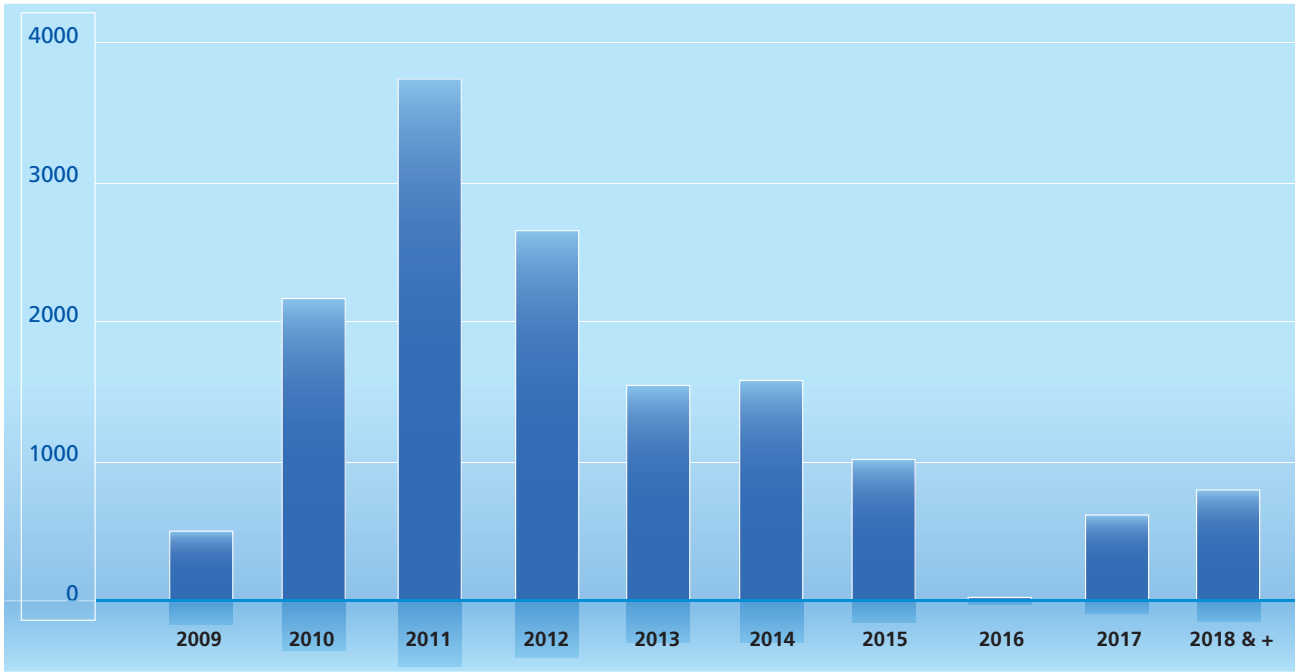
2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2008, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élève à € 14,6 milliards, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (€ 12,5 milliards).

En 2008 la Banque a procédé à des rachats de sa propre dette pour un total de € 111 millions et à des opérations de remboursement anticipé pour € 7 millions. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le schéma ci-dessous.

Encours de la dette par maturité au 31 décembre 2008

en millions d'euros



V - RÉSULTAT ET BILAN

Les états financiers de la CEB sont élaborés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1. Évolution du résultat

Dans un environnement marqué par une crise profonde des marchés financiers, le résultat net de l'exercice 2008 progresse à € 95,8 millions contre € 93,3 millions en 2007. Cette légère augmentation du résultat, + € 2,5 millions, soit + 2,7% s'explique par les évolutions suivantes :

■ Une progression du produit net bancaire de + € 3,9 millions, soit + 3,2%, compte tenu :

- de l'évolution positive des marges d'intérêts dégagées entre les conditions de refinancement (dettes représentées par un titre) d'une part, ainsi que les conditions auxquelles sont octroyés les prêts et celles auxquelles est placée la trésorerie à court terme de la Banque d'autre part
- des profits enregistrés sur des rachats d'emprunts dans les marchés
- de l'impact positif de la valorisation à la juste valeur des instruments financiers à terme et notamment des opérations de couverture dont la relation n'est pas reconnue selon les normes IFRS.

et à l'inverse,

- des moins-values nettes constatées sur titres disponibles à la vente (AFS).

■ Une légère augmentation des frais généraux (y compris amortissements) : + € 0,4 million, soit + 1,4%, compte tenu :

- de l'augmentation modérée des charges de personnel, conformément aux dispositions statutaires (revalorisation des barèmes de traitements, échelons automatiques, promotions) et de la légère croissance de l'effectif permanent (142 agents contre 138 fin 2007)
- de l'allègement de la charge actuarielle du régime de pension, compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt par rapport à 2007 (IAS 19).

En conséquence, le coefficient d'exploitation (frais généraux / produit net bancaire) s'améliore à 23,7% en 2008 contre 24,1% en 2007.

■ Une charge liée au coût du risque

Pour la première fois, une provision pour risque de crédit est constituée, égale à 50% de la créance détenue sur une contrepartie islandaise.

2. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2008, le total du bilan s'élève à € 21 403 millions contre € 18 509 millions au 31 décembre 2007, soit une augmentation de + 15,6%.

■ A l'actif

- L'**encours de prêts** est en hausse (+ 4%), d'un exercice à l'autre. Les décaissements se sont élevés à € 1 505 millions, comparables à 2007 (€ 1 590 millions), dont 70% en faveur des pays du groupe cible, alors que dans le même temps les remboursements se sont élevés à € 1 114 millions
- Le volume des **emplois de trésorerie** progresse significativement à € 4 802 millions contre € 3 197 millions fin 2007, soit + 50,3%.

Cette évolution concrétise les décisions prises par le Management dès 2007 et accentuées en 2008, en vue d'accroître les réserves de liquidité de la CEB dans un contexte de crise sévère des marchés financiers. Ceci s'est traduit par une augmentation des dépôts à terme auprès

Évolution du résultat

en millions d'euros

	2008	2007	Variation	%
Produit net bancaire	**126,8**	**122,9**	**+ 3,9**	**+ 3,2%**
Frais généraux	*- 30*	*- 29,6*	*+ 0,4*	*+ 1,4%*
Résultat brut d'exploitation	**96,8**	**93,3**	**+ 3,5**	**+ 3,7%**
Coût du risque	**- 0,9**		**- 0,9**	
Résultat net	**95,8**	**93,3**	**2,6**	**+ 2,7%**

des banques et autres établissements de crédit présentant les meilleures notations possibles, tout en préservant un niveau de rendement acceptable.

Au passif

- Les **dettes représentées par un titre** augmentent de € 2 907 millions, soit + 21,9%, compte tenu d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an pour € 3 235 millions, de remboursements pour € 1 375 millions et enfin de l'impact de leur valorisation à juste valeur pour € 833 millions.
- Les **autres passifs** augmentent de + € 251 millions par rapport à 2007 principalement, du fait des dépôts de garantie au titre de collatéraux reçus sur opérations de swaps de couverture.
- Les **capitaux propres**, y compris le résultat, s'élèvent à € 1 785 millions, en légère baisse de 2,2% par rapport à 2007. Cette variation est la conséquence du résultat 2008 (€ 95,8 millions) d'une part, et de la constatation d'une moins-value nette latente sur le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente de € 170,5 millions d'autre part (pour une moins-value nette latente de € 38,8 millions en 2007).

Enfin, les variations du cours de l'euro par rapport au dollar US, 1,39 au 31 décembre 2008 contre 1,47 au 31 décembre 2007, ainsi que l'évolution des courbes de taux pour les devises autres que l'euro, ont eu pour conséquence des mouvements significatifs sur les postes de l'actif et du passif du bilan, notamment "Actifs financiers à juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture" et "Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments nets dérivés de couverture".

Évolution du bilan

en millions d'euros

ACTIF	2008	2007	Variation	%
Prêts	12 601	12 114	+ 487	+ 4,0%
Emplois de trésorerie	4 802	3 195	+ 1 607	+ 50,3%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 976	1 970	+ 6	+ 0,3%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 983	1 185	+ 798	+ 67,3%
Autres actifs	41	45	- 4	- 8,9%
TOTAL	**21 403**	**18 509**	**+ 2 894**	**15,6%**

PASSIF	2008	2007	Variation	%
Dettes représentées par un titre	16 171	13 264	+ 2 907	+ 21,9%
Ressources de trésorerie	152	128	+ 24	+ 19,0%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	2 950	3 198	- 247	- 7,7%
Autres passifs	345	93	+ 251	+ 267,0%
Total dettes	*19 618*	*16 683*	*+ 2 935*	*+ 17,6%*
Capitaux propres	1 785	1 826	- 41	- 2,2%
TOTAL	**21 403**	**18 509**	**+ 2 894**	**15,6%**

Gestion intégrée des risques



La crise financière actuelle a démontré l'importance d'une solide gestion des risques. A l'échelle mondiale, de nombreuses banques ont souffert du sérieux déséquilibre du système financier international, particulièrement en raison de systèmes de gestion des risques défaillants.

Bien avant la crise, la CEB avait établi une gestion des risques intégrée et indépendante des activités opérationnelles avec des standards de supervision solides. La gestion du risque de crédit, du risque de marché, des risques opérationnels, ainsi que des risques de liquidité/financement, bénéficient ainsi d'un cadre clairement défini et une attention particulière a été portée à l'application des meilleures pratiques de la profession dans le domaine de la gestion des risques de crédit. Dans ce contexte, le Directeur de la Gestion des Risques (*Chief Risk Officer*) rapporte directement au Gouverneur.

Au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information et du Contrôle (DCSIC), Direction totalement indépendante des activités opérationnelles de la Banque, le Département de la Gestion des Risques est responsable de l'identification, l'évaluation et la gestion de tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB. En accord avec les meilleures pratiques *best banking practices*, des notations internes sont assignées à toutes les contreparties/transactions, sur la base de modèles développés par le Département, appuyés par des missions de *due diligence* de ce même Département et par les évaluations des agences de notation internationales lorsque celles-ci existent. Les décisions hebdomadaires en matière de risque de crédit sont prises par le Comité des Risques suite aux analyses et recommandations préparées par le Département de la Gestion des Risques.

Parallèlement, le Management de la Banque a analysé les meilleures pratiques de la profession mises en place par les institutions financières internationales et évalué les contrôles et les procédures recommandés dans le cadre des programmes KYC *(Know Your Customer)*. Ainsi, dans le cadre de son activité et en complément des informations fournies par les Responsables de pays, un programme de *due diligence* est en place dans le but d'obtenir la meilleure compréhension des activités et risques des emprunteurs. Les missions reposent sur des questionnaires détaillés envoyés préalablement et discutés sur place. Les conclusions de ces travaux font partie intégrante du processus d'approbation de prêts.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, ni aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB a décidé d'appliquer ces réglementations comme cadre de référence de sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Jusqu'à présent la CEB a fait face à la crise financière de façon satisfaisante. Les politiques de risque de crédit prudentes se sont avérées efficaces. Une évaluation et un suivi exhaustifs assortis d'un cadre de gestion prudent constituent la pierre angulaire de cette politique (notation minimum exigée pour les portefeuilles d'actifs "disponibles à la vente" et "détenus jusqu'à échéance" ainsi que pour les banques d'Europe occidentale et dans le cadre des financements de projets).

Alors que la crise persiste, le Département de la Gestion des Risques a renforcé la surveillance du risque de crédit des contreparties de la CEB.

I - UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE

1. Des départements dédiés

- Le **Département de la Gestion des Risques** : il identifie, évalue et gère tous les risques inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et hors-bilan. Pour chaque nouveau prêt, le Département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays, et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques. Un rapport sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé chaque trimestre aux membres du Conseil d'administration.

- Le **Département ALM** : il assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de

change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de *stress tests*, divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque ; il présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

- Le **Département de l'Organisation** : il est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce département recense tous les événements susceptibles de provoquer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le plan d'archivage de l'Institution et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels. Concrètement, le département est engagé dans la mise en œuvre d'une politique des risques opérationnels et, dans cet objectif, dresse une cartographie des processus et des risques opérationnels associés. Parallèlement, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du personnel à la sécurité, différentes actions de formation ont été dispensées au cours de l'année. En 2008, conformément aux meilleures pratiques, une fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information a été mise en place, en vue de renforcer les contrôles dans ce domaine sensible.

2. Des instances décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs (voir note B des états financiers). Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le **Comité des Risques** : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Ce comité hebdomadaire est élargi une fois par trimestre aux questions de risques opérationnels.
- Le **Comité ALM** : il décide de la stratégie de gestion actif-passif.
- Le **Comité Financier** : il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, marchés, liquidité). Ce comité hebdomadaire est élargi une fois par trimestre, pour examiner la stratégie de financement et la politique de *pricing*.

3. Des instances de contrôle

- **Contrôle interne** : chaque Direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation).
 - La *Direction Centrale des Affaires Juridiques et de la Prospective* valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés...) afin de contrôler tous les risques juridiques inhérents à l'activité bancaire et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.
 - Par ailleurs, le *Département d'Audit Interne*, directement rattaché au Gouverneur, complète le dispositif de contrôle de la Banque en s'assurant par des revues périodiques de l'ensemble des activités que les procédures sont systématiquement respectées.
 - Enfin, le *Comité de surveillance*, constitué selon un schéma de rotation de trois membres issus des pays membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude, conformément au Statut. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait figure dans les états financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation annuelle des comptes de l'exercice.

- **Contrôle externe** : en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux meilleures pratiques de la profession, elle dispose des entités de contrôle externes suivantes :
 - L'*auditeur externe* : suite à un appel d'offres, il est nommé pour un mandat de trois ans, sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de surveillance et recommandation du Conseil d'administration. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne et des risques. À l'issue de chaque exercice, l'audit externe examine les comptes et émet un rapport d'opinion (voir les états financiers). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne et un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice et la situation en matière de risques.
 - Par ailleurs, la Banque se soumet à l'examen rigoureux des *agences de notation internationales*, Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent chaque année à une analyse approfondie de la situation financière de la Banque afin d'en vérifier la solidité à long terme et de lui attribuer une notation. En septembre et octobre 2008, elles ont toutes confirmé la notation maximale (AAA/Aaa) qu'elles accordent à la CEB depuis plusieurs années.

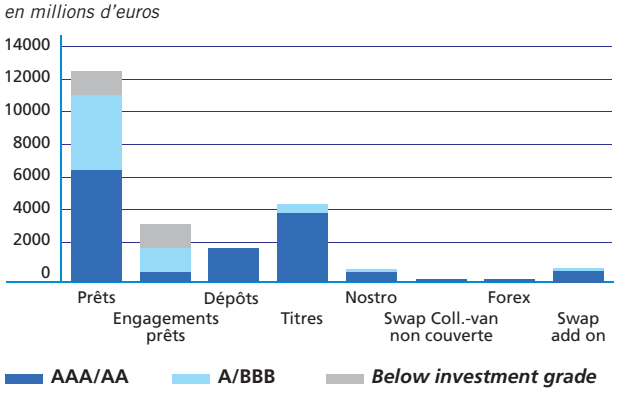
II - SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à différents types de risques : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières. L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2008 est détaillée ci-dessous :

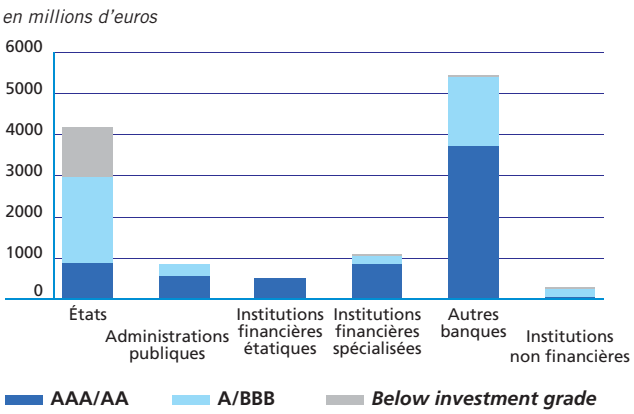
Exposition au risque de crédit



Portefeuille de prêts

En 2008, l'encours de prêts a augmenté de 3,5% par rapport à 2007 et a atteint € 12,4 milliards. En ce qui concerne la répartition des risques par type de contrepartie, en 2008, 51,3% du portefeuille de prêts ont été alloués à des institutions financières, 46,2% à des États ou à des administrations publiques et 2,5% à d'autres contreparties.

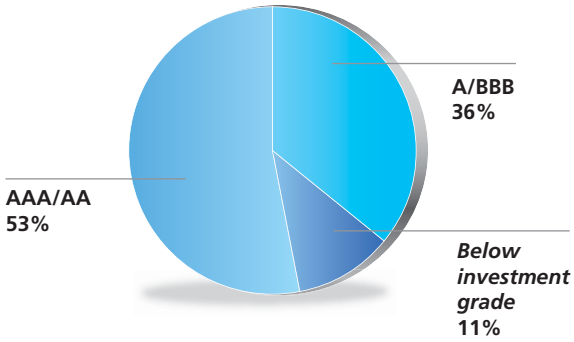
Risque de crédit par type de contrepartie



Rehaussements de crédit

A fin décembre 2008, le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 2,1 milliards (contre € 1,9 milliard fin 2007), dont € 0,4 milliard de collatéraux et € 1,7 milliard de garanties (voir note B des états financiers).

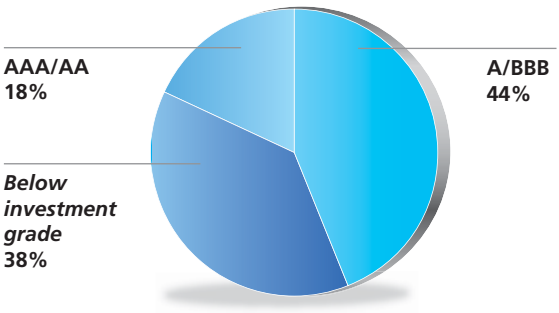
Profil de risque du portefeuille de prêts



Engagements de prêts

Le stock de projets engagé correspond à la fraction des engagements de financement approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels, soit un contrat-cadre a été signé, soit au moins un décaissement de prêts a été réalisé. Au cours de l'année 2008, le stock de projets engagé a connu une progression de 5%. À la fin de l'exercice 2008, il s'élève à € 3,4 milliards contre € 3,2 milliards à fin 2007. La qualité en termes de risques de crédit du stock "engagé" reste satisfaisante, avec 61,6% de contreparties notées *investment grade*, contre 89,9% fin 2007 (voir note B des états financiers et schéma ci-dessous).

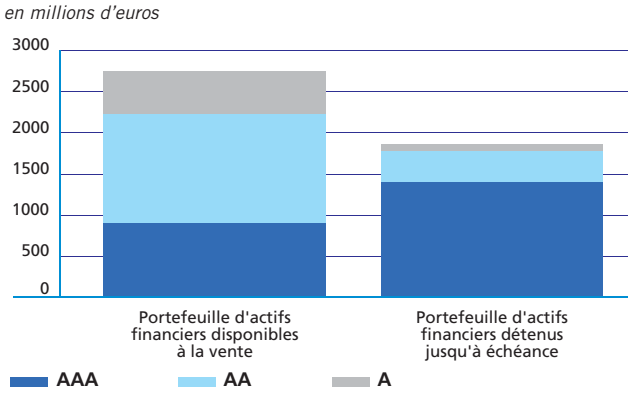
Profil de risque du stock engagé



■ *Portefeuilles obligataires*

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières page 43). La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2008 est représentée dans le graphique ci-dessous (voir note B des états financiers).

Risque de crédit des portefeuilles obligataires



■ *Produits dérivés*

La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir ses risques d'intérêt et de change sur ses opérations de prêt et d'emprunt (voir Produits dérivés page 43).

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée au préalable par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge si nécessaire.

Au 31 décembre 2008, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée (99,98%) comme en 2007 (99,96%) (voir note B des états financiers).

■ *Grands risques*

Un grand risque s'entend comme une exposition globale, majorée des engagements fermes de financement vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres : le capital appelé, les réserves, les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, le total de l'encours sur les contreparties représentant un grand risque atteint € 3,8 milliards, soit 92% des capitaux propres de la CEB (voir note B des états financiers).

2. Risque de marché

■ *Risque de taux d'intérêt et risque de change*

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux d'intérêt repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de *trading*, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle. En conclusion, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque, majoré du montant des liquidités du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) et des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2008, la position ouverte nette est proche de zéro (voir note B des états financiers).

■ *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque. Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio statutaire de liquidité renforcé. La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans (voir note B des états financiers).

À fin 2008, le ratio de liquidité renforcé était de 103,7% par rapport à 95,1% en 2007.

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs, y compris le risque juridique et le risque d'image.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. La méthode de l'indicateur de base BIA (*Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les fonds propres de la Banque. Au 31 décembre 2008, celle-ci s'élève à € 18,2 millions, contre € 17,8 millions à fin 2007 (voir note B des états financiers).

III - DISPOSITIF PRUDENTIEL

Parallèlement à l'élaboration de son Plan de Développement 2005-2009, et en vue d'encadrer avec rigueur les nouvelles orientations stratégiques qui le caractérisent, la Banque a défini un dispositif prudentiel inspiré des Recommandations du Comité de Bâle, notamment en matière d'adéquation des capitaux propres.

Ce dispositif prudentiel, approuvé par le Conseil d'administration de la CEB en juin 2004 et ayant pris effet le 1er janvier 2005, s'organise principalement autour des ratios suivants.

■ *Le ratio d'emploi des capitaux propres*

Il permet de limiter le risque de défaut au capital utilisable.

La limite maximale du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%. Fin 2008, le ratio ressort à 20,4%, contre 13,5% à fin 2007.

RATIO D'EMPLOI DES CAPITAUX PROPRES =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré}}{\text{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré :
Σ [(capital + intérêts) x probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves versées, y compris les plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente

■ *Le risk asset coverage ratio*

Ce ratio constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume. Conformément à la méthodologie d'analyse déjà appliquée par les agences de notation, il limite l'encours de la fraction du portefeuille de prêts notée *below investment grade* au capital solide.

La limite est fixée à 66%, soit € 2,7 milliards. Fin décembre 2008, le ratio ressort à 33,1%, contre 18,3% à fin 2007.

RISK ASSET COVERAGE RATIO =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital utilisable + capital AAA/AA non appelé

■ *Autres ratios de contrôle*

- Le **ratio d'endettement** : rapport entre l'encours total de la dette et le total des capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves versées, plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente et résultat de l'année). Au 31 décembre 2008, le ratio s'élève à 3,66 par rapport à 3,20 à fin 2007, pour une limite maximale de 4.
- Le **ratio de portefeuille** : rapport entre la somme de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*) et le total des capitaux propres au sens large. Au 31 décembre 2008, le ratio s'élève à 1,45 contre 1,08 à fin 2007, pour une limite maximale de 2.

Le contrôle de la conformité



Suite aux Recommandations du Comité de Bâle en faveur d'un "renforcement de la gouvernance d'entreprise pour les organisations bancaires" et plus spécifiquement de la fonction de conformité (*Compliance and the compliance function in banks*), il a été décidé en juin 2007 d'introduire une nouvelle fonction en charge du contrôle de la conformité, dite *compliance.*

La création de la *compliance* à la CEB, qui a été mise en place en février 2008, prolonge les efforts de la Banque en matière de lutte contre la corruption (voir la Charte anti-corruption de 2004) et complète le dispositif prudentiel mis en place en 2005, inspiré des recommandations du Comité de Bâle. La *compliance* s'intègre naturellement à un système rigoureux de contrôle interne et de gestion des risques déjà bien rodé et renforce le dispositif en place à la CEB.

Le "Cadre général d'une politique de *compliance* à la CEB" ("le Cadre général") définit la *compliance* comme la fonction ayant pour mission "de s'assurer que la Banque agit conformément à ses propres règles, à la législation en vigueur, au code de conduite ainsi qu'aux bonnes pratiques, afin d'éviter tout risque d'irrégularité dans le fonctionnement de l'Institution, de ses organes et de son personnel". La *compliance* a ainsi pour objet de "permettre à la CEB de limiter son exposition aux risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, encourus en cas de non-conformité".

Sur la base notamment du Cadre général, les lignes d'intervention privilégiées de la *compliance* se développent autour de cinq points majeurs :

- les **vérifications en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme** ; la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption ; et les contrôles d'intégrité KYC *(Know Your Customer)* sur les activités de prêt, de récolte de fonds et de trésorerie (*funding*).
- le **respect des règles d'éthique, d'intégrité et de bonne gouvernance**, selon les standards les plus élevés, dans le fonctionnement de l'Institution.
- la **vérification des conditions minimales de transparence et d'ouverture, ainsi que le respect des règles en matière de lutte contre la fraude et la corruption**, dans les marchés pour les travaux, fournitures et services relatifs aux projets financés par la Banque et ceux destinés à satisfaire ses propres besoins.
- le **rôle d'avis et de conseil concernant l'existence et la formulation de politiques "horizontales" ou "transversales"**, telles que celles sur la transparence, l'environnement, les marchés publics, la confidentialité, la responsabilité sociale d'entreprise, etc., ainsi que sur tout autre cas ou matière spécifique pouvant engendrer un éventuel risque d'image.
- la **gestion des questions résultant de l'application des règles en matière de protection des données**

L'exercice des missions principales de la fonction de *compliance* conjugue un volet "prévention et conseil" à un volet "contrôle et investigation". Le premier s'attache à identifier et à limiter le risque de non-conformité, par la mise en place d'une veille adéquate. Pour ce faire, une attention particulière est portée aux meilleures pratiques adoptées par le secteur bancaire en général et les IFI en particulier, par la définition de procédures et de principes d'intégrité adaptés à la nature et à l'activité de la CEB, ainsi que par la formulation de propositions d'amélioration des dispositions existantes.

Dans ce contexte, le Directeur du Contrôle de la Conformité (DCC) exerce un rôle privilégié de conseil et d'alerte auprès des organes et du Management.

En outre, la *compliance* contribue au développement d'une culture de la conformité au sein de la Banque, par la bonne diffusion de l'information sur ces questions et l'actualisation régulière des connaissances des agents au fur et à mesure des évolutions réglementaires. Dans l'exercice de son rôle de contrôle et d'investigation, la *compliance* vérifie le respect effectif des règles de conformité et intervient en cas de manquement. A cet effet, le DCC procède aux investigations nécessaires, sous l'autorité du Gouverneur, dans le respect des règles applicables.

Le bon déroulement des activités de la fonction de *compliance* est en outre assuré par la définition de certains principes qui garantissent au DCC son indépendance.

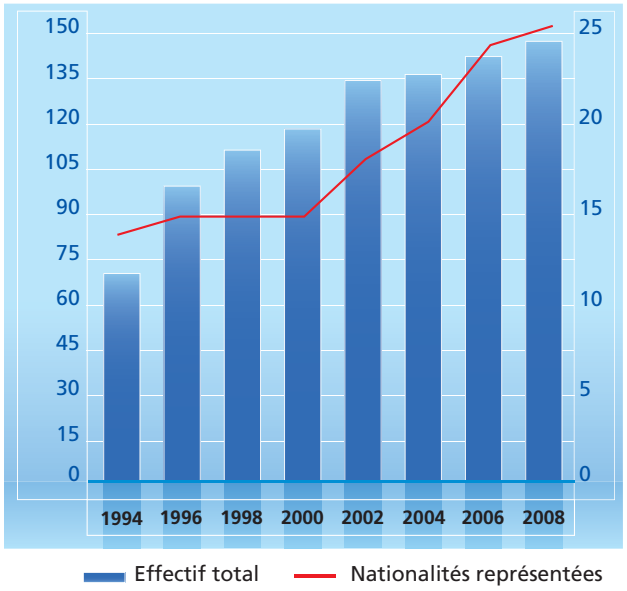
Gestion des ressources humaines



Renforcement progressif des effectifs et diversification des nationalités

Afin d'accompagner le redéploiement tant sectoriel que géographique de son activité, d'adapter ses instruments d'intervention aux attentes de ses États membres et de satisfaire à des normes opérationnelles toujours plus rigoureuses, la CEB a, au cours de ces dernières années, étoffé régulièrement ses équipes.

Ainsi, la CEB a plus que doublé son effectif, lequel a connu une augmentation moyenne de 6% par an entre 1994 et 2008. Au total, la Banque compte, à fin 2008, 146 hors cadres et agents permanents, ce qui demeure un chiffre encore très modeste au regard des volumes d'activité. Au cours de l'année, la Banque a procédé à 10 recrutements dans 7 nationalités différentes. Au total, le nombre des nationalités représentées au sein de la Banque s'est élargi de 14 en 1994 à 25 fin décembre 2008, ce qui atteste l'effort de diversification mené dans ce domaine. Dans le même temps, une attention toute particulière a été portée à la question de la parité hommes-femmes qui s'établit, fin décembre 2008, à 53% de femmes et 47% d'hommes au sein des effectifs.



Modernisation continue des outils de gestion des ressources humaines

Au 1er janvier 2008, est entré en vigueur le nouveau Statut du Personnel, qui permet davantage de coordination et de dialogue entre les responsables concernés, les Ressources Humaines et les Représentants du personnel, tout en offrant plus de transparence, de clarification contractuelle et des conditions sociales équitables pour les agents.

Afin que le Management puisse développer un dialogue accru lors des entretiens d'appréciation, le Département des Ressources Humaines a également travaillé en étroite collaboration avec les Représentants du personnel sur un ajustement des règles internes, en cohérence avec le cadre statutaire général, et a procédé à cet effet à une refonte du système d'évaluation des performances individuelles.

Cette réforme repose notamment sur la mise en place de nouveaux outils d'appréciation. Ainsi, les formulaires ont été simplifiés et un glossaire des compétences a été créé, servant d'outil de consultation et de dialogue pour les responsables et les agents.

Mise en œuvre d'une délégation de l'administration du régime de pension

Pour faire droit aux décisions prises en 2008, le Département des Ressources Humaines a entrepris la mise en œuvre d'une délégation de l'administration du régime de pension de la Banque, avec pour objectif de garantir la continuité opérationnelle dudit régime.

Le service des pensions de la Banque sera donc assuré, sous le contrôle de la Banque, par un prestataire spécialisé qui opère aujourd'hui, pour plus d'une dizaine d'organisations internationales, la gestion administrative des régimes de pension.

Parallèlement à cette délégation, le Département des Ressources Humaines, en collaboration avec le Service de la Communication, a également publié à l'attention des agents en activité et des agents pensionnés ainsi que de leurs familles, une brochure d'information sur le régime de pension de la CEB afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées en la matière.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

États financiers 2008



Table des matières

États financiers 2008

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE 60

Objectifs de la Banque 60
Bilan 61
Compte de résultat 62
État de variation des capitaux propres 63
Tableau des flux de trésorerie 64

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS 65

Note A. Résumé des principales méthodes comptables appliquées 65
Note B. Gestion des risques financiers et du capital 71
1. Risque de crédit 71
2. Risque de marché 76
3. Risque de liquidité 78
4. Risque opérationnel 80
5. Gestion du capital 80
Note C. Actifs et passifs financiers 82
Note D. Instruments financiers dérivés de couverture 83
Note E. Portefeuille-titres 83
Note F. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 84
Note G. Immobilisations corporelles et incorporelles 87
Note H. Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre 88
Note I. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 89
Note J. Provisions pour risques et charges 92
Note K. Capital souscrit 94
Note L. Marge d'intérêts 95
Note M. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 97
Note N. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 97
Note O. Commissions nettes 97
Note P. Charges générales d'exploitation 98
Note Q. Coût du risque 98
Note R. Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes 98

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 99

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 101

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 102

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 103

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 104

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

Conformément à la Résolution 1495 (2006) approuvée le 16 juin 2006 par le Conseil d'administration, la CEB concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale, au travers de trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le développement du capital humain.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Chacune de ces trois lignes est composée de secteurs d'intervention suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural et moderniser les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Développement du capital humain

Soutenir le développement du capital humain, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

En milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		194 275	185 983
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		289 582	182 180
Instruments dérivés de couverture	D	1 693 822	1 003 008
Actifs financiers disponibles à la vente	E	2 628 227	2 262 071
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 601 277	12 114 377
Autres créances	F	1 979 204	746 850
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	1 975 983	1 969 611
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	31 738	30 460
Comptes de régularisation et actifs divers		8 932	14 405
Total de l'actif		**21 403 040**	**18 508 945**

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		2 515 544	2 761 104
Instruments dérivés de couverture	D	434 793	436 552
Dettes envers la clientèle	H	73 281	52 264
Dettes représentées par un titre	H	16 171 014	13 263 780
Comptes de régularisation et passifs divers		277 269	32 642
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	I	78 684	75 464
Provisions pour risques et charges	J	67 726	61 454
Total dettes		**19 618 311**	**16 683 260**
Capital	K		
Souscrit		3 303 450	3 303 450
Non appelé		(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé		369 738	369 738
Réserve générale		1 489 760	1 401 487
Gains ou pertes latents ou différés	E	(170 596)	(38 813)
Résultat de l'exercice		95 827	93 273
Total capitaux propres		**1 784 729**	**1 825 685**
Total du passif		**21 403 040**	**18 508 945**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2008	2007
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		131 029	96 666
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		673 265	574 063
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		92 554	92 243
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(8 589)	(7 686)
Dettes représentées par un titre		(767 179)	(635 348)
Autres intérêts et charges assimilées		(3 098)	(2 762)
Marge d'intérêts	**L**	**117 982**	**117 176**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	M	9 815	5 509
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	N	(626)	675
Commissions nettes	O	(418)	(498)
Produit net bancaire		**126 753**	**122 862**
Charges générales d'exploitation	P	(28 394)	(27 984)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 623)	(1 605)
Résultat brut d'exploitation		**96 736**	**93 273**
Coût du risque	Q	(909)	
Résultat net		**95 827**	**93 273**

État de variation des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains/pertes latents ou différés	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2007	**368 648**	**1 404 448**	**(301)**	**1 772 795**
Affectation du résultat de l'exercice 2006		(6 000)		(6 000)
Résultat de l'exercice 2007		93 273		93 273
Autres variations	1 090	3 039	(38 512)	(34 383)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	**369 738**	**1 494 760**	**(38 813)**	**1 825 685**
Affectation du résultat de l'exercice 2007		(5 000)		(5 000)
Résultat de l'exercice 2008		95 827		95 827
Autres variations			(131 783)	(131 783)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	**369 738**	**1 585 587**	**(170 596)**	**1 784 729**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2008	2007
Résultat de l'exercice		**95 827**	**93 273**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 624	1 605
+/- Dotations nettes aux provisions		909	
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		3 160	3 417
+/- Autres mouvements		(23 066)	23 196
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**(17 373)**	**28 218**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(370 760)	(114 873)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(564 581)	(539 624)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		229 477	(22 852)
Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(705 864)**	**(677 349)**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(627 410)**	**(555 858)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(11 320)	(62 793)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(2 901)	(1 652)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(14 221)**	**(64 445)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		9 001	15 365
+/- Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		1 856 134	430 371
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**1 865 135**	**445 736**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**11 294**	**(42 175)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**1 234 798**	**(216 742)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**931 458**	**1 148 200**
Caisse, banques centrales		*185 983*	*47*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*745 475*	*1 148 153*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**2 166 256**	**931 458**
Caisse, banques centrales		*194 275*	*185 983*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*1 971 981*	*745 475*
Variation de la trésorerie nette		**1 234 798**	**(216 742)**

Les activités de financement sont composées des flux provenant des dettes représentées par un titre.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A - Résumé des principales méthodes comptables appliquées

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation des états financiers de la Banque (CEB) sont indiquées ci-après.

Les états financiers de la Banque ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, en application du règlement européen 1606/2002. (Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des états financiers 2008 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice précédent.

La CEB n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque leur application est optionnelle en 2008, et notamment IFRS 8 "Secteurs opérationnels" ; IFRIC 14 "Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction" ; IFRIC 11 "Actions propres et transactions intra-groupe". Ces normes et interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les informations fournies dans les annexes aux états financiers.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, les principaux domaines d'estimation concernent l'appréciation des risques de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement ou de complexité d'évaluations, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si cet actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Prêts

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Des dépréciations sont constituées sur les prêts, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Constitue notamment une indication objective de perte de valeur, toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Les modifications de valeur des prêts ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe, à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés à leur juste valeur, augmentée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

Des dépréciations sont constituées sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un risque de contrepartie mesurable, suite à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif. Les critères de dépréciation sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des prêts.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

La valeur enregistrée lors de leur comptabilisation initiale est le prix de négociation, c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes latents ou différés", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, la valeur comptable des titres est ajustée au compte de résultat des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

A titre d'information, la Banque n'a pas retenu l'option de reclassement des actifs financiers disponibles à la vente prévue par l'amendement modifiant les normes IAS 39 et IFRS 7.

La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La valeur de marché retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. Le cas échéant, en l'absence de marché actif, la valeur de marché est celle déterminée par la société gestionnaire de ce titre.

Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat, lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des prêts.

En cas d'amélioration ultérieure, la reprise de provision afférente à un titre à revenu fixe est portée au compte de résultat. Dans le cas d'un titre à revenu variable, la provision n'est reprise en résultat qu'à la date de cession du titre.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont portées au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- **Date et critères de comptabilisation**

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction.

Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés en comptabilité d'instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur est utilisée par la Banque pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture. L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie "construction" des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre 50 ans
- Façades et toitures 50 ans
- Installations générales techniques 10 ans
- Agencements et aménagements 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier 10 ans
- Véhicules de transport 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

AVANTAGES DU PERSONNEL POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite "du corridor" pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

COMPTE FIDUCIAIRE SÉLECTIF (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont définies par la Résolution 1495 (2006) approuvée le 16 juin 2006 par le Conseil d'administration.
Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- **Bonifications d'intérêt**

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- **Octroi de dons**

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (note I).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2008, comme au 31 décembre 2007, les provisions enregistrées au passif du bilan de la Banque concernent uniquement les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

PARTIES LIÉES

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par 2 autres Vice-Gouverneurs, élus par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable, sur proposition du Gouverneur. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2008	2007
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction	45	45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction (*prorata temporis* sur 2007, à compter du 16 juin)	6	3
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur	315	312
Vice-Gouverneur Délégué	254	252
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	240	237
Vice-Gouverneur Tarafás (*prorata temporis* sur 2007, à compter du 2 mai)	240	158

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et de pension de la CEB.

RÉGIME FISCAL

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de sa gestion de trésorerie, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

D'une manière générale, le processus de gestion et les méthodes d'évaluation des risques financiers sont identiques à ceux de l'an dernier (IFRS 7.33 c).

Les organes de la Banque ont la responsabilité globale de définir et de surveiller le cadre de la gestion des risques.

Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Il préside tous ces comités.

- Le Comité des Risques : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, et pour surveiller le respect de ces limites. Le Comité des Risques prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques, sur une base hebdomadaire. Ce Comité est élargi une fois par trimestre aux questions de risques opérationnels (ancien Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)).
- Le Comité ALM : il décide de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le Comité Financier : de façon hebdomadaire il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité). Ce comité est élargi une fois par trimestre, pour examiner la stratégie de financement et la politique de pricing. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration, sur proposition du Gouverneur.

Le reporting sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé aux membres du Conseil d'administration. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, qu'ils résultent de ses opérations de prêts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce Département procède à une analyse préalable de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et détermine sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration doit approuver chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Générale des Finances, le Conseil d'administration établit le cadre des opérations financières au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, procède à des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le processus de notation : conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou hors site. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. A chaque échelon, correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+, etc…).

Deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction.

Concernant la notation interne de contrepartie, le système repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de scoring, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (États, administrations régionales, entités financières, entreprises,…). Par ailleurs, des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences de notation internationales.

La notation interne de transaction repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux "notchs" donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est qualifiée *below investment grade.*

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

Exposition au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus et en valeur nominale (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2008 TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2007 TOTAL
Prêts	6 646	4 438	1 339	**12 423**	6 406	4 852	749	**12 007**
Engagements prêts	594	1 502	1 306	**3 402**	581	2 326	328	**3 235**
Dépôts	1 960			**1 960**	739			**739**
Titres	4 005	595		**4 600**	4 074	54		**4 128**
Nostro	205	1		**206**				
Swap - add on	648	202		**850**	594	128		**722**
Forex	21			**21**	15			**15**
Swap coll - valeur actuelle nette non couverte	14			**14**	4			**4**
Total	**14 093**	**6 738**	**2 645**	**23 476**	**12 413**	**7 360**	**1 077**	**20 850**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Portefeuille de prêts

En 2008, l'encours de prêts a augmenté de 3,5% par rapport à 2007 et atteint € 12,4 milliards au 31 décembre 2008. Comme l'atteste le tableau ci-dessous les encours notés *investment grade* représentent 89,2% du portefeuille total, contre 93,8% fin 2007.

La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (capital ou intérêts des prêts).

Rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts

A fin décembre 2008, le montant des rehaussements de crédit du portefeuille de prêts, assurant un transfert de risque à 100%, s'élève à € 2,1 milliards contre € 1,9 milliard fin 2007. Ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 1,7 milliard et de collatéraux pour € 0,4 milliard.

L'impact global de ces rehaussements sur le profil de risque de la Banque est illustré ci-dessous :

En millions d'euros

	2008				2007			
	Montant	Avant %	Montant	Après %	Montant	Avant %	Montant	Après %
AAA/AA	5 783	47%	6 646	53%	6 008	50%	6 406	53%
A/BBB	5 141	41%	4 438	36%	5 175	43%	4 852	41%
Below investment grade	1 499	12%	1 339	11%	824	7%	749	6%
Total	**12 423**	**100%**	**12 423**	**100%**	**12 007**	**100%**	**12 007**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

L'encours sur des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 8,2% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 2,5 et 9,5.

De même qu'à fin 2007, la CEB ne déplore aucune créance impayée à la fin de l'exercice 2008.

Engagements de prêts

Au cours de 2008, le niveau du stock de projets engagé reste stable (légère progression de 5,1%). A la fin de l'exercice 2008, il s'élève à € 3,4 milliards contre € 3,2 milliards à fin 2007.

En millions d'euros

	2007	2008	Variation 2008-2007
AAA/AA	581	595	2%
A/BBB	2 326	1 502	-35%
Below investment grade	328	1 306	298%
Total engagé	**3 235**	**3 402**	**5%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

Répartition de l'encours de prêts par type de contrepartie

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2008 TOTAL	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	2007 TOTAL
États	887	2 093	1 214	4 194	437	2 870	725	4 032
Administrations publiques	577	264	17	859	698	173		871
Institutions financières étatiques	525			525	554			554
Institutions financières spécialisées	862	206	39	1 106	895	155	5	1 055
Autres banques	3 723	1 689	39	5 451	3 719	1 535	19	5 273
Institutions non financières	73	185	30	288	103	119		222
Total	**6 646**	**4 438**	**1 339**	**12 423**	**6 406**	**4 852**	**749**	**12 007**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Répartition de l'encours des 10 principaux emprunteurs selon leur nature et leur notation

En millions d'euros

	AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	2008 %		AAA/AA	A/BBB	*Below investment grade*	TOTAL	2007 %
1 État B		768		768	5%	1 État A			653	653	5%
2 État A			672	672	6%	2 État B		638		638	5%
3 Autre banque A	600			600	4%	3 État C		571		571	5%
4 État C		517		517	5%	4 Autre banque A	557			557	5%
5 Inst. fin. étatique	514			514	4%	5 Inst. fin. étatique	539			539	4%
6 État E	501			501	3%	6 État D		477		477	4%
7 État F			441	441	4%	7 État E		459		459	4%
8 État D		421		421	3%	8 Autre banque B	435			435	4%
9 Autre banque C	414			414	3%	9 Autre banque C	383			383	3%
10 Autre banque B	391			391	4%	10 Autre banque D	382			382	3%
Sous-total	**2 419**	**1 706**	**1 114**	**5 239**	**42%**	**Sous-total**	**2 296**	**2 144**	**653**	**5 094**	**42%**
Autres	4 227	2 732	225	7 184	58%	Autres	4 110	2 708	96	6 913	58%
Total	**6 646**	**4 438**	**1 339**	**12 423**	**100%**	**Total**	**6 406**	**4 852**	**749**	**12 007**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 94,9% fin 2008 contre 96% fin 2007. La répartition par notation de l'encours en valeur nominale de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est donnée dans le tableau suivant :

En millions d'euros

	AAA	AA	A	2008 TOTAL	AAA	AA	A	2007 TOTAL
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	902	1 324	515	2 741	267	2 001	19	2 287
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 399	380	80	1 859	1 545	261	35	1 841
Total	**2 301**	**1 704**	**595**	**4 600**	**1 812**	**2 262**	**68**	**4 128**
	50%	*37%*	*13%*	*100%*	*44%*	*55%*	*2%*	*100%*

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

La répartition selon les pays des contreparties émettrices des deux portefeuilles de titres est la suivante :

En millions d'euros

	2008		2007	
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
France	1 163	62%	1 168	63%
Portugal	200	11%		
Italie	161	9%	161	9%
Allemagne	148	8%	183	10%
Espagne	93	5%	153	8%
Autres pays	95	5%	177	10%
Sous-total	**1 859**		**1 841**	
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente				
France	944	35%	804	35%
États-Unis	771	28%	766	33%
Pays-Bas	337	12%		
Espagne	310	11%	450	20%
Allemagne	310	11%		
Autres pays	70	3%	266	12%
Sous-total	**2 741**		**2 287**	
Total	**4 600**		**4 128**	

■ Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, sur son portefeuille d'actifs disponibles à la vente et sur ses émissions d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent systématiquement une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge, si nécessaire.

Fin 2008, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée (99,98%) de même qu'en 2007 (99,96%).

Dans le cadre des opérations de swaps, la CEB peut recevoir comme collatéraux des dépôts et/ou des titres notés AAA (du Trésor américain ou du Trésor allemand). A fin 2008 comme à fin 2007, la totalité des collatéraux reçus est sous forme de dépôts.

■ Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements fermes de financement) vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres : le capital appelé, les réserves, les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des capitaux propres de la CEB, de même qu'en 2007, et seuls cinq groupes et deux contreparties dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 3,8 milliards, soit 92% des capitaux propres de la CEB contre € 2,0 milliards et 49,5% fin 2007, pour une limite de 800%. En application de la pratique bancaire courante, les risques "souverains" sont exclus de cette analyse.

2. Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un swap de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2008, comme au 31 décembre 2007, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

En raison de la stratégie adoptée, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au montant du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille correspond en volume à la somme des capitaux propres disponibles, du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour avantages du personnel.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier.

Le Département ALM produit à la fin de chaque trimestre un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse les conséquences d'une variation des taux d'intérêt et de la parité de change EUR/USD sur le résultat de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. A cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euro toute position d'une contre-valeur supérieure à 1 million d'euros, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2008**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2007**
Euro	19 433 206	6 834 474	(14 821 964)	(2 223 232)	16 426 177	6 099 556	(12 903 512)	(2 576 891)
Dollar des États-Unis	1 118 630	11 893 079	10 775 827	1 378	1 308 345	10 136 688	8 827 650	(693)
Yen japonais	183 166	185 763	2 872	275	139 540	111 989	(26 621)	930
Forint hongrois	13 821	39 452	25 684	53	16 428	41 599	25 224	53
Livre sterling	23 758	493 316	469 605	47	8 063	208 841	200 858	80
Autres	630 459	1 956 956	1 326 674	177	610 392	1 910 272	1 299 995	115
Total	**21 403 040**	**21 403 040**	**(2 221 302)**	**(2 221 302)**	**18 508 945**	**18 508 945**	**(2 576 406)**	**(2 576 406)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le risque de taux peut affecter la rentabilité ou la valeur économique de la Banque au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Il provient principalement de désynchronisation de nature (fixe/révisable) ou de base (Euribor/Libor…) des taux entre actifs et passifs.

L'ALM mesure ce risque en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la marge d'intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Banque immunise la marge vis-à-vis des fluctuations des taux en adossant en taux les actifs aux passifs. Notamment, la Banque investit ses capitaux propres disponibles dans des titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA/Aa2 à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Ventilation des encours 2008 par type de taux et appréciation de la couverture du risque de taux

En milliers d'euros

	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**8 565 147**	**99 862**	**8 665 009**	**(2 955 476)**	**484 665**	**(2 470 811)**	**5 609 671**	**584 527**	**6 194 198**
Encours échéancés	6 991 683	99 862	7 091 545	(2 955 476)	484 665	(2 470 811)	4 036 207	584 527	4 620 734
Encours non échéancés	1 573 464		1 573 464				1 573 464		1 573 464
Taux variable	**12 073 425**	**72 278**	**12 145 703**	**3 040 357**	**22 782**	**3 063 139**	**15 113 782**	**95 060**	**15 208 842**
Total de l'actif	**20 638 572**	**172 140**	**20 810 712**	**84 881**	**507 447**	**592 328**	**20 723 453**	**679 587**	**21 403 040**
Passif									
Taux fixe	**(18 099 508)**	**(484 666)**	**(18 584 174)**	**14 627 200**	**(39 105)**	**14 588 095**	**(3 472 308)**	**(523 771)**	**(3 996 079)**
Encours échéancés	(14 627 200)	(484 666)	(15 111 866)	14 627 200	(39 105)	14 588 095		(523 771)	(523 771)
Encours non échéancés	(3 472 308)		(3 472 308)				(3 472 308)		(3 472 308)
Taux variable	**(343 355)**		**(343 355)**	**(16 941 272)**	**(122 334)**	**(17 063 606)**	**(17 284 627)**	**(122 334)**	**(17 406 961)**
Total du passif	**(18 442 863)**	**(484 666)**	**(18 927 529)**	**(2 314 072)**	**(161 439)**	**(2 475 511)**	**(20 756 935)**	**(646 105)**	**(21 403 040)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de 8 565 millions d'euros. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à 5 610 millions d'euros.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de 18 100 millions d'euros avant couverture, est réduite à 3 472 millions d'euros, après couverture.

Sensibilité au risque de taux

Le Département ALM étudie la formation du résultat futur sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/-100 pb).

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

En milliers d'euros

	Translation parallèle +100 pb	Translation parallèle -100 pb
31/12/2008	(9 095)	8 653

La sensibilité de la marge nette d'intérêts mesure l'exposition de la CEB au risque de taux qui provient d'asymétrie marginale entre les natures de taux et les périodes de révision.

Elle est calculée en quantifiant la variation subie par les revenus nets d'intérêts sur l'année glissante qui suit la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 100 pb à la hausse ou à la baisse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Cette simulation est réalisée au niveau de chaque poste de bilan par les algorithmes d'un logiciel dédié. Ce logiciel applique la translation correspondant au scénario paramétré à l'occasion des révisions de taux sur les opérations à taux variable.

La sensibilité de la marge nette d'intérêts est mesurée sur le périmètre du bilan. Elle tient compte d'hypothèses de renouvellement d'encours des principaux postes du bilan effectuées de manière agrégée. Ces renouvellements sont assortis de taux qui sont ceux en vigueur sur le marché.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2008 et des hypothèses de renouvellement, la marge nette d'intérêts augmenterait de 8,7 millions d'euros si les taux diminuaient de 100 points de base. A l'inverse, elle baisserait de 9,1 millions d'euros si les taux augmentaient de 100 points de base. La CEB est donc légèrement exposée à la hausse des taux.

3. Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des stress tests trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les stress tests effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de rating, pour une maturité et une classe de rating donnée. Un rating interne est attribué aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque au 31 décembre 2008.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des flux contractuels futurs et non actualisés, y compris les intérêts non courus, regroupés par échéance en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date contractuelle d'échéance.

En milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 275			194 275				194 275
Actifs financiers disponibles à la vente	564 502	100 303	522 724	1 187 529	777 899	1 203 601	1 981 500	3 169 029
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	110 412	663 295	1 752 036	2 525 743	7 224 155	5 276 273	12 500 428	15 026 171
Autres créances	1 359 526	829 948	(3 813)	2 185 661				2 185 661
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	61 600	18 394	170 278	250 272	674 256	1 919 705	2 593 961	2 844 233
Total de l'actif	**2 290 315**	**1 611 940**	**2 441 225**	**6 343 480**	**8 676 310**	**8 399 579**	**17 075 889**	**23 419 369**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	73 281			73 281				73 281
Dettes représentées par un titre	239 489	127 743	804 239	1 171 471	11 989 163	4 628 179	16 617 342	17 788 813
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 684			78 684				78 684
Total du passif	**391 454**	**127 743**	**804 239**	**1 323 436**	**11 989 163**	**4 628 179**	**16 617 342**	**17 940 778**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	258 038	297 171	1 048 740	1 603 949	12 315 876	4 734 625	17 050 501	18 654 450
A livrer	(148 699)	(310 461)	(1 396 287)	(1 855 447)	(13 926 806)	(4 841 167)	(18 767 973)	(20 623 420)
Total du hors-bilan	**109 339**	**(13 290)**	**(347 547)**	**(251 498)**	**(1 610 930)**	**(106 542)**	**(1 717 472)**	**(1 968 970)**
Position de liquidité 2008	**2 008 200**	**1 470 907**	**1 289 439**	**4 768 546**	**(4 923 783)**	**3 664 858**	**(1 258 925)**	**3 509 621**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	185 983			185 983				185 983
Actifs financiers disponibles à la vente	147 708	69 568	417 577	634 853	1 137 856	886 221	2 024 077	2 658 930
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	84 531	178 465	1 413 391	1 676 387	8 065 533	5 202 351	13 267 884	14 944 271
Autres créances	286 068	465 619		751 687				751 687
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	75 200	18 394	184 661	278 255	738 543	1 838 490	2 577 033	2 855 288
Total de l'actif	**779 490**	**732 046**	**2 015 629**	**3 527 165**	**9 941 932**	**7 927 062**	**17 868 994**	**21 396 159**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	52 264			52 264				52 264
Dettes représentées par un titre	221 977	196 975	1 503 427	1 922 379	8 670 664	5 163 440	13 834 104	15 756 483
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	52 426			52 426	23 038		23 038	75 464
Total du passif	**326 667**	**196 975**	**1 503 427**	**2 027 069**	**8 693 702**	**5 163 440**	**13 857 142**	**15 884 211**
Hors-bilan								
Instruments financiers à terme								
A recevoir	333 242	74 154	1 679 002	2 086 398	9 030 957	5 283 321	14 314 278	16 400 676
A livrer	(220 182)	(88 923)	(1 993 644)	(2 302 749)	(10 763 100)	(5 866 343)	(16 629 443)	(18 932 192)
Total du hors-bilan	**113 060**	**(14 769)**	**(314 642)**	**(216 351)**	**(1 732 143)**	**(583 022)**	**(2 315 165)**	**(2 531 516)**
Position de liquidité 2007	**565 883**	**520 302**	**197 560**	**1 283 745**	**(483 913)**	**2 180 600**	**1 696 687**	**2 980 432**

Ratio de liquidité renforcée

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio statutaire de liquidité renforcée.

Ce ratio est le rapport entre :

- la trésorerie disponible de la Banque : les dépôts bancaires et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et
- le besoin de liquidité : le stock de projets et le cash-flow net à l'horizon de 3 ans y compris un accroissement du besoin de liquidité lié au risque de défaut sur le portefeuille de prêts à l'horizon de 3 ans.

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans.

A fin 2008, le ratio de liquidité renforcée s'établit à 103,7% par rapport à 95,1% en 2007.

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (BIA - *Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Au 31 décembre 2008, la charge s'élève à € 18,2 millions, contre € 17,8 millions fin 2007.

5. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de 1 000 euros.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut – Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

Ratio d'emploi des capitaux propres

Ce ratio statutaire a pour objectif de démontrer que le niveau des capitaux propres est suffisant pour absorber des pertes éventuelles liées à l'activité de prêts. Il s'obtient par le calcul suivant :

$$\text{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\text{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(Capital + Intérêts) X Probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente.

La limite absolue du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%.

A fin 2008, ce ratio s'élève à 20,4% contre 13,5% à fin 2007.

Risk asset coverage ratio

Ce ratio statutaire constitue une limite supplémentaire à la croissance de la part de l'encours de prêts noté *below investment grade*. Il résulte du calcul ci-dessous :

$$\textit{Risk asset coverage ratio} = \frac{\text{Portefeuille de prêts nominal noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital versé, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA.

Le plafond est fixé à 66%, soit € 2,7 milliards fin 2008.

A fin 2008, ce ratio s'élève à 33,1%, contre 18,3% fin 2007.

Ratio d'endettement

Ce ratio statutaire s'obtient en rapportant la dette totale aux capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves versées y compris plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, résultat).

A fin 2008, le ratio s'élève à 3,66, soit une utilisation de 92% du plafond autorisé contre 3,20 à fin 2007 pour une limite maximale de 4.

Le niveau des capitaux propres à fin 2008 autorisant un plafond d'endettement de € 18,9 milliards, il subsiste donc une marge de € 1,6 milliard.

Ratio de portefeuille

Il s'agit du rapport entre l'encours des opérations de trésorerie et le montant des capitaux propres au sens large (capital souscrit, réserves versées, plus ou moins-values nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente, résultat). L'encours des opérations de trésorerie est composé de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*).

Au 31 décembre 2008, le ratio s'élève à 1,45 contre 1,08 à fin 2007 pour une limite maximale de 2.

Compte tenu du montant des capitaux propres à fin 2008, le plafond du portefeuille est de € 9,4 milliards, soit une marge de manœuvre de € 2,6 milliards, ou 28% du plafond autorisé.

Note C - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leurs méthodes d'évaluation.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

Les prêts sont conclus à la juste valeur lors de l'initiation. Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

La juste valeur des titres faisant l'objet d'une opération de couverture du risque de taux est déterminée à partir des modèles de valorisation propres à la Banque et communément admises (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs).

En milliers d'euros

	Juste valeur	Coût amorti	Total	Valeur de marché
31 décembre 2008				
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 208		194 208	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	289 582		289 582	
Instruments dérivés de couverture	1 693 822		1 693 822	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 628 227		2 628 227	2 605 436
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	2 958 487	11 621 995	14 580 482	12 402 809
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 975 983	1 975 983	2 088 021
Total de l'actif	**7 764 326**	**13 597 978**	**21 362 304**	**17 096 266**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 515 544		2 515 544	
Instruments financiers dérivés de couverture	434 793		434 793	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		73 281	73 281	
Dettes représentées par un titre	16 171 014		16 171 014	16 108 478
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)		78 684	78 684	
Total du passif	**19 121 351**	**151 965**	**19 273 316**	**16 108 478**
31 décembre 2007				
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	185 983		185 983	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	182 180		182 180	
Instruments dérivés de couverture	1 003 008		1 003 008	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 262 071		2 262 071	2 260 703
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	2 871 295	9 989 932	12 861 227	12 145 631
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		1 969 611	1 969 611	1 951 473
Total de l'actif	**6 504 537**	**11 959 543**	**18 464 080**	**16 357 807**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 761 104		2 761 104	
Instruments financiers dérivés de couverture	436 552		436 552	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		52 264	52 264	
Dettes représentées par un titre	13 263 780		13 263 780	13 087 025
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)		75 464	75 464	
Total du passif	**16 461 436**	**127 728**	**16 589 164**	**13 087 025**

Note D - Instruments financiers dérivés de couverture

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de "juste valeur" (*fair value hedge*). Ces opérations couvrent le risque de juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).
Les instruments financiers qualifiés de dérivés de couverture se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.
Le tableau suivant présente la juste valeur (incluant les intérêts) de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	140 830	(222 262)	254 550	(177 626)
Instruments dérivés de cours de change	1 552 992	(212 531)	748 458	(258 926)
Total	**1 693 822**	**(434 793)**	**1 003 008**	**(436 552)**

Note E - Portefeuille-titres

En milliers d'euros

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan (*)	*dont gains et pertes latents*	Valeur au bilan (*)	*dont gains et pertes latents*
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	216 238		100 633	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 382 855	(170 868)	2 166 802	(39 056)
Actions et autres titres à revenu variable	799	272	768	243
Sous-total	**2 599 892**	**(170 596)**	**2 268 203**	**(38 813)**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	28 335		(6 132)	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**2 628 227**	**(170 596)**	**2 262 071**	**(38 813)**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	1 085 270		982 339	
Obligations et autres titres à revenu fixe	890 713		987 272	
Total des actifs détenus jusqu'à l'échéance	**1 975 983**		**1 969 611**	
Total du portefeuille-titres	**4 604 210**	**(170 596)**	**4 231 682**	**(38 813)**

() Y compris les créances rattachées*

En 2007, conformément à la décision du Comité des Risques de la Banque, une ligne de titres détenus jusqu'à l'échéance a été cédée avant l'échéance (voir la note N).

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2008 et en 2007.

Le montant des gains nets transférés, après cessions ou échéances, au compte de résultat 2008 pour les actifs financiers disponibles à la vente, s'élève à -155,2 milliers d'euros (2007 : 2,17 milliers d'euros).

La Banque détient une seule ligne de titres dépréciés, classée en actifs financiers disponibles à la vente, d'une valeur brute de 1,4 million d'euros. La provision s'élève à 0,58 million d'euros au 31 décembre 2008 (0,61 million d'euros au 31 décembre 2007).

Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle et les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2008	31/12/2007
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	8 299 797	8 005 311
Créances rattachées	48 731	48 472
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (Note Q)	(909)	
Sous-total	**8 347 619**	**8 053 783**
Prêts à la clientèle		
Encours	4 123 452	4 002 019
Créances rattachées	36 168	36 100
Sous-total	**4 159 620**	**4 038 119**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés de couverture	94 038	22 475
Total des prêts	**12 601 277**	**12 114 377**
Autres créances		
Dépôts à vue	11 981	6 045
Dépôts à terme	1 960 000	739 430
Sous-total	**1 971 981**	**745 475**
Créances rattachées	7 223	1 375
Total des autres créances	**1 979 204**	**746 850**

Les prêts sont garantis à hauteur de 2 139 987 milliers d'euros (2007 : 1 892 233 milliers d'euros). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

La Banque a constitué une provision pour dépréciation de 909 milliers d'euros au titre d'un risque de contrepartie identifié (2007 : -).

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement par pays de localisation de l'emprunteur, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007, est la suivante :

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2008**	**%**	**31/12/2007**	**%**	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Espagne	2 097 344	16,88	2 233 528	18,60	98 632	52 332
Italie [1]	1 233 733	9,93	1 258 726	10,48	206 000	320 000
France	1 222 386	9,84	1 105 297	9,21	50 000	75 000
Allemagne [2]	911 468	7,34	963 827	8,03	200 870	275 870
Hongrie	807 775	6,50	676 576	5,63	273 572	353 563
Pologne	751 489	6,05	747 148	6,22	586 605	313 257
Finlande	751 149	6,05	688 170	5,73	50 000	87 500
Turquie	686 521	5,53	653 198	5,44	327 466	181 273
Portugal	516 133	4,15	502 500	4,18	114 660	14 660
Chypre	500 901	4,03	459 037	3,82	208 034	198 385
Roumanie	441 475	3,55	329 478	2,74	836 510	955 680
Grèce	420 584	3,39	476 815	3,97		
Danemark	326 667	2,63	350 000	2,91		
Suède [3]	280 403	2,26	214 112	1,78	47 652	54 862
Croatie	221 305	1,78	195 277	1,63	99 890	88 295
Islande	168 636	1,36	142 978	1,19	73 259	87 251
Lettonie	164 501	1,32	114 535	0,95	50 000	
Belgique	148 220	1,19	212 795	1,77		
Norvège	126 500	1,02	187 400	1,56		
Malte	98 450	0,79	101 000	0,84		
Bosnie-Herzégovine	97 651	0,79	31 926	0,27	30 724	49 291
Slovénie	89 437	0,72	63 654	0,53	40 000	25 165
Bulgarie	78 147	0,63	82 437	0,69	6 779	8 919
Irlande [4]	64 583	0,52	44 813	0,37	5 230	
Serbie	53 664	0,43	31 617	0,26	17 975	32 063
République tchèque	33 760	0,27	24 969	0,21	5 000	5 000
Albanie	33 211	0,27	17 580	0,15	38 828	38 082
Lituanie	29 371	0,24	30 375	0,25	2 172	2 172
République slovaque	28 647	0,23	34 308	0,29	8 252	7 403
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	25 252	0,20	20 914	0,17	19 500	1 500
Moldova	6 203	0,05	3 000	0,02	4 697	7 900
Estonie	6 055	0,05	7 365	0,06		
Saint-Marin	1 627	0,01	1 975	0,02		
Total	**12 423 248**	**100,00**	**12 007 330**	**100,00**	**3 402 307**	**3 235 423**

(1) dont 453 688 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2008 (31 décembre 2007 : 383 490 milliers d'euros)
(2) dont 288 750 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2008 (31 décembre 2007 : 213 878 milliers d'euros)
(3) dont 100 000 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2008 (31 décembre 2007 : -)
(4) dont 22 407 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2008 (31 décembre 2007 : 22 407 milliers d'euros)

L'encours des prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif, inclus dans le tableau ci-dessus, sont présentés dans la note I.

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2008	%	Encours 31/12/2007	%	Engagements de financement 31/12/2008	Engagements de financement 31/12/2007
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	178 868		184 098		17 896	9 952
Logement pour les personnes à bas revenus	2 966 311		3 019 041		344 156	187 429
Création et maintien d'emplois viables	2 272 921		1 823 698		700 812	785 819
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 318 318		1 209 835		397 897	355 728
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	7 950		3 886		5 660	29 554
Sous-total	**6 744 368**	**54**	**6 240 558**	**52**	**1 466 421**	**1 368 482**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	1 172 166		1 243 136		358 243	510 474
Protection de l'environnement	1 520 362		1 532 693		1 043 518	793 829
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	224 376		219 823		96 961	104 137
Sous-total	**2 916 904**	**24**	**2 995 652**	**25**	**1 498 722**	**1 408 440**
Développement du capital humain						
Santé	1 302 986		1 329 639		144 416	178 068
Éducation et formation professionnelle	1 458 990		1 441 481		292 748	280 433
Sous-total	**2 761 976**	**22**	**2 771 120**	**23**	**437 164**	**458 501**
Total	**12 423 248**	**100**	**12 007 330**	**100**	**3 402 307**	**3 235 423**

Engagements de financement

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	2006 et avant	2007	2008	Total
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	1 682 393	942 491	732 203	3 357 087
Avec au moins un décaissement de prêt	45 220			45 220
Total	**1 727 613**	**942 491**	**732 203**	**3 402 307**

Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	
	Terrains	Constructions	Aménagements et mobiliers	Autres		Total
Valeur brute						
Au 1er janvier 2007	13 046	10 437	12 647	4 722	4 166	**45 018**
Acquisitions		263	2 372	647	551	**3 833**
Cessions						
Autres mouvements			(1 719)	(234)	(228)	**(2 181)**
Au 31 décembre 2007	**13 046**	**10 700**	**13 300**	**5 135**	**4 489**	**46 670**
Valeur brute						
Au 1er janvier 2008	13 046	10 700	13 301	5 135	4 489	**46 671**
Acquisitions		2	3 741	694	787	**5 224**
Cessions				(1)		**(1)**
Autres mouvements			(2 024)	(52)	(246)	**(2 322)**
Au 31 décembre 2008	**13 046**	**10 702**	**15 018**	**5 776**	**5 030**	**49 572**
Amortissements						
Au 1er janvier 2007			(7 805)	(3 591)	(3 209)	**(14 605)**
Dotations de l'exercice			(864)	(532)	(209)	**(1 605)**
Cessions						
Au 31 décembre 2007			**(8 669)**	**(4 123)**	**(3 418)**	**(16 210)**
Amortissements						
Au 1er janvier 2008			(8 669)	(4 123)	(3 418)	**(16 210)**
Dotations de l'exercice			(925)	(484)	(215)	**(1 624)**
Cessions						
Au 31 décembre 2008			**(9 594)**	**(4 607)**	**(3 633)**	**(17 834)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2008	**13 046**	**10 702**	**5 424**	**1 169**	**1 397**	**31 738**
Au 31 décembre 2007	13 046	10 700	4 631	1 012	1 071	30 460

Note H - Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
Dettes envers la clientèle		
Comptes rémunérés	73 281	52 264
dont Communauté européenne	*70 274*	*50 646*
Total des dettes envers la clientèle	**73 281**	**52 264**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	14 627 200	12 493 687
Dettes rattachées	477 723	504 886
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	1 066 091	265 207
Total des dettes représentées par un titre	**16 171 014**	**13 263 780**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de l'Union européenne ont été ouverts à la Banque :

- Sept comptes destinés à recevoir les contributions de l'Union européenne (Accord de contribution pour les facilités de financement destinées aux PME phase 2 fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize pays membres de la CEB en Europe centrale et orientale.
 - En 2001, création du "*EC-Contribution Fund Phare Account*"
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie "*EC-Contribution Fund MEDA Account*"
 - En 2004, augmentation, "*SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account*"
 - En 2004, contribution destinée à Chypre "*SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account*"
 - En 2005, augmentation, "*SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account*"
 - En 2006, augmentation, "*SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"
 - En 2007, augmentation, "*SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*"

Le solde de ces comptes s'élève à 44 378 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 27 380 milliers d'euros).

- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme "*EU Municipal Finance Facility*".
 - En 2004, création de "*EU Municipal Finance Facility Special Account*"
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme "*EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account*"
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme, "*EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*" et "*EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey*".

Le solde de ces comptes s'élève à 11 536 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 14 873 milliers d'euros).

- Trois comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises, et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit "*Preparatory Action Programme*"
 - En 2005, création du "*Preparatory Action Special Account 2004*"
 - En 2007, augmentation, "*Preparatory Action Special Account 2005*"
 - En 2008, augmentation, "*Preparatory Action Special Account 2006*"

Le solde de ces comptes s'élève à 3 015 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 2 322 milliers d'euros).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie dit "*Energy Efficiency Finance Facility*".
 - En 2007, création du "*Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account*"
 - En 2008, augmentation avec focus sur les pays dans le cadre de l'Instrument d'Aide de pré-adhésion (IAP) de la Commission européenne, "*Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account*"

Le solde de ces comptes s'élève à 11 345 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (2007 : 6 071 milliers d'euros).

Par ailleurs, la CEB gère, depuis 2003, le Compte Fiduciaire Norvégien, un mécanisme mis en place à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de financer des activités d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux. En 2008, un nouvel instrument d'assistance, le Fonds fiduciaire pour les Droits de l'Homme, destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme, a été mis en place, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'initiative financière initiale des Autorités norvégiennes, complétée par celles de l'Allemagne et des Pays-Bas.

Note I - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
b) des contributions volontaires des États membres de la Banque
c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe
d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

En milliers d'euros

1) Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde du sous-compte au 1er janvier 2007		**49 856**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2006		6 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 975
Bonifications de prêts décaissés	6 390	
Dons accordés	15	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2007 (a)		**52 426**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2007		5 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		3 403
Bonifications de prêts décaissés	9 778	
Dons accordés	980	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2008 (b)		**50 071**
2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde du sous-compte au 1er janvier 2007		**20 554**
Bonifications de prêts décaissés en 2007		6 390
Paiements des bonifications	3 906	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2007 (c)		**23 038**
Bonifications de prêts décaissés en 2008		9 778
Paiements des bonifications	4 203	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2008 (d)		**28 613**
Solde du CFS au 31 décembre 2007 (a) + (c)		**75 464**
Solde du CFS au 31 décembre 2008 (b) + (d)		**78 684**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de 12,4 millions d'euros (2007 : 11,4 millions d'euros).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros

Versements	31/12/2008	31/12/2007
Bosnie-Herzegovine (HCR) : projet visant à faciliter le retour de personnes déplacées, victimes de la guerre, résidant toujours dans des centres collectifs	265	
Serbie (HCR) : projet de microcrédits au logement en faveur des personnes déplacées du Kosovo cherchant à s'intégrer localement	265	
Géorgie (UNICEF) : projet destiné à créer et à équiper un centre communautaire en faveur des enfants déplacés et touchés par les conflits ainsi que leur famille	250	
Moldova (UNICEF) : projet visant à améliorer dans tout le pays la survie, la croissance et le développement des enfants prématurés ayant un très faible poids de naissance	200	
Bulgarie (Fondation Internationale St Cyril et St. Methodius) : accès à l'éducation des enfants Rom dans la municipalité de Nova Zagora		15
Total	**980**	**15**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2008**	**31/12/2007**	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Hongrie	221 927	190 987	2 000	122 992
Roumanie	194 356	148 006	154 030	214 080
Croatie	155 643	167 021	11 765	12 114
Pologne	68 115	76 813	250 000	251 000
Albanie	31 597	16 055	38 828	38 082
République slovaque	21 698	25 934		
Serbie	18 600	9 600	11 000	10 000
Bulgarie	15 291	13 511	6 779	8 919
Bosnie-Herzégovine	15 079	9 926	5 724	11 291
Lituanie	7 332	7 877	2 172	2 172
Moldova	6 203	3 000	4 697	7 900
Slovénie	3 324	4 670		
Allemagne		128		
Total	**759 165**	**673 528**	**486 995**	**678 550**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note J - Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour engagements de pension	54 232	48 867
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	13 494	12 587
Total	**67 726**	**61 454**

La Banque administre un régime de pension et des avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2008 sur la base des données individuelles au 30 juin 2008.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(49 995)	(47 909)
Excédent / (déficit) actuariel	(49 995)	(47 909)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	(4 237)	(958)
Provision au 31 décembre	**(54 232)**	**(48 867)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(48 867)**	**(43 678)**
Coût des services rendus	(3 676)	(3 869)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(2 604)	(2 284)
Amortissement des écarts actuariels		(1)
Charge comptable de l'exercice	(6 280)	(6 154)
Prestations versées	915	965
Provision au 31 décembre	**(54 232)**	**(48 867)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2008	2007
Taux d'intérêt	5,85%	5,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	5,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	14	14

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(8 299)	(9 050)
Excédent / (déficit) actuariel	(8 299)	(9 050)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	(5 195)	(3 536)
(Provision) / créance au 31 décembre	**(13 494)**	**(12 586)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
(Provision) / créance au 1er janvier	**(12 586)**	**(11 389)**
Coût des services rendus	(757)	(915)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(494)	(477)
Amortissement des écarts actuariels	224	82
Charge comptable de l'exercice	(1 027)	(1 310)
Prestations versées	119	113
(Provision) / créance au 31 décembre	**(13 494)**	**(12 586)**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

En outre, comme en 2007, l'engagement de la Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 7,50% par an. Ce taux reste constant jusqu'en 2010 inclus et est de 6,00% au-delà.

Note K - Capital souscrit

La répartition du capital par pays membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Norvège	41 889	37 264	4 625
Finlande	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Irlande	28 998	25 797	3 201
Hongrie	26 884	23 916	2 968
Republique tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Serbie	15 511	13 799	1 712
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Géorgie	5 928	5 274	654
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Monténégro	3 952	3 516	436
Moldova	3 294	2 930	364
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Siège	82	58	24
TOTAL 2008	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**
TOTAL 2007	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**

Le capital souscrit, appelé, non versé et les réserves à recevoir, se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Membres	Capital	Réserves	Total
Géorgie	327	868	1 195
Monténégro	327	976	1 303
TOTAL	**654**	**1 844**	**2 498**

Le montant du résultat 2008 par titre du capital s'élève à 29,01 euros (28,24 euros pour 2007).

Note L - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note M).

Les produits et les charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2008	2007
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	123 452	95 278
Dérivés de couverture	7 577	1 388
Sous total	**131 029**	**96 666**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	595 308	519 323
Autres créances	82 960	70 713
Dérivés de couverture	(5 003)	(15 973)
Sous total	**673 265**	**574 063**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	92 554	92 243
Sous total	**92 554**	**92 243**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(10)	(561)
Comptes rémunérés	(8 579)	(6 387)
Dérivés de couverture		(738)
Sous total	**(8 589)**	**(7 686)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(684 810)	(651 381)
Dérivés de couverture	(82 369)	16 033
Sous total	**(767 179)**	**(635 348)**
Autres intérêts et charges assimilés	(3 098)	(2 762)
Marge d'intérêts	**117 982**	**117 176**

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2008	2007
Espagne	106 282	95 990
Italie	59 576	56 618
France	54 429	44 969
Allemagne	45 623	40 184
Pologne	44 375	35 213
Turquie	37 329	38 296
Hongrie	35 603	28 230
Finlande	34 218	28 773
Portugal	24 590	21 188
Chypre	24 252	21 161
Grèce	21 421	23 843
Roumanie	18 260	14 333
Danemark	16 205	11 908
Suède	11 787	7 172
Croatie	8 459	8 236
Belgique	7 233	8 943
Norvège	6 758	6 909
Lettonie	6 304	3 369
Islande	6 140	2 980
Malte	4 794	4 856
Bulgarie	3 813	3 660
Slovénie	3 728	3 070
Bosnie-Herzégovine	3 031	592
Irlande	2 198	1 864
République slovaque	1 660	1 642
Serbie	1 566	1 012
Lituanie	1 430	1 159
République tchèque	1 313	897
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	1 195	1 039
Albanie	1 108	607
Estonie	335	391
Moldova	206	116
Saint-Marin	87	103
Total	**595 308**	**519 323**

Note M - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note L).

En milliers d'euros

	2008	2007
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	772 274	265 889
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(773 234)	(265 889)
Résultat sur instruments financiers dérivés (*)	10 092	5 714
Réévaluation des positions de change	683	(205)
Total	**9 815**	**5 509**

** Résultat lié aux instruments financiers dérivés de couverture de la CEB dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39*

Note N - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros

	2008	2007
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs disponibles à la vente	(684)	2
Dividendes reçus	58	50
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (1)		623
Total	**(626)**	**675**

(1) En 2007, conformément à la décision du Comité des Risques de la Banque, une ligne de titres détenus jusqu'à l'échéance a été cédée avant l'échéance. La baisse significative de la notation interne du risque de crédit d'une part, et le pourcentage non significatif de ce titre dans l'ensemble du portefeuille d'autre part, ont amené la CEB à procéder à la cession de cette ligne de titres.

Note O - Commissions nettes

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

	2008	2007
Produits bancaires divers	266	201
Frais bancaires	(684)	(699)
Commissions nettes	**(418)**	**(498)**

Note P - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2008	2007
Charges de personnel		
Salaires et traitements	15 301	14 892
Charges sociales et de pension	4 290	4 843
Autres charges générales d'exploitation	8 802	8 249
Total	**28 393**	**27 984**

Au 31 décembre 2008, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 142 agents permanents. Au 31 décembre 2007 : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 138 agents permanents.

Note Q - Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

En milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice	2008	2007
Dotations nettes aux dépréciations	909	
Récupérations sur créances amorties		
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations		
Total du coût du risque de l'exercice	**909**	

En milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice par nature d'actifs	2008	2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	909	
Prêts et créances sur la clientèle		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs		
Engagements par signature et divers		
Total du coût du risque de l'exercice	**909**	

En milliers d'euros

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit	2008	2007
Total des dépréciations en début d'excercice		
Dotations nettes aux dépréciations	909	
Utilisation de dépréciations		
Total des dépréciations en fin de l'exercice	**909**	

Note R - Evénements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 24 février 2009 et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu.

Rapport de l'Audit externe

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction
Banque de Développement du Conseil de l'Europe
55, Avenue Kléber
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France • Strasbourg - Alsace • Lille - Nord Pas de Calais • Lorraine • Lyon - Rhônes Alpes • Provence - Côte d'Azur - Corse • Pays de Loire • Rouen - Normandie • Toulouse - Midi Pyrénées.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Bureaux : Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Mulhouse, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Poitiers, Rennes, Rouen, Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse.
Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. RCS Nanterre B 672 006 483 - code APE 741 C - TVA n° FR 76 672 006 483
Siret 672 006 483 00362 - Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournies dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Paul

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat ainsi que sur les Notes annexes aux États financiers pour 2008

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et à l'Article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2008, ainsi que du 23 au 26 février 2009, pour examiner le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Sur la base de la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par sa décision prise à sa réunion du 10 décembre 2004, à la suite de la recommandation du Conseil d'administration, et sur la base des conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, PricewaterhouseCoopers (Paris) a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2008 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et le Personnel de la Banque concerné
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2008, comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers, qui ont été préparés par le Département de la Comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 24 février 2009
- en consultant le Département d'Audit Interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2008
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 25 février 2009
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les Directeurs et le personnel concerné.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux États financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2008, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) édictées par l'Union européenne.

Paris, le 26 février 2009

Aunus SALMI
Nicola CECCAROLI
Horia Ion NEAMTU

Extrait du procès-verbal de la 257e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1517 (2009) **CA/PV 257 (2009)**

Paris, le 12 mars 2009

Le Conseil d'administration

Vu l'article XI, section 2 du Statut de la Banque

Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2008

Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 25 février 2009

Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 26 février 2009

Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 16 février 2009

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2008

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2008

3. décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net de l'exercice 2008 (+ € 95 827 018) à la Réserve générale

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 191e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 375 (2009) **CD/PV 191 (2009)**

Paris, le 6 avril 2009

Le Conseil de direction

Vu l'article IX, section 3, chiffre 1, litt. e du Statut de la Banque

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2008

Vu la certification de l'auditeur externe du 25 février 2009

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2008
- le rapport du Comité de surveillance du 26 février 2009

Vu la Résolution 1517 (2009) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, le bilan, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2008
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2008 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1517 (2009) du Conseil d'administration du 12 mars 2009 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2008 de € 95 827 018 à la Réserve générale.

Bilan au 31 décembre 2008 après affectation du résultat

En milliers d'euros

Actif	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	194 275	185 983
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	289 582	182 180
Instruments dérivés de couverture	1 693 822	1 003 008
Actifs financiers disponibles à la vente	2 628 227	2 262 071
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 601 277	12 114 377
Autres créances	1 979 204	746 850
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 975 983	1 969 611
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 738	30 460
Comptes de régularisation et actifs divers	8 932	14 405
Total de l'actif	**21 403 040**	**18 508 945**

Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 515 544	2 761 104
Instruments dérivés de couverture	434 793	436 552
Dettes envers la clientèle	73 281	52 264
Dettes représentées par un titre	16 171 014	13 263 780
Comptes de régularisation et passifs divers	277 269	32 642
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 684	80 464
Provisions pour risques et charges	67 726	61 454
Total dettes	**19 618 311**	**16 688 260**
Capital		
Souscrit	3 303 450	3 303 450
Non appelé	(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé	369 738	369 738
Réserve générale	1 585 587	1 489 760
Gains ou pertes latents ou différés	(170 596)	(38 813)
Total capitaux propres	**1 784 729**	**1 820 685**
Total du passif	**21 403 040**	**18 508 945**

Notes au lecteur

Dénomination : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : Au 31 décembre 2008, la Banque comptait 40 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et pages intérieures, p. 1, 17-41 et 55, xxxxxxxxxx ; p.8, Luc Pâris ; autres photos, Photothèque CEB ; Créations Philippe Toumire ; Impression Soregraph

CEB
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
F-75116 PARIS, FRANCE

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org

ISSN : 1563-2598